AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



PROJECT: EMERGENCY FOOD PRODUCTION ENHANCEMENT PROJECT

(SAP: P-MG-AA0-044)

COUNTRY: MADAGASCAR

PROJECT APPRAISAL REPORT

			Morou MOUSSA, Senior Rural	6001	AHFR2	
		Team Leader	Infrastructure Engineer			
			Aminata SOW Chief Agro-Industry Officer	3888	AHAI.1	
ļ			Aida BAGAYOKO, Agribusiness Expert,			
ļ			Consultant	5846	AHAI1	
			Vaidjoua GUINEO, Rural Infrastructure		DD CCC	
			Engineer, Consultant		RDGS2	
			Jean Chrysostome RAKOTOARY,		SNSC	
			Environmentalist, Consultant		SNSC	
			Joseph BYAMUGISHA, Financial	8449	RDGS.4	
	Project	_	Management Specialist Jean Bernard RAKOTONIRINA,			
	Team	Team	Procurement Officer	6009	COMG	
		members	1 Tocurement Officer		AHGC.1	
			Ruth OUATTARA, Gender Specialist	5615	AHGC.1	
Preparatio			Constant ADENIYI, Climate Change		DECC	
n Team			Specialist		PECG	
			Julien RAMIANDRISOA, Specialist in	6015	RDTS	
			Fragility and Resilience		1015	
			Grace SHITTU, Agricultural Economist, Consultant	4864	AHFR2	
			Patrick N. NZIRABATINYI, Senior			
			Legal Adviser		PGCL.1	
	Acting	Sector Division	Mamadou KANE	3494	ALIED2	
	Manage		Mamadou KANE	3494	AHFR2	
	Sector Division Manager		Damian IHEDIOHA	2212	AHA1	
	•	Representative	Adam AMOUMOUN	6533	COMG	
	Regiona Manage	al Division er	Neeraj VIJ	3852	RDGS2	
	Deputy		Kennedy K. MBEKEANI	6777	RDGS	
	Sector I		Martin FREGENE	5586	AHAI	
	Sector I	Director	Atsuko TODA	4029	AHFR	
	Director	r-General (DG)	Leila MOKADDEM	7301	RDGS	
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		•	
			al Country Economist	6007	COMG	
Peer			DE, Principal Operations Officer	4232	COMG	
reviewers	Amadou	ı Bamba DIOP, F	Principal Environmental Expert	4237	RGDC2	
	Yousson	uf Kaboré, Chief	Livestock Officer	4939	AHAI1	

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP



EMERGENCY FOOD PRODUCTION ENHANCEMENT PROJECT

COUNTRY: MADAGASCAR

PROJECT APPRAISAL REPORT

RDGW/AHAI/AHFR/COMG

July 2022

Translated Document

TABLE OF CONTENTS

TABLE OF C	CONTENTS
------------	----------

	ENCY EQUIVALENTS	
	NYMS AND ABBREVIATIONS	
	ECT INFORMATION	
	LTS-BASED FRAMEWORK	
<u>I-</u>	Introduction	1
<u>II-</u>	Country Context: Macroeconomic and Budgetary Impact of the War in Ukraine	
<u>2.1</u>	Macroeconomic and Budgetary Impact Analysis	
<u>2.2</u>	Impact Assessment on Agricultural, Food and Nutritional Security	
<u>2.3</u>	Social, Gender and Resilience Impact Analysis	
<u>III.</u>	Country-Specific Support Project	
<u>3.1-</u>	Linkages to Bank Strategy and the Authorities' Emergency and Food Crisis Response Strategy	
<u>3.2-</u>	Objectives of the Emergency Food Crisis Response Project	
<u>3.3-</u>	Country Project Components, Measures and Expected Outcomes	
<u>3.4-</u>	Policy Dialogue	
<u>3.5-</u>	Impact on Gender, the Poor and Vulnerable Groups	
3.6-	Collaboration and Coordination with Partners	5
3.7-	Financing Needs and Arrangements	
4.1-	Financial Management and Disbursement	6
4.2-	Procurement	7
4-3-	Environmental and Social Safeguards	8
4-5	Risks And Mitigation Measures	9
<u>4.6.</u>	Coordination and Monitoring/Evaluation Arrangements	
<u>V.</u>	<u>Legal Instruments</u>	9
<u>5-1-</u>	Conditions Associated with Bank Group Intervention	
<u>5-2-</u>	Compliance with Bank Group Policies.	10
<u>5-3-</u>	<u>Recommendations</u>	
	e 1 : Contexte du pays	
	e 2 : Secteur agricole et situation des produits alimentaires importés	
	e 3 : Théorie du changement	
	e 4 : Description détallée du Projet	
	e 5 : Description du modele VOUCHER	
_	e 6 : Description du modèle d'agrégation	
	e 7: Tableau de suivi des indicateurs	
_	e 8 :Carte du pays (Mise à jour)	
	e 9 Note sur la fragilité et la résilience	
	e <u>10 : Gestion financière</u>	
	e 11 : Calendrier d'exécution	
	e 12 : Dispositions de passation des marchés	
	e 13 : Tableau sur les risques	
Annex	e 14 : Genre	54

CURRENCY EQUIVALENTS

(20 June 2022)

 Currency
 : MGA (Ariary)

 UA 1
 : MGA 5,384.15

 UA 1
 : USD 1.3470

 UA 1
 : EUR 1,25987

 USD 1
 : MGA 3,989.170

 EUR 1
 : MGA 4273.5614

FISCAL YEAR

1 January - 31 December

WEIGHTS AND MEASURES (if necessary)

METRIC SYSTEM

1 metric tonne = 2,204 pounds (lbs)

1 kilogramme (kg) = 2.200 lbs

1 metre (m) = 3.28 feet (ft)

1 millimetre (mm) = 0.03937 inch "

1 kilometre (km) = 0.62 miles

1 hectare (ha) = 2.471 acres

ACRONYMS AND ABBREVIATIONS

ADF : African Development Fund

AEFPF : African Emergency Food Production Facility

AfDB : African Development Bank

AFO : Administrative and Financial Officer

AHAI : Bank's Agriculture and Agro-Industry Department
AHFR : Agriculture Finance and Rural Development

Department

AHHD : Bank's Human Capital Youth and Skills Development

Department

CABIZ : Agribusiness Centre

CBDs : Competitive Bidding Documents

CHALLENGES : Inclusive Agricultural Value Chains Development

Project

CC : Climate Change

COMG : Bank's Country Office in Madagascar

COPIL : Steering Committee

COVID19 : Coronavirus Disease 2019 CSP : Bank's Country Strategy Paper

DAF : Administrative and Financial Department

DGA : Directorate-General for Agriculture

E&S : Environmental and Social EIB : European Investment Bank

ESIA : Environmental and Social Impact Assessment ESMP : Environmental and Social Management Plan

GDP : Gross Domestic Product

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale

Zusammenarbeit

HDI : Human Development Index

High 5 : Top 5 Operational Priorities of the Bank
 IEC : Information, Education and Communication
 IFAD : International Fund for Agricultural Development

FOFIFA Agricultural Research Centre

ISS : Integrated Safeguards System (of the Bank)

TAAT Technologies for African Agricultural Transformation

Project

JICA : Japan International Cooperation Agency

M/W : Men/Women

MES : Monitoring and Evaluation System
NRDS : National Rice Development Strategy

MFI : Microfinance Institutions

MINAE : Ministry of Agriculture and Livestock
NDC : Nationally Determined Contribution

ONN : National Nutrition Office PAI : Agro-Industrial Park

PAO : Professional Agricultural Organisation

PAPRIZ Central Highlands Rice Productivity Improvement

Project

PAR : Project Appraisal Report
PCN Project Concept Note
PDN : Project Design Note

NPKP Nitrogen Phosphorus Potassium PEM: Madagascar Emergence Plan

PGPP : Pest and Pesticide Management Plan

PIA : Project Impact Area

PIU : Project Implementation Unit PND : National Development Plan

PP Procurement Plan

PO : Professional Organisation

PROJERMO : Mid-West Rural Nascent Enterprises Project

PTF : Technical and Financial Partner

PZTA : Agro-Industrial Processing Zone Project

RAP : Resettlement Action Plan RPCA : Food Grain Public Reserve

SME Small and Medium-sized Enterprises

SMI : Small and Medium Industry

ToR : Terms of Reference

TSF Transition Support Facility

PNPF National Policy for the Advancement of Women

UNFPA United Nations Population Fund

TSF : Transition Support Fund ECF Extended Credit Facility

FIFAMANOR Agricultural Machinery Centre

UA : Unit of Account
USD : United States Dollar

WB : World Bank

WFP : World Food Project

PROJECT INFORMATION

CLIENT INFORMATION

Borrower : Republic of Madagascar

Project Name : Madagascar Emergency Food Production Enhancement Project

Geographic reach : Rice-, wheat-, soybean- and groundnut-growing regions

Executing Agency: Ministry of Agriculture and Livestock (MINAE)

Project Information

OPERATION DESIGN MODEL: Investment project under the African Emergency Food Production Facility (AEFPF)

Financing Plan

Source	Amount (in UA million)	Amount (in MGA billion)	Instrument
ADF	9	48	ADF grant
TSF	2.71	15	TSF grant
TSF	3.29	18	TSF Loan
TOTAL COST	15	81	

Timeframe - Key Milestones (expected)

Activity	Date
Project Approval	(July 2022)
ADF and TSF Grant Effectiveness	(August 2022)
TSF Loan Effectiveness	(January 2022)
Completion	(July 2024)
Last Disbursement	(December 2024)

RESULTS-BASED FRAMEWORK

RESULTS-BASED FRAMEWORK OF THE EMERGENCY FOOD PRODUCTION ASSISTANCE PROJECT

A AH PROJ	ECT INFORMATION								
■ PROJECT NAME A	■ PROJECT NAME AND SAP CODE: Madagascar Emergency Food Production Enhancement Project- P-MG-AA0-044								
COUNTRY: Madag	COUNTRY: Madagascar								
■ PROJECT OBJECT	IVE: Increase cereal and oilseed production in M	Madagascar							
■ PROJECT									
ALIGNMEN									
T WITH THE COUNTRY c) A	lianment indicators. Number of meanle sufferio	na fuam hunaan /undamutuitis	on (million). A onio	ultuma lahan muadu ativity	, (\$/Dmaduaam), C	lucin Duodustivity (Tons/bo).			
AND THE	lignment indicators: Number of people suffering	ng from nunger /undernutruct viding agriculture infrastructu							
AEFPF:	TIDI 13 objectives of pro	viding agriculture infrastructi	ire and inputs for y	o mimon people - men	ading 45 million	Women			
B RESU	LTS MATRIX								
			BASELINE	OBJECTIVE AT	MEANS OF	REPORTING			
RESULTS CHAIN	N AND DESCRIPTION OF INDICATOR	UNIT	[2020/2021]	COMPLETION [T1 2024]	VERIFICAT ION	FREQUENCY			
I OUTCOME 1: Agric	cultural productivity of cereals and oilseeds imp	rovo		[11 2024]	ION				
* OUTCOME 1. Agin	cultural productivity of cereals and offseeds imp	Tove							
			Rice: : 2,5	Rice: 3,.6					
		T/HA	Wheat: 1.8	Wheat: 2.5	MINAE/Proj				
OUTCOM INDICATO	OR 1.1: Grain yields		Soybeans <1 Groundnuts<1	Soybeans: 2	ect	End of each crop season			
			Groundinuts<1	Groundnuts: 1.5					
■ OUTCOME 2: Food	production increases				T				
OUTCOME INDICA	TOR 2.1 Annual production of:			Rice: 83 000					
rice	TOX 2.1 /Aimuai production of.	Metric Tons		Wheat: 14 450	MINAE/Proj	End of each crop season			
wheat		Tonnes (T)		Soybeans: 15 650	ect	1			
				Groundnuts: 11880					
OUTCOME INDICAT Agricultural improven	TOR 2.2: Number of persons benefitting from	Number			MINAE/Proj ect	End of each crop season			
	ess to inputs (improved seed varieties and fertiliz	rous) for much years in anosass			ect	-			
		zers) for producers increases	4600	5320					
	TOR 3.1: Quantity of certified seeds available		0	2000					
in the country for targe	et crops	Metric Tons	30	3100	MINAE Data				
Soybeans		Metric Tons	250	2000	base	Half-yearly			
Groundnuts		Metric Tons Metric Tons							
Wheat		Wicule Tolls							
■ OUTPUT 1: Increase	■ OUTPUT 1: Increased accessibility of agricultural inputs (climate-adapted certified improved seeds and other related services)								

OUTPUT INDICATOR 1.1: Quantity of certified seed supplied to producers, 30% of whom are women	Tonnes		Rice: 641 Wheat: 824 Soybeans: 540 Groundnuts: 480	Progress report	Half-yearly
OUTPUT INDICATOR 1.2: Quantity of fertiliser supplied to producers, 30% of whom are women	Tonnes		21,830 of which 20,528 tonnes of organic fertiliser	Progress report	Half-yearly
OUTPUT INDICATOR 1.3: Number of producers who have benefited from inputs and advisory services on climate-smart farming techniques relating to production and market access, of which 30% are women	Number		139 100	Progress report	Half-yearly
■ Output 2: Governance in inputs supply is supported.					
OUTPUT INDICATOR 2.1: Support for the establishment of electronic seed and fertilizer distribution systems for priority crops, based on partnerships between producers and agribusinesses in the oilseed aOnd wheat value chains	Number		Electronic input distribution system operational		
Output 3 : Access to food is improved					
OUTPUT INDICATOR 3.1: Support for the implementation of the Warehouse Receipt System) mechanism in the vulnerable area of the South	Number	0	2	Project progress reports.	Half-yearly

I- INTRODUCTION

1.1 Management submits the following report and recommendation on the proposed award to the Republic of Madagascar of an ADF grant of UA 9 million, a TSF grant of UA 2.71 million and a TSF loan of UA 3.29 million to finance the nationwide Emergency Food Production Enhancement Project in Madagascar (Pro-PAM). It is a two-year investment project covering the 2022-2023 and 2023-2024 crop seasons. The project is in response to a request by the Government of Madagascar, dated 9 June 2022. A Bank appraisal mission was conducted from 13 to 22 June 2022 to review the project design, taking into account the best practice principles and guidelines of the African Emergency Food Facility (AEFPF).

The overall objective of the project is to increase cereal and oilseed production in order to enhance food security in Madagascar. Its specific objectives are to improve the productivity and production of rice, wheat, soybeans and groundnuts as well as the access by the population to good quality food products. The expected outcomes are as follows: (i) improve access to inputs, agricultural services and markets for small-scale producers by providing 2,908 tonnes of certified seeds and 21,830 tonnes of organic fertilizers to 139,100 farmers, including 30% women, using aggregation mechanisms and electronic fertilizer distribution platforms; (ii) improve governance and sustainability in agricultural production by encouraging the development of a local agro-industry to accelerate the substitution of wheat flour by other local products (cassava and sweet potato flour), as well as the enhancement of the oilseed value chains.

II- COUNTRY CONTEXT: MACROECONOMIC AND BUDGETARY IMPACT OF THE WAR IN UKRAINE

2.1 MACROECONOMIC AND BUDGETARY IMPACT ANALYSIS

- 2.1.1. International trade, especially the surging price of commodities (oil products, food, etc.) as a result of Russia-Ukraine conflict, is the main cause of vulnerability in Madagascar. The effects of the conflict are also visible in the country's rising inflation and in the increasing deterioration of the public and external accounts.
- 2.1.2. Economic growth: In 2021, as a result of the COVID-9 containment efforts and the economic recovery support measures (tax measures, resumption of extractive activities, etc.), economic growth rebounded to 3.3%, representing an increase in growth of 10 percentage points in absolute terms, compared with 2020 when the country was plunged into a deep recession (-7.1%). This rebound in 2021 improved the real GDP per capita growth rate by almost 10 percentage points over the period 2020-2021. In the event of a fertiliser shortage and a persistent price hike, the next crop season from October 2022 to April 2023 could be at risk, and the combination with high international prices could further exacerbate the country's food insecurity situation. Other shocks such as natural disasters¹ and a new wave of Covid-19 are also threats that could dampen economic growth outlook in 2022.

¹ In addition to the effects of the Covid-19 pandemic, Madagascar has been hit since the beginning of 2022 by seven severe and violent cyclonic phenomena (including Batsirai and Emnati), causing population displacements and destruction of infrastructure.

1

2.1.3. Monetary policy and inflation: In 2021, the inflation rate, which had been halved since 2018, began to rise again and stabilized at 5.9%, compared with 2% in 2020. In 2022, the Central Bank of Madagascar planned to focus on anti-inflation policy. Thus, in April 2022, the Central Bank decided to tighten interest rates to 6% and 8% for deposit and lending facilities, respectively. Due to the Russia-Ukraine conflict, inflationary pressures are expected to be higher than initially expected. With the recent hikes in international grain and fuel prices, the inflation rate is expected to rise to 8.7% in 2022 from an initial forecast of 6.4%.

Fiscal and current account balances: (Details in Annex 1 : Country Context)

2.2 IMPACT ASSESSMENT ON AGRICULTURAL, FOOD AND NUTRITIONAL SECURITY

- 2.2.1. To meet the growing food needs of its population, Madagascar is increasingly dependent on imported foodstuffs, particularly basic necessities such as milled rice (400,000 to 500,000 tonnes/year), wheat flour (260,000 tonnes/year), cooking oil (120,000 tonnes/year), maize and soybean meal for animal feed (40,000 tonnes and over 35,000 tonnes, respectively) and dairy +products. Agricultural development continues to be hampered by such constraints as low agricultural productivity and production, inadequate harnessing of water resources, social and land-related constraints, poor accessibility of production areas, and inadequate storage facilities. This situation is due not only to under-investment in agricultural extension and research, production, processing and marketing infrastructure (hydro-agricultural works, storage warehouses, electricity, roads/tracks, etc.), which adversely affects production and producer prices, but also to the difficulty of accessing land. It limits the level of expenditure (investments and operations) that farmers make on their farms (use of efficient seeds, fertilisers and agricultural equipment, crop maintenance).
- 2.2.2. With regard to fertilisers, the low ratio of chemical fertiliser use in Madagascar (less than 7 kg/ha, compared with a recommended minimum of 100 kg/ha for urea and 200 kg/ha for NPK 11.22.16) is likely to remain a persistent trend, given the soaring prices of imported fertilisers, which rose by an average of about 2.5 times between May 2020 and May 2021.
- 2.2.3. As for rice seeds, the Government's production Project provides for 2,100 tonnes in 2022 and 4,000 tonnes in 2023, which should cover the current needs of producers. Given the existence of other initiatives under the National Food Self-Sufficiency Plan, the stock could run out this year, especially for short-cycle seed varieties that are recommended to enable producers to cope with the impacts of climate change. Thus, the National Centre for Applied Research on Rural Development (FOFIFA) should be strengthened to meet regional needs for pre-basic seed varieties. (Annex 2- Agriculture sector and status of imported food
- 2.2.4. The consequences of the Russia-Ukraine conflict may worsen the country's food insecurity situation as well as increase the already very high rate of chronic malnutrition (41.6%), which remains well above the acceptable threshold of 20%. While more than a third of Malagasy people lack adequate food at some point in the year, the southern regions are experiencing a drought that has led to one of the worst food crises in decades, putting more than 1.63 million people at risk (IPC, January 2022).

2.3 SOCIAL, GENDER AND RESILIENCE IMPACT ANALYSIS

2.3.1. Fragility and resilience. The Russo-Ukrainian crisis highlights the risks inherent in global food systems, by revealing the potential impact of disruptions on countries that depend on food imports,

such as the sharp rise in prices of staple food commodities and fertilisers. The impact of this crisis on economic growth is now evident in the country. According to the latest result of the country's Fragility and Resilience Assessment (FRCA), the fragility challenges relate to political, social, economic, infrastructure and governance issues. Although these vulnerability challenges are relatively well identified, the extent of their economic, financial and social costs has yet to be addressed.

Gender. Ranked 9th out of 54 countries on the Bank's Africa Gender Equality Index, 2.3.2. Madagascar is making progress in promoting equality between girls and boys, women and men. Indeed, the country has a very satisfactory score on the social dimension (1.089) and is making progress on the economic dimension (0.795). However, it scores low on the empowerment and representation dimension (0.289), showing the persistence of wide socio-economic disparities. Thus, by virtue of the different roles played by men and women and their relations with each other, they will experience and suffer differently from the food crisis. Women's access to factors of production as well as their ability to manage and control agricultural income is greatly affected by gender inequalities. As of 2017, men had twice as much access to land as women. Three out of four female-headed households are classified as smallholder farmers with a total cultivated area of less than 1.5 hectares. In addition, women have less access than men to improved agricultural production techniques, including seeds, fertilisers, inputs, technologies, training and information, and markets. This situation is likely to worsen in the context of the food crisis and limited agricultural resources. The prevalence of anaemia among pregnant women stood at 39%, while the fertility rate was 4 children per woman in 2019. Moreover, 24% of Malagasy do not have access to family planning, indicating a high risk of impact on maternal and child health...

III. COUNTRY-SPECIFIC SUPPORT PROJECT

3.1- Linkages to Bank Strategy and the Authorities' Emergency and Food Crisis Response Strategy

- 3.1.1. The project is in line with the priorities of the National Agricultural Development Plan for Food Self-sufficiency, which is currently being prepared, based on regional concerns and initiatives designed to increase rice production in order ensure Madagascar's autonomy and re-establish its role as the rice granary of the Indian Ocean and (develop agribusiness and support the development of new value-added sectors, in particular through the creation of producer cooperatives in partnership with the local and national private sector. A major component of this plan will be to provide inputs (improved seeds and organic and biological fertilisers) to as many producers as possible who need them, by implementing a strategy that consists in empowering producers in this area through producer organisations.
- 3.1.2. The Emergency Project is consistent with the soil fertility management and product quality improvement strategy, which aims to facilitate producers' access to good quality organic and chemical fertilisers.
- 3.1.3 The project is also in line with the seed development policy which aims to increase in a continuous and sustainable manner the rate of use of improved/certified seeds (which should double by 2023 compared with that of 2022) through the focus areas: (i) improving the quantity and quality

of quality/certified seed production; (ii) strengthening the widespread use of these seeds (awareness-raising, marketing through extension systems, integrating the establishment of agricultural outlets); (iii) facilitating producers' access to seeds (proximity of supply points); and (iv) strengthening the governance and financing of the seed sector, through the establishment of a Malagasy Seed Authority (OFMASEM) and a National Seed Fund, and the development of stakeholder consultations on the seed sector at the national and territorial levels (to harmonise and better plan extension efforts, commercial seed production, and basic and pre-basic seed activities).

3.1.4. The project is consistent with Bank strategies, namely: the Bank's Ten-Year Strategy (2013-2022); the Feed Africa Strategy (2016-2025), which includes the Technologies for African Agricultural Transformation (TAAT), the African Fertilizer Financing Mechanism (AFFM), the African Emergency Food Facility (AEFF), and the Multi-Sectoral Nutrition Action Plan. The project is based on Priority Area 2 of the Bank's CSP 2022-2026 for Madagascar, namely: "Supporting agricultural transformation and the development of the manufacturing industry". The Project is also aligned to the ADF 15 objectives of providing agriculture infrastructure and inputs for 90 million people—including 43 million women.

3.2- Objectives of the Emergency Food Crisis Response Project

3.2.1 Overall objective. The overall objective of the project is to increase the production of cereals and oilseeds in order to strengthen food security in Madagascar.

3.2.2 Specific Objectives

The project's specific objectives are: (i) to improve agricultural productivity and production of cereals and oilseeds; and (ii) to increase quality food production. In terms of supporting the production, substitution the project will work on four commodity chains, including rice, the number one staple food of the people of Madagascar, which has been prioritised by MINAE in order to achieve food self-sufficiency by 2023; wheat, which will be used for the production of flour and wheat bran, with the help of the two flour mills that are currently in operation but still entirely dependent on imported wheat; and soybeans and groundnuts, for the production of cooking oil and oilcake.

3.2.3 Project areas

The target regions of this project are Amoron'i Mania, Menabe Vakinankaratra. Melaky, Alaotra Mangoro, Boeny, Sofia, Sava, Diana, Atsinanana, Analanjirofo, Analamanga, Haute Matsiatra, Ihorombe, Betsiboka, Androy, Anosy, Atsimo Andrefana (Annexe 8 : Country map).

3.3- Country Project Components, Measures and Expected Outcomes

The project will be implemented through three components: (i) Strengthening of agricultural production; (ii) Strengthening of food production; and (iii) Project coordination and management. (Annexe 4: Detailed Poject description)

3.4- Policy Dialogue

3.4.1. In Madagascar, the Government has taken the initiative to organise a food self-sufficiency conference, and preparations for the event started off with the holding of regional meetings to identify the agricultural development opportunities and constraints of each region. The points of dialogue with the Government in collaboration with the various partners will concern financing the development and exploitation of irrigated areas, the updating the National Rice Development Strategy (SNDR), the National Seed Strategy and the Seed Legislation, as well as the Law on Agricultural Aggregation. This law provides a framework for resource sharing, technology transfer and exchanges between market operators and producers, and has just been ratified by the current parliamentary sessions. With regard to technical and financial partners, there is a dialogue framework at sector level. Concerning the agricultural and rural development sector, the framework is chaired by the Ministry of Agriculture and Livestock, while the FAO is the Vice-Chair.

3.5- Impact on Gender, the Poor and Vulnerable Groups

- 3.5.1. While it is true that women suffer more from the socio-economic impact of food insecurity, they are nonetheless indispensable in the fight for food resilience in the country. More than 75% of jobs held by women and 71% of those held by men are in the agricultural sector, women therefore represent a significant proportion of the agricultural population and carry out productive agricultural tasks in the same way as men. They are ideally placed to build the country's food and economic resilience. Giving women farmers equal access to inputs could increase crop yields by 30% and feed an additional 150 million people.
- 3.5.2. The project is classified as Category 2 under the Bank's Gender Marker System. The main objectives of the project are to reduce gender inequalities and empower women in the agricultural sector, including through the following activities: (i) support for freer access of women to land ownership by raising awareness among custodians of traditions about inheritance practices and the granting of agricultural space to women; (ii) supply of small equipment kits to producers, 40% of whom are women; (iii) advisory support in climate-smart farming techniques, as well as in market access for producers, 40% of whom are women; (iv) financing of five pilot initiatives for the development of local agro-industry led by women; (v) capitalisation on the gender aspect of the outcomes of the Agriculture, Livestock and Fisheries Sector Project (PSAEP) 2016-2020; (vi) information and education for women and couples on land certification rights and procedures; (vii) support for women's access to improved production techniques (seeds, fertilisers, inputs, materials, processing, conservation, marketing, management, etc.), requiring training and financing facilities; (viii) support for access to markets, particularly by networking on markets, leading to an increase in women's capacity to regulate and sell their products; and (ix) training of women on financial intelligence and raising couples' awareness concerning access to land the management of their income by women. Moreover, the Project Management Unit will include a gender and women's empowerment specialist.

3.6- Collaboration and Coordination with Partners

3.6.1. The emergency project will be implemented according to the principles of complementarity and coordination with ongoing operations, partnership with competent national and international institutions in the field (Compact TAAT, FAO, etc.) and the private sector involved in production (aggregators), the targeted value chains (processors) and local non-governmental organisations (NGOs). This will strengthen the ownership of the activities by the actors and ensure the sustainability of the achievements. To this end, the project will build on existing experiences in terms of disseminating best practices and will make use of tools such as technical factsheets that have already been validated and used in the training of producers. An institutional arrangement with one or more AfDB projects that are already operational will be adopted to enable the projects to start activities as soon as possible, or even to bring forward the implementation of certain activities deemed urgent, such as those related to the effectiveness of collaboration of the above-mentioned stakeholders. (Annex 4: Project detailed description)

ngements
n

		Financing (UA)						
COMPONENTS		TOTAL	ADF GRANT	TSF GRANT	TSF LOAN			
<u>Component 1</u> . Strengthening of agricultural production of improved seeds and fertilisers (shortand long-term measures)		10,500,000	9,000,000	1,500,000	-			
Component 2 . Financing of access to agricultural inputs and pilot processing initiatives (<u>short- and long-term measures</u>)		3,000,000	_	500,000	2,500,000			
Component 3.Project coordination and management, including the implementation of safeguard measures	10	1,500,000	-	710,000	790,000			
TOTAL	100	15,000,000	9,000,000	2,710,000	3,290,000			

List of Goods and Services	ADF GRANT			TSF LOAN			TSF GRANT		
	Total	Foreign Currencies	Local currencie	Total	Foreign Currencies	Local currencies	Total	Foreign Currencies	Local currencies
Goods	421 300	252 780	168 520	-			-		
Works		1	-						
Services	4 420 700	3 094 490	1 326 210				2 271		2 271
Others (Financing)	4 158 000	2 494 800	1 663 200	3 259 562	1 781 700	1 477 862	2 397 454	1 612 470	784 984
Operating cost				30 438		30 438	310 275	124 110	186 165
Total	9 000 000	5 842 070	3 157 930	3 290 000	1 781 700	1 508 300	2 710 000	1 736 580	973 420

IV. Project Implementation

4.1- FINANCIAL MANAGEMENT AND DISBURSEMENT

4.1.1. Fiduciary policies aim to expand the use of national systems for project and Project management, including financial management. However, in the current context of Madagascar's national public financial management system (PFM), the use of the system for the project's financial management will not be efficient. Consequently, the Bank and the Malagasy party have decided that the resources provided for under the project will be managed through a system that is autonomous from the PFM system. To that end, the project will be implemented by the Project Implementation Unit (PIU) of an ongoing project, namely the PIU of the Project for Promoting Youth Entrepreneurship in

Agriculture and Agro-industry (PEJAA), which takes into account both the Project performance and its nationwide coverage. Also, the achievements of the Mid-West Rural Nascent Enterprises Project (PROJERMO) in the management of the procurement of agricultural inputs under the post-COVID-19 recovery Multisector Emergency Plan (MSEP) will be capitalized on.

- 4.1.2. In addition to the key staff of the PEJAA project (national coordinator, administrative and financial officer, procurement officer, etc.), the food emergency component will be implemented by a technical unit (attached directly to the Directorate-General for Agriculture), coordinated by a deputy national coordinator appointed to head the component, with the support of key staff: technical officer, agriculture officer, communications offer, gender officer, environmental and social officer, monitoring and evaluation officer, administrative secretary, financial assistant, and procurement assistant. This setup will be supported by the Regional Directorates of Agriculture and Livestock, as well as MINAE's central directorates such as: DAPV, DPV, SOC, USID, STATAgri and DPSE.
- The PIU will include an administrative and financial officer (AFO) recruited through competitive procedures, with appropriate professional qualifications and experience, who will be responsible for the financial management of the project under the supervision of the Project Coordinator. The AFO will be responsible for the coordination of all administrative, financial and accounting work of the entire project, the definition of accounting principles and methods, the implementation of the project's administrative and financial procedures manual, the budgeting and monitoring of budget execution, the processing of disbursements and the financial reporting of the project. 4.1.4. Disbursements of the Bank's resources will be made in accordance with the provisions of the Bank's Disbursement Manual through: (i) The direct payment method (for the payment of contracts for services, goods, and works); (ii) The method of repayment in case of pre-financing by the national counterpart of expenses attributable to the resources of the Bank and previously authorized and approved by the Bank; and (iii) The special account method for operating expenses and for the management of some Agreements. As such, and in accordance with the regulations in force in the country, special accounts in local currency for each financing instrument (ADF Grant, TSF Grant and TSF Loan) will be opened with the Central Bank of Madagascar. These funds may be disbursed in 2 or 3 tranches provided that the previous tranche is 70 or 80% justified.
- 4.1.5. The Project could also open an account in an acceptable commercial bank to the AfDB to allow payments related to current expenses. In accordance with the Bank's rules, the Project's accounts will be audited annually by a private and independent external firm. The external audit will be tailored to the specific risks of the Project and the terms of reference of the audits agreed with the Bank. The auditor recruitment process will be in accordance with applicable procurement guidelines. The audit report will be submitted to the Bank no later than six months after the end of the audit period.

4.2- **PROCUREMENT**

4.2.1. Procurement of goods (including non-consulting services), works and consulting services financed by the Bank under the project will be carried out in accordance with the Procurement Framework for Bank Group-Financed Operations (October 2015 edition) and in accordance with the provisions set out in the Financing Agreement. More specifically, procurement will be carried out in accordance with: □ The Borrower's Procurement System (BPS): □ Bank Procurement Methods

and Procedures (PMPs): The Bank's Procurement Methods and Procedures (PMPs) will be used for procurement of works and goods of larger or specialized scope and complexity, as well as for consulting service contracts, based on the relevant standard bidding documents (SBDs) deemed to be most appropriate, and in the event where the use of the Borrower's procurement system is not appropriate for a given activity in view of the high risks identified and which could likely hamper the effective implementation of project activities.

Procurement risk and capacity assessment: The assessment of risks at country, sector and project levels, as well as the procurement capacity of the Executing Agency (EA) will be carried out and the results used to guide the decision on the choice of procurement system applicable to the project. Appropriate risk mitigation measures will be included in the action plan set out in the Technical Annexes to the Project Appraisal Report. The details of these methods and procedures, and the assessment of the Executing Agency's capacity to carry out the procurement activities will be specified in the Procurement Plan to be prepared by the Borrower and approved by the Bank.

4-3- Environmental and Social Safeguards

- 4.3.1 The Emergency Project to Strengthen Food Production in Madagascar (ProPAM) at the national level, will support activities to strengthen the seed system, the provision of fertilizers (organic and synthetic) to strengthen production and increase access to food. There are no plans to acquire and use plant protection products and input kits for farmers are already being scaled taking into account good agricultural practices. Environmental and social risks are expected to be low to moderate. Thus, in accordance with Decree No. 2004-167 of 3 February 2004 on the accounting of investments with the environment (MECIE) and the requirements of the Integrated Safeguard System (ISS) of the Bank, the project is classified in category 2 but will not be subject of prior publication of E&S documents before its approval by the Board of Directors of the Bank, and this is due to the provisions of the Emergency Facility.
- 4.3.2 The expected positive impacts are: (i) fighting land degradation and biodiversity loss; (ii) fighting the effects of climate change; (iii) improving soil productivity; and (iv) the fight against bad practices of producers at the level of agricultural development through awareness campaigns on the rational use of inputs and water that would in turn allow the conservation of animal and plant biodiversity. However, the following low and moderate risks are expected if chemicals and their empty packaging are poorly managed: (i) soil and water pollution in production basins related to increased input use; (ii) production of solid waste, in particular a significant quantity of contaminated containers (plastic bags and bottles); (ii) the risks of eutrophication of aquatic environments. From then on, the borrower will prepare a Pest Management Plan (PGP) which will be reviewed by the Bank and then published by both parties. The said plan will propose: (i) develop an integrated pest management strategy (biological plague, water management in the perimeters, etc.); (ii) a plan for strengthening the capacities of the actors involved in the implementation of the planned actions.
- 4.3.3 E&S Compliance. Quarterly reports on the implementation of E&S measures will be shared with the Bank and stakeholders, as well as annual E&S performance audit reports. ESCON confirms the project's compliance with the Bank's environmental and social requirements before approval; those requirements shall be reflected in the funding agreement.

Climate Change

By virtue of its nature, the project is classified as a Category 2 operation, according to the 4.3.4. Bank's climate protection system. Therefore, the project will take the opportunity to build the resilience of food production systems and thus the livelihoods of the Malagasy population, especially in the south, which is vulnerable to food insecurity and climate hazards. As part of the efforts to strengthen the availability of improved seeds and fertilisers, it will support the production of certified seeds adapted to climate change. In addition, support to seed companies will build their research and development capacity, enabling them develop seeds that can promote soil conservation practices. Furthermore, by financing access to agricultural inputs and pilot processing initiatives, the project will promote access to agricultural kits, including multifunctional solar dryers, in order to increase crop storage capacity, reduce post-harvest losses and slash costs associated with the use of fossil fuels. The project will also facilitate access to agricultural and advisory services on climate-smart farming practices. As for the support to agricultural processing units, the project will promote processing techniques based on the circular economy, thereby reducing the costs of production units. The project is aligned with the objectives of Madagascar's Nationally Determined Contribution and the Bank's policy and strategic framework on climate change.

4-5 RISKS AND MITIGATION MEASURES

The level of risk for Pro-PAM is considered as moderate. Details of the risk analysis are provided in Annex 13: Risk Table.

4.6. COORDINATION AND MONITORING/EVALUATION ARRANGEMENTS

Given that it is an emergency project, it will be anchored in MINAE's Project for Promoting Youth Entrepreneurship in Agriculture and Agro-industry (PEJAA), which is financed by the African Development Bank (AfDB) under a component known as the *food emergency component*.

The project will appoint a manager from among the existing staff to coordinate the day-to-day tasks of the Emergency Project, and may increase the financial management staff if need be. The monitoring and evaluation will be done based on the outcomes and outputs indicators, according to the Logical Framework. Monitoring and evaluation will be done based on outcome and output indicators, in accordance with the logical framework. The overall responsibility for monitoring and evaluation will rest with the Project Implementation Unit, which will set up an appropriate monitoring and evaluation system, monitor all activities and prepare periodic reports, highlighting implementation progress, fiduciary and procurement status, participation of stakeholders, particularly the Ministry in charge of Agriculture and Food Security, beneficiary involvement, and risks and mitigation measures.

V. LEGAL INSTRUMENTS

In accordance with the African Development Bank's principles, the Bank and the Borrower will sign the following legal instruments: an ADF Grant Protocol Agreement; a TSF Grant Protocol Agreement; and an ADF Grant Agreement.

5-1- CONDITIONS ASSOCIATED WITH BANK GROUP INTERVENTION

Conditions precedent to effectiveness and conditions precedent to first disbursement and any other conditions or commitments associated with the project

Upon signature by both parties, the TSF Grant and ADF Grant Protocol Agreement shall become effective. With regard to the loan, Section 4.01 of the Loan Agreement provides that the effectiveness of the loan shall be subject to fulfilment by the Borrower, to the satisfaction of the Bank, of the conditions precedent set out in Section 12.01. These general conditions, which in substance require the production of: (i) the original or a certified copy of the instruments authorising the ratification, approval or acceptance of the Loan Agreement; (ii) where applicable, evidence of authorisation to conclude the Loan Agreement; and (iii) the original or a certified copy of a legal opinion stating that the Loan Agreement has been signed by a duly authorised Representative on behalf of the Borrower, that it has been approved or accepted or, where applicable, authorised in accordance with its internal rules, including its statutory provisions, and that it constitutes a valid and binding commitment for the Borrower without any limitation.

The first disbursement shall be subject to fulfilment by the Borrower of the following conditions: (i) submission of evidence the opening of three special accounts to receive the resources of the ADF Grant, TSF Grant and TSF Loan; (ii) submission of evidence of the designation of the PEJAA Project Implementation Unit as the Management Unit for the Emergency Project. The choice of this Project Implementation Unit is due to the fact that its national coverage.

The Borrower undertakes to submit an environmental audit report to the ADF six months before the end of the project to ensure compliance with the Bank's ISS guidelines.

5-2- COMPLIANCE WITH BANK GROUP POLICIES

The Emergency Project is aligned with the African Emergency Food Production Facility (AEFPF) established by the Bank in response to the impact of the Russia-Ukraine crisis on food systems in Africa.

5-3- RECOMMENDATIONS

It is recommended that the Board of Directors approve the award of an ADF Grant of up to UA 9 million, a TSF Loan of UA 3.29 million and a TSF Grant of UA 2.71 million to the Republic of Madagascar for the purposes and subject to the conditions stipulated in this report.

ANNEXE 1 : CONTEXTE DU PAYS

1- Contexte macro-économique

Le commerce international, notamment la hausse des prix des produits de base (produits pétroliers, produits alimentaires) constitue le principal facteur de vulnérabilité à Madagascar du conflit Russie-Ukraine. Les effets de ce conflit pourraient aussi se faire sentir sur l'inflation au niveau national et en termes d'accentuation de la détérioration des comptes publics et des comptes extérieurs.

Croissance économique: En 2021, avec les efforts de maîtrise de la crise sanitaire liée la COVID-9 et les mesures de soutien à la relance économique (mesures fiscales, reprise des activités extractives), la croissance économique a rebondi à 3,3%, soit une hausse de la croissance de dix points en valeur absolue par rapport à 2020, où le pays a été plongé dans une profonde récession (-7,1%). Cette reprise en 2021 a permis d'améliorer le taux de croissance du PIB réel par tête d'habitant de près de 10 points sur 2020-2021. La croissance économique a été soutenue par les investissements publics et privés qui ont atteint 16,6% du PIB en 2021 contre 15% en 2020. Malgré les effets de la pandémie de Covid-19 et du changement climatique, les prévisions de la Loi de finances du Gouvernement tablaient sur une accélération de la croissance du PIB réel à 5,4% en 2022. Cependant, le conflit Russie/Ukraine pourrait entrainer une perte de 0,4 point du PIB réel en 2022 en lien avec la perturbation la chaîne d'approvisionnement en matière première au niveau international (produits pétroliers et produits alimentaires) et la pression exercée sur les prix, Ainsi, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 5,0% en 2022². Pour faire face au ralentissement de la demande intérieure, les pouvoirs publics ont décidé de l'ajustement à la hausse des salaires. Cette mesure devrait ainsi contribuer à stimuler la consommation des ménages. Cependant, en cas de pénurie d'engrais et de maintien des prix à la hausse, la prochaine saison agricole d'octobre 2022 à avril 2023 pourrait être menacée et la combinaison avec les prix élevés sur le marché international pourrait contribuer à aggraver la situation d'insécurité alimentaire dans le pays. D'autres chocs comme les catastrophes naturelles³ ainsi qu'une nouvelle vague de Covid-19 constituent aussi des menaces qui pourraient affecter les perspectives de croissance économique en 2022.

Politique monétaire et inflation: En 2021, le taux d'inflation qui avait été divisé par deux depuis 2018 a commencé à repartir à la hausse pour s'établir à 5,9% contre 4,2% en 2020. Les mesures de soutien au secteur financier mises en place par la Banque Centrale depuis 2020 (facilité de prêts, baisse des taux directeurs), ont contribué à accroître la masse monétaire à 20,7% en 2021, après une hausse de 10,1% en 2020. Par conséquent, la monnaie nationale « Ariary » a poursuivi sa dépréciation par rapport au dollar américain à 4% en moyenne en 2021. En 2022, la Banque centrale de Madagascar entend mettre l'accent sur une politique de ciblage de l'inflation. Ainsi, en avril 2022, la Banque Centrale a décidé de resserrer ses taux d'intérêt, soit 6% pour les facilités de dépôt et 8% pour les facilités de prêt. Cependant, la masse monétaire devrait continuer à croître à 16,4% en 2022, avant de baisser à 11,2% en 2023. Cette progression de la masse monétaire s'expliquerait par une hausse des crédits bancaires et par la reconstitution des avoirs extérieurs nets du système bancaire. Ces avoirs extérieurs nets devraient croître de 8,8% en 2022, tandis que les réserves brutes officielles devraient couvrir au moins 5,7 mois d'importations en 2022. En raison du conflit Russie – Ukraine, les pressions inflationnistes devraient être plus forte que ce qui était initialement prévu. Avec les récentes hausses des prix des céréales et du carburant sur les marchés internationaux, le taux d'inflation devrait être revu à la hausse à 8,7% en 2022 contre 6,4% initialement prévu.

Soldes budgétaires et comptes courants: Les effets de la pandémie de Covid-19 ont détérioré les comptes publics et les comptes extérieurs en 2021. Ainsi, le déficit du solde budgétaire a continué à se creuser à 5,4% du PIB en 2021 contre 4,0% en 2020, en lien avec la forte poussée des dépenses publiques pour faire face aux effets de Covid-19 et à la grave crise alimentaire dans la partie sud du pays. Le déficit des comptes courants a également légèrement augmenté, passant de 5,1 % du PIB en 2020 à 5,5 %, reflétant en partie la hausse des prix des produits pétroliers. L'impact du conflit Russie – Ukraine devrait contribuer à accentuer la détérioration des comptes publics et des comptes extérieurs. Pour faire

² Cette croissance économique sera soutenue par les investissements publics et privés dans les infrastructures de transport et d'énergie, ainsi que par la reprise des exportations de minerais (nickel et cobalt) et de vanille

³ En plus des effets de la pandémie de Covid-19, Madagascar a été frappé depuis le début de l'année 2022, par sept phénomènes cycloniques intenses et violents (dont Batsirai et Emnati), provoquant des déplacements des populations et des destructions d'infrastructures.

face aux effets du conflit, les dépenses publiques devraient augmenter significativement à plus de 20% PIB en 2022, en lien avec la décision des pouvoirs publics d'accroître les salaires (15% pour le secteur privé et 13% pour le secteur public). Pour faire face à cette augmentation ainsi qu'aux subventions de carburant et de la société d'État d'eau et d'électricité (JIRAMA), les pouvoirs publics pourraient procéder à des gels de certaines dépenses notamment dans les infrastructures et dans les secteurs sociaux (santé, éducation, etc.) dans le cadre du réaménagement du budget de l'État. Le déficit budgétaire devrait rester élevé à 5,1% du PIB en 2022 contre 5,7% initialement prévu dans la Loi de finances 2022. Ce déficit sera financé par la dette publique notamment les tirages auprès du FMI dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), ainsi que l'émission de bons du Trésor public. La dette publique devrait rester élevé, soit 52,9% du PIB en 2022, contre 53,9% en 2021.

En revanche, concernant les paiements extérieurs, le pays devrait tirer parti de la hausse du cours du nickel sur le marché international, à la suite de l'intensification de la production de véhicules électriques et aux sanctions sur les exportations russes de ce minerai. Depuis le début de l'année 2022, le prix des exportations de girofle a grimpé de 38,2% par rapport à la période de 2021. Les exportations de vanille ont également connu une forte hausse en valeur (28,0 %), avec une production de 895,7 tonnes et un prix stable autour des 250,0 USD le kilogramme. La progression des exportations des entreprises franches devrait également se maintenir à court termes. De même, que la réouverture des frontières devrait profiter à la reprise des activités du secteur de tourisme. Cependant, avec la forte hausse des prix des produits de première nécessité sur le marché international (produits pétroliers, produits alimentaires), le déficit du compte courant devrait être plus élevé, 5,9% du PIB en 2022 contre 4,8% initialement prévu dans la Loi de finances de 2022.

Tableau présentant les indicateurs macroéconomiques et sociaux avec les scénarios de l'impact de la crise alimentaire sur les performances économiques de 2022

	2017	2018	2019	2020	2021(e)	2022(p)	2023(p)
Croissance du PIB	3,9	3,2	4,4	-7,1	3,3	5	5,4
Taux de croissance du PIB réel par habitant	1,2	0,5	1,7	-9,8	0,6	2,3	2,8
Inflation	8,3	8,6	5,6	4,2	5,9	8,7	6,1
Solde budgétaire, dons inclus (% PIB)	-2,1	-2,2	-1,1	-4	-5,4	-5,1	-4,9
Compte courant (% PIB)	-0,4	0,7	-2,3	-5,1	-5,5	-5,9	-4,5

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et prévisions (p),

les

avril 2022

2 Analyse de l'impact social, genre et la résilience

Fragilité et résilience. Autre que les catastrophes climatiques qui frappent incessamment la partie sud de Madagascar (cyclone, sécheresse, crise acridienne, accroissement de l'érosion des sols) la mauvaise qualité d'eau potable, la famine dont les intensités et la fréquence augmentent avec le changement climatique, constituent les facteurs de vulnérabilité sociale du pays. L'agriculture malgache fait face à une multitude de contraintes qui freinent l'augmentation de la production : insuffisance et délabrement des infrastructures de production et de communication, accès au foncier très difficile, faible utilisation d'intrants et surtout la mauvaise gestion de la répartition d'eau pour l'irrigation. L'accès régulier à des intrants de qualité en quantité suffisante reste toutefois problématique à Madagascar et le devient de plus en plus face à la détérioration du pouvoir d'achat des producteurs agricoles et à leurs faibles performances.

Jusqu'à présent, à Madagascar, la pandémie de covid-19 a entraîné une crise beaucoup plus sociale et économique, que sanitaire. Cette pandémie affecte de manière brutale l'offre et la demande et entraine des perturbations considérables pour le secteur agricole et la sècheresse qui sévit dans la partie sud de ce pays qui favorise le phénomène du *kere* (famine) pour les couches les plus vulnérables. La crise Russo-Ukrainienne fait ressortir les risques inhérents aux systèmes alimentaires mondiaux, en mettant en évidence l'impact potentiel des perturbations sur les pays qui dépendent des importations de denrées alimentaires, comme la forte hausse des prix des aliments de base et des engrais. L'impact de cette crise sur la croissance économique est désormais avéré dans le pays. Selon le dernier résultat de l'évaluation de la fragilité et de résilience du pays (CRFA), les défis de fragilité sont d'ordre politique, social, économique, infrastructurel et de gouvernance. Bien que ces défis de vulnérabilité soient relativement bien identifiés, la question de la mesure de leurs coûts au niveau économique, financier et social reste encore à être comblée.

Genre. Classé 9e sur 54 pays au regard de l'indice d'égalité de genre en Afrique de la Banque, Madagascar progresse quant à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. En effet, le pays présente un indice de la dimension sociale très satisfaisant (1,089) et progresse sur celui de la dimension économique (0,795). Cependant, il obtient un score faible quant à la dimension d'autonomisation et de représentation (0,289), révélant des disparités socioéconomiques encore accrues. Ainsi, les différents rôles de genre et les relations entre les hommes et les femmes impliquent qu'ils vivront et seront touchés différemment par la crise alimentaire. L'accès aux facteurs de productions de même que la gestion et le leadership des femmes sur les revenus agricoles est grandement marqué par les inégalités de genre. Déjà en 2017, les hommes avaient deux fois plus accès à la propriété foncière que les femmes . Trois ménages dirigés par une femme sur quatre, sont classés dans les petits exploitants agricoles avec une superficie totale exploitée inférieure à 1,5 hectare. De plus, elles accèdent moins que les hommes aux techniques améliorées de production agricoles, notamment les semences, engrais, intrants, technologies, à la formation et l'information de même qu'aux marchées. Une situation qui risquerait d'empirer dans ce contexte de crise alimentaire et de limitation des ressources agricoles. La prévalence d'anémie chez les femmes enceintes est de 39% avec un taux de fécondité de 4 enfants par femme en 2019 et 24% des malgaches qui n'ont pas accès à la planification familiales, indiquant un risque élevé d'impact sur la santé maternelle et infantile. Le risque de montée des violences basées sur le genre reste d'actualité relativement au covid.

ANNEXE 2 : SECTEUR AGRICOLE ET SITUATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES IMPORTES

Etant un pays à vocation agricole, Madagascar est caractérisé par la forte dominance des petits exploitants agricoles qui dépendent de l'agriculture pour leur existence. 80% de la population active pratique l'agriculture, l'élevage et la pêche. Mais la production actuelle ne suffit pas pour la population qui augmente plus vite que la production alimentaire. La production agricole qui peine à suivre la croissance démographique qui est de 3% par an. Cette agriculture est confrontée à des différentes contraintes : faible utilisation d'intrants et mécanisation agricole , la consommation d'engrais est estimée à 12 kg/ha/an ; 10% d'exploitations agricoles utilisent des semences améliorées ; les pertes post-récolte sont estimées à 15 à 10%; taille des exploitations et le niveau de professionnalisation faibles.

Cette situation s'explique par le sous-investissement dans la vulgarisation, la recherche agricole et les infrastructures (production, transformation, commercialisation) qui impactent sur la production et les prix des produits aux producteurs, ainsi que l'accès difficile au foncier, accès au financement difficile; industries agro-alimentaires peu développées. Elle limite le niveau de dépenses (investissements et fonctionnement) que ces derniers accordent à leurs exploitations (utilisation de semences performantes, de fertilisants et d'équipements agricoles, entretien des cultures).

Le faible ratio d'utilisation des engrais chimiques (inférieur à 7 kg/ha pour un minimum recommandé de 100 kg/ha pour l'Urée et 200 kg/ha pour le NPK 11.22.16) est appelée à suivre une tendance chronique, vu la flambée des prix des engrais importés qui ont connu une hausse moyenne d'environ 2,5 fois entre mai 2020 et mai 2021. Selon l'estimation du MINAE, le ratio entre le volume total de fumier récupérable dans les parcs à bœufs existants dans tout Madagascar et la superficie des rizières irriguées toutes saisons (1 600 000 ha) serait de 4,7 tonnes/ha, soit 2 fois moins que l'apport minimum recommandé par le projet PAPRIZ (10 T/ha). Cette situation qui affaiblit de manière chronique le niveau de fertilité des sols se trouve amplifiée par la dépendance aux ressources naturelles et les pratiques agricoles adoptées par la grande partie des producteurs (cultures sur brûlis, cultures sans couverture et ne suivant pas les courbes de niveau sur les tanety), qui favorisent la destruction de la biodiversité, les érosions des tanety, l'ensablement des bas-fonds, et la baisse du taux de remplissage de la nappe phréatique.

Concernant les semences de riz, le Projet de production du Gouvernement a prévu en 2022 (2 100 T) et en 2023 (4 000 T), ce qui devrait couvrir les besoins actuels des producteurs. Compte tenu de l'existence d'autres actions dans le cadre du Plan National d'Autosuffisance Alimentaire, le stock pourrait être insuffisant dès cette année, surtout pour les variétés à cycle court qui sont recommandées pour permettre aux producteurs de faire face aux impacts du changement climatique. Ainsi, il est important de renforcer le FOFIFA sur la base des orientations régionales en termes de besoins de variétés en semences de pré-base.

Pour les semences de soja, deux variétés ayant été promues par le groupe TIKO, connues par leur tolérance à l'insuffisance en eau et aux maladies et leur rendement en extraction d'huile plus élevé (OC11 et FT10), sont les plus cultivées. Les producteurs récupèrent eux-mêmes leurs semences, sans maîtriser les techniques de sélection massale, ce qui limite en partie la productivité des parcelles de cultures (1,4 tonne/ha). La contrainte pour le Projet réside, donc, sur la disponibilité de semences de qualité nécessaire pour la production de la première année.

Pour l'arachide, à part la variété Fleur 11 qui est cultivée principalement dans l'Atsimo Andrefana et le Menabe, une autre variété (Donga) cultivée principalement dans l'ouest de l'Amoron'i Mania, connait une extension rapide et spontanée en termes de zones de production, grâce à sa tolérance à l'insuffisance d'eau et au rendement élevé en extraction d'huile très apprécié par les transformateurs artisanaux. Avec l'appui du PROJERMO (BAD), l'inscription de cette variété dans le catalogue officiel de semences et son homologation ont été réalisées par le Service Officiel de Contrôle de Semences du MINAE, ce qui permettra de lancer officiellement sa promotion et la transformation de l'huile produite avec cette variété. Les producteurs récupèrent eux-mêmes les semences sans maîtriser les techniques de sélection massale, ce qui affecte la qualité des semences et limite es rendements. Ainsi, la non-disponibilité de semences de qualité constitue une des principales contraintes de cette filière. Toutefois, la mise en œuvre d'un Projet de sélection massale sur les cultures existantes permettra de produire suffisamment de semences pour répondre aux besoins des producteurs.

Pour le blé, la fermeture de LMMF en 2016 a amené aussi à l'arrêt de la multiplication de semences. Le stock en semences de base de blé (variétés Romy et Avo) et de soja qui existent auprès de FIFAMANOR est très faible. Ainsi, la non-disponibilité de semences de qualité constitue une des principales contraintes de cette filière.

En 2021, a rejoint les pays dans la liste des pays dans les « zones rouges » en matière de sécurité alimentaire, c'est-à-dire des pays qui ont du mal à nourrir leurs populations. Si plus d'un tiers des malagasy manquent d'aliments appropriés à un moment donné de l'année, les régions du sud connaissent une sécheresse qui a entraîné l'une des pires crises alimentaires depuis des décennies, menaçant plus de 1,63 million de personnes (IPC, janvier 2022).

En 2022, les productions de certaines cultures sont comme suit : riz : 4.444.000 Tonnes et la consommation du riz par personne par an est estimée à 110 kg/personne/an et dont le besoin global est de 5.085.000 Tonnes de Paddy, ce qui a entraîné une importation en 2021 de 632.000 Tonnes du riz ; le manioc avec une production de 2022 est de 2.479.000 Tonnes ; la production de maïs en 2022 est de 522.200 Tonnes, alors que la consommation annuelle pour les humains, pour les animaux et industrielle est de 620.000 Tonnes.

Le changement climatique, caractérisé par la fréquence des conditions météorologiques extrêmes et le phénomène El Niño, est appelé à amplifier la faiblesse de la production alimentaire. Au début de 2022, quatre tempêtes tropicales ont frappé Madagascar en autant de semaines, affectant la sécurité alimentaire de millions des ménages les plus vulnérables dans les zones affectées.

Bien que les Hautes Terres soient moins vulnérables aux aléas climatiques et aux événements climatiques extrêmes, ces régions font néanmoins face à des problèmes environnementaux ce qui fragilise la stabilité macroéconomique et rend difficile la lutte contre la pauvreté. Sur les Hautes Terres l'on constate une hausse importante des températures (+2,4°C depuis 1960), avec une diminution des nuits froides, une quasi-disparition du gel, et une augmentation des journées chaudes, sans températures vraiment élevées (> 35°C). Cela confirme les dires des acteurs et explique les mauvaises floraisons des pommiers (CIRAD, 2020).

La pluviométrie montre une baisse de 30% (-300 à 450 mm) depuis 1960. Cela explique la baisse des ressources hydriques hivernales qui affecte les irrigations de contre-saison et retarde la préparation des rizières. Les analyses indiquent une dégradation des conditions hydriques au début de la saison des pluies, en accord avec les difficultés rapportées d'installation des cultures pluviales (maïs, pomme de terre, riz, etc.).

Le gouvernement malagasy exécute le redressement de cette situation dans le cadre de l'Engagement n°9 qui vise l'autosuffisance alimentaire, dont l'atteinte est un passage obligé du pays dans la conquête des marchés régionaux. Sous l'impulsion présidentielle, le MINAE a mis parmi ses priorités, la réhabilitation des périmètres irrigués, avec l'objectif de 100 000 Ha de nouvelles superficies rizicoles irriguées, ajouté récemment de 100 000 Ha (minimum de 5 Ha/région).

Après la planification de la reconstruction post-cyclonique du secteur Agricole pendant le 1er trimestre 2022, le MINAE a enclenché la mise à jour de la Stratégie Nationale de Développement Rizicole (SNDR), de la Stratégie Nationale Semencière et de la Législation Semencière. La Loi sur l'Agrégation Agricole qui cadre les la mutualisation de moyens,

le transfert de technologies et la commercialisation entre les opérateurs détenteurs de marchés et les producteurs, vient d'être ratifiée par les actuelles sessions parlementaires.

Cependant, les multiples conséquences des conflits armés en Ukraine risquent d'anéantir les efforts que les pays africains sont en train de déployer pour atteindre l'autosuffisance alimentaire. L'augmentation des prix des carburants, donc, des coûts de transport, la réduction du volume d'exportations des denrées alimentaires (Ukraine, Russie, autres pays), la désorganisation des systèmes financiers et l'inflation dans les grandes puissances risquent fortement d'engendrer une importante crise alimentaire dans ces pays.

Pour Madagascar, en particulier, les impacts de ces problèmes risquent d'être forts du fait que les produits alimentaires qu'il importe actuellement, notamment, le riz, la farine, les huiles alimentaires sont tous consommés aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Comme le pays importe également le tourteau de soja pour la fabrication de provendes, cette crise risque d'impacter fortement le sous-secteur d'élevage.

Pour cette raison, Madagascar s'est mis à élaborer son Plan National pour l'Autosuffisance Alimentaire sous le pilotage du MINAE et du MPEB. Basé sur les préoccupations et les initiatives régionales (secteur privé, Organisations des Producteurs et de la Société Civile, Collectivités Territoriales Décentralisées et Services Déconcentrés), cet outil prévoit l'aménagement d'au moins 115 000 Ha de rizières (5 000 ha/région), une facilitation de l'accès d'un maximum de producteurs aux intrants. Sa mise en œuvre sera renforcée par les politiques sectorielles, y compris la politique foncière et les stratégies pays des PTF.

Les produits alimentaires importés

Riz blanchi

Madagascar importe encore du riz chaque année, principalement de l'Inde, de l'Indonésie et du Pakistan. Le gap pour la campagne 2022 est estimé à 500 000 tonnes de riz blanchi, soit l'équivalent de 770 000 tonnes de paddy qui peuvent être obtenues avec 192 000 ha de rizières à bonne maîtrise d'eau et 5 800 Tonnes de semences améliorées. La mise en œuvre du Plan National pour l'Autosuffisance Alimentaire, Madagascar vise à atteindre son autosuffisance en riz en 2023 et à développer l'exportation de ce produit à partir de 2024.

L'intervention du MINAE vise à aider les producteurs à (i) maîtriser la gestion de l'eau d'irrigation (renforcement des capacités des AUE dans la gestion des infrastructures et la police de l'eau, réhabilitation des périmètres irrigués, nouvel aménagement des périmètres, etc.), (ii) améliorer la conduite des opérations culturales/post-récoltes (vulgarisation des techniques améliorées comme celles de PAPRIZ, SRA et SRI), puis à (iii) faciliter leur accès aux moyens (semences de qualité avec des variétés adaptées, fertilisants, matériels).

La diffusion des techniques améliorées sera faite à travers la mise en place et l'animation des Sites Modèles d'Emergence Rizicoles (SMER), des Champs Ecoles Paysans (CEP) et la diffusion des spots de sensibilisation.

Blé et farine de blé

Dans les années 80 et 90, Madagascar a déjà produit localement du blé pour alimenter la minoterie KOBAMA. Depuis la fermeture de la minoterie KOBAMA (Antsirabe II, Vakinankaratra) en 1995, le pays était devenu totalement importateur de farine de blé, principalement de l'Egypte, de l'Asie et de l'Europe.

En 2013, une firme américaine (Seabord Company) a remis en marche cette usine par une location gérance avec la raison sociale « Le Moulin de Madagascar Farine - LMMF». LMMF a travaillé avec du blé importé essentiellement de la Mer Noire. En 2015, dans l'objectif de réduire progressivement l'importation, elle a relancé la production locale de blé, avec le Centre FIFAMANOR, la Direction Régionale en charge de l'Agriculture du Vakinankaratra et le Projet MATOY de la Coopération suisse.

FIFAMANOR a assuré la production de semences de base, l'encadrement des Producteurs Multiplicateurs de Semences (PMS). La formation et l'encadrement des producteurs de blé panifiable a été assuré par la Direction Régionale de l'Agriculture et les techniciens de LMMF. A travers une communication radio et des affichages au niveau communal, LMMF SA a confirmé son engagement à acheter tout blé livré dans son usine avec des conditions (quantité min. 1 tonne, humidité inférieure à 13%, pureté et propreté) et les prix d'achat du blé qui varie en fonction de la quantité. Les producteurs ont assuré eux-mêmes l'achat des intrants.

Afin d'augmenter la valeur ajoutée de la filière, un appui à la transformation de paille de blé a été également développé, particulièrement au profit des femmes. Des associations de femmes qui travaillent sur la fabrication de différents articles

ont été formées sur la conception de designs d'articles (paniers, chapeaux, barquettes, etc.) et dotées de petits matériels comme les machines à coudre.

Culture de blé

Cette collaboration a amené des résultats concrets : 469 Tonnes de blé panifiable produit et livré à LMMF en 2015 (par les producteurs eux-mêmes et des collecteurs) et plus de 1 000 tonnes en 2016. Une interprofession du blé a été mise en place, pour gérer particulièrement la question de semences et assurer la concertation sur le blé. Un stock de 70 tonnes de semences de blé a déjà été constitué par l'interprofession.

Cependant, victime de la concurrence déloyale, LMMF a mis fin le Contrat de location gérance de l'Usine KOBAMA et arrêté son activité. Pour sa maison mère (Seabord Company), la prise de cette décision a été plus facile car elle a tourné juste avec une location gérance de l'usine KOBAMA.

En 2021, Madagascar importe 260 000 Tonnes de farine de blé par an, principalement de l'Egypte. Depuis 2021, la production de farine a été reprise par une autre Société (Le Moulin de l'Océan Indien – LMOI) qui a installé sa propre usine de 150 000 T/an dans le Port de Tamatave, tout en reprenant l'Usine KOBAMA. Actuellement, LMOI importe du blé des autres pays et le transforme dans ces deux usines (+ 500 tonnes/jour à Tamatave et 200 Tonnes/jour à Antsirabe).

LMOI projette de relancer la culture de blé. Elle a déjà entamé les échanges sur ce projet avec la DRAE du Vakinankaratra et est actuellement en train de constituer son équipe pour le projet de production de blé local en paysannat. Ce projet est appelé à réduire à terme la dépendance du pays en farine de blé et à rendre disponible la production de son de blé pour la fabrication de provende avec du blé local. La principale différence avec le cas de LMMF réside sur le fait que le groupe INSIVO est constitué des Entreprises de droit malagasy déjà présentes depuis des années dans le pays et que ce groupe a déjà installé sa propre minoterie dans le pays. Ce qui augmente la chance de durabilité de la relance de la production local de blé.

Huiles alimentaires et tourteaux

Avant 1990, la production d'huile alimentaire au niveau local a été assurée principalement par la société TIKO Oil Product (TOP) du groupe TIKO, qui a produit du soja en paysannat dans le Vakinankaratra. La production d'inoculum, une culture de bactéries (Rhizobium) qui permet d'activer le développement de la nodosité dans le système racinaire du soja (qui assure la transformation de l'azote de l'aire en azote assimilable par la plante) a été assurée par le Centre FIFAMANOR.

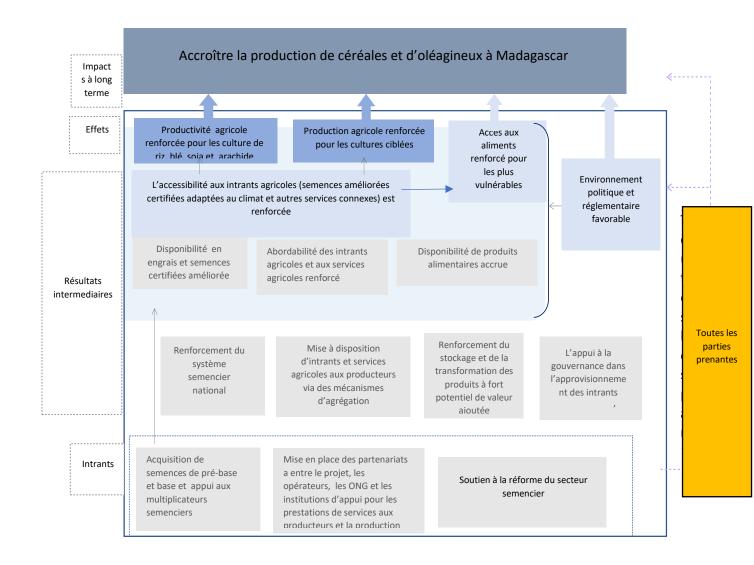
En 1990, ayant trouvé des huiles brutes moins chères et subventionnées, TOP a abandonné la production locale de soja en se concentrant sur l'importation de pour les raffiner dans son usine. La production d'inoculum a été également arrêtée. Cette situation a mis Madagascar dans une dépendance quasi-totale en importation d'huiles alimentaires et de tourteau de soja.

Madagascar importe actuellement 120 000 tonnes/an d'huiles alimentaires de toutes catégories, dont plus de 115 000 tonnes d'huiles de soja et de tournesol, assurée en grande partie par la société Huilerie Industrielle de Tamatave (marque HINO).

A part la dépendance aux importations d'huiles, Madagascar est également dépendant en termes de tourteaux. Le pays importe actuellement 30 000 tonnes de tourteaux de soja, à travers 5 sociétés, dont Livestock Food Limited du groupe Eclosia (15 000 tonnes), le groupe INSIVO (11 000 tonnes, dont 8 000 T pour sa provenderie AGRIVAL et 3 000 pour la vente), Océan Trade et Activo (5 000 tonnes). L'existence de deux nouvelles provenderies de 80 tonnes/jour (une unité de 60 tonnes/jour de l'Entreprise TMA déjà installée) et une autres de 20 tonnes/jour du groupe SOAFIARY en bateau) est appelée à augmenter de manière significative cette importation, vu la faiblesse accrue de la production locale de soja qui est seulement de 4.000 tonnes, dont 80 % dans le Vakinankaratra.

Depuis 10 ans, la production d'huiles avec le soja et l'arachide locaux a commencé à intéresser les acteurs du secteur privé, mais cette activité n'a pas pu se développer à cause de la faiblesse de la production locale de ces matières premières. Depuis 2015, le groupe TIKO a tenté de reprendre l'activité de TOP mais abandonné ce projet à cause du coût trop élevé de la remise en marche de son usine rendue inexploitée depuis 2009. En 2021, l'Entreprise SEDIEM a pu installer dans le Vakinankaratra (Betafo) son huilerie de 5 tonnes/jour de matière première. Cette année, le groupe INSIVO va installer à Antananarivo son usine de 50 tonnes/jour.

ANNEXE 3: THEORIE DU CHANGEMENT



ANNEXE 4: DESCRIPTION DETALLEE DU PROJET

Spéculations à développer dans le cadre du projet zone

Régions		ii à la iction		ıi à la produ es transforn	Appui à la transformation		
Regions	Riz irrigué	Riz pluvial	Soja	Arachide	Blé	Sorgho	Manioc
Alaotra Manforo	X						
Boeny	X						
Atsimo Andrefana	X			X			X
Vakinankaratra	X		X	X	X		X
Amoron'i Mania	X	X	X	X	X		
Itasy	X		X	X	X		
Bongolava	X	X	X	X			X
Analamanga	X						
Menabe	X						
Melaky	X						
Haute Matsiatra	X	X					
Ihorombe	X	X					
SAVA	X	X					
Sofia	X						
Diana	X						
Betsiboka	X						
Atsinanana	X						
Analanjirofo	X						
Anosy		-				X	X
Androy						X	

Approche et stratégie de mise En œuvre

Celles-ci visent à permettre la mise en œuvre du projet, tenant compte de l'obligation de l'achèvement du projet dans les meilleures conditions et la meilleure qualité possibles dans la période de 24 mois.

- Le projet développera son intervention avec les intervenants déjà existants/opérationnels et ayant des vocations institutionnelles et des expertises liées au développement des filières/chaînes de valeurs concernées (ONGs locales, ITAA, FAO), afin de renforcer l'appropriation des actions par les acteurs et d'assurer la pérennité des acquis. A cet effet, il s'appuiera sur des expériences déjà existantes en termes de diffusion des bonnes pratiques et valorisera les outils comme les fiches techniques déjà validées et utilisées dans la formation des producteurs.
- Un arrangement institutionnel avec un ou des projets de la BAD déjà opérationnel sera adopté pour permettre aux projets d'assurer le démarrage des activités dans le plus bref délai, voire d'avancer la mise en œuvre de certaines activités jugées urgentes, comme celles qui sont liées à l'entrée en matière avec les intervenants susmentionnés.
- Mise en cohérence de l'intervention du projet avec les stratégies du MINAE et du MICC.

- Dans la production rizicole, il développera une collaboration avec les intervenants qui œuvre sur le renforcement des capacités des producteurs (PAPRIZ, DEFIS, etc.), en s'appuyant sur leurs approches et stratégies en termes de vulgarisation et de facilitation de l'accès des producteurs aux moyens.
- Dans la production de blé, le soja et l'arachide, considérés comme « à haute valeur ajoutée », son intervention visera à catalyser et à faciliter le développement des réseaux de producteurs fonctionnels et acquérant une certaine stabilité en fin 2024, avec des lead firm détenteurs de marché et engagés sur la promotion de chaînes de valeurs (investissement sur la transformation et la collaboration avec les producteurs en agriculture contractuelle ou en agrégation agricole). Dans ce dernier cas, l'appui à des OP déjà existantes sera développé pour assurer la production avec les lead firms sur la base des contrats.
- Le projet agira sur les goulots d'étranglement et les facteurs-clés du rendement, en particulier, le renforcement de la disponibilité des semences de qualité et certifiées (renforcement des Centres FOFIFA et FIFAMANOR dans la production de semences de pré-base, et des autres Etablissements semenciers dans la production de semences de base et commerciales;

Riz Sauf pour les variétés qui font la renommée des régions (exemples de Makalioka pour l'Alaotra, de Mangafototra pour la Haute Matsiatra, Tsipala pour le Boeny), le projet orientera son acquisition sur certaines catégories de variétés :

- les variétés à cycle court qui ont fait leur preuve qui permettront de réduire le risque de perte face au retard de la pluie ;
- les variétés qui ont fait leur preuve et sui sont déjà appréciées par les producteurs par leur performance (ex. Mangafototra pour la Haute Matsiatra et l'Ihorombe, Mihary Menabe.

Soja, blé et arachide

En 2022:

Le projet va importer des semences de base et commerciales et appuyer la multiplication des semences de blé existantes chez FIFAMANOR (Romy et Avo), pour assurer l'existence d'une certaine quantité de production dès la prochaine campagne.

Pour le blé qui est encore produit sur les hautes terres, la production est faite dans les rizières, en contresaison. Les producteurs font le semis habituellement avant le 10 juillet, pour libérer leurs rizières avant fin octobre, afin de pouvoir préparer les sols pour la riziculture. Ainsi, le projet négociera avec des producteurs pour l'utilisation de leurs rizières dans la production de semences de blé avec les semences de base importées (en échange de semences de blé produites dans leurs parcelles ou des montants équivalant aux recettes moyennes qu'ils réalisent avec

En 2023 et 2024:

Le projet mettra en en œuvre un Projet de sélection massale de semences en cascade avec les variétés locales ayant déjà fait ses preuves (OC11 et FT10 pour le soja, Fleur 11 et Donga pour l'arachide, Romy et Avo pour le blé) et les semences importées. Avec ce Projet, le projet pourra atteindre la quantité qui sera acquises pour ses bénéficiaires directs et les autres producteurs ;

Le projet développera un appui aux Centres FOFIFA et FIFAMANOR dans la reprise de la recherche variétale. Considéré comme un coup de pouce, cet appui doit être renforcé et relayé par l'Etat et les lead firm. Des conventions tripartites (MINAE, Centres, lead firm) seront élaborées et signées pour matérialiser ce partenariat.

Le projet bénéficiera du soutien des deux Ministères (MINAE ; MEF) sur la facilitation de l'importation des semences et l'exonération de taxes sur cette activité.

Le projet mettra en œuvre d'un Projet de renforcement des capacités des producteurs, pour réunir les conditions d'obtention d'une meilleure productivité, une réduction des pertes post-récolte et une amélioration de la qualité des produits. Ce Projet contiendra :

- la formation, suivi/encadrement sur les techniques de production et d'opérations post-récolte ;
- la facilitation de leur accès aux moyens de production (semences de qualité et certifiées, fertilisants) en valorisant/facilitant la mise en place des dispositifs de proximité (guichets agricoles) ;
- l'appui socio-organisationnel pour renforcer leur autonomie en termes d'accès aux semences.

Le système de vulgarisation à développer impliquera des dispositifs d'appui de proximité (Producteurs Relais) qui ont déjà montré leurs intérêts dans le cadre des autres projets ayant intervenu à Madagascar. Ce sont des producteurs sélectionnés pour (i) transmettre les bonnes pratiques auprès de leurs pairs, à travers les formations, l'animation en cascade et suivi auprès de leurs exploitations, (ii) rendre compte des activités réalisées et de l'évolution des producteurs auprès des lead firms, et (iii) réfléchir avec ces derniers sur les mesures à développer pour élargir leurs réseaux de producteurs. A cet effet, ils sont considérés comme des véritables partenaires des lead firms. Leurs services sont voués à être pérennes.

Des organisations locales seront mobilisées et renforcées pour assurer le renforcement des capacités des Producteurs Relais dans l'exercice de leurs rôles avec les équipes techniques des lead firms, avec des fiches techniques et des outils de suivi/rapportage en version malagasy, déjà utilisées dans la production de soja, de blé et d'arachide (à affiner en cas de besoin).

Le projet cofinancera le développement de ces activités avec les OE (acquisition d'intrants, vulgarisation), selon des contrats Projets basés sur leurs plans d'affaire inclusifs, précisant les résultats visés (en qualité et en quantité) et les engagements de chacun. La contribution des lead firm sera de 15 %, à part les investissements qu'ils réalisent dans la transformation. Il accompagnera les lead firm dans l'affinage et la mise en œuvre de leurs plans d'affaire inclusifs et de leurs Plan de Gestion Environnementale et Sociale léger incluant une feuille de route sur l'intégration du genre.

- Le ciblage des producteurs/bénéficiaires prendra en compte l'approche genre (min. 30 % de femmes). Il sera concerté et validé avec les lead firms et/ou avec les OP et les autorités locales (dans le cadre du riz). Quelques critères de priorisation (à revoir), entre autres :
- Ménages de producteurs de la catégorie EAF 2
- Disposant des rizières à bonne maîtrise d'eau pour le riz et le blé de contre saison
- Chef de ménage âgé de 18 45 ans avec une priorisation des ménages dirigés par les femmes
- Dont un ou plusieurs membres actifs (15 à 50 ans) est incapable de travailler au champ (maladie chronique récente, handicap récent).
- Affiliés à des OP et particulièrement des associations féminines
- Acceptant de travailler avec les OE dans le cas d'une démarche chaîne de valeurs ;
- Utilisation des données IPC

Une collaboration avec la FVTM (fédération des associations des femmes) pour renforcer la prise en considération de la dimension genre.

- En lien avec le renforcement de son propre système d'information, le projet développera mécanisme de collecte, de traitement et de valorisation des données dans la mise en œuvre des actions, dont l'objectif est de disposer des données suffisantes sur les producteurs et la production, permettant aux OE d'élaborer/affiner leurs stratégies de croissance et de mise en œuvre, et au projet de renforcer son SSE.
- Avec l'appui du MINAE, le projet développera des synergies et une coordination avec d'autres interventions similaires (GPGU, relance agricole Mionjo).

• Pour le développement de la transformation et la mise en place des RPCA, le projet mobilisera des organisations pour accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre, entre autres l'ITAA pour la promotion de la transformation du Manioc et du Sorgho, et des ONGs locales (pour la production.

Description détaillée des composantes

Composante 1. Renforcement de la production agricole et des opérations post-récolte

Sous/composante 1.1. Renforcement du système semencier (10 % du budget)

Objectifs spécifiques:

Réunir les conditions requises par l'augmentation de la production de semences de qualité et certifiées : existence d'une production de semences de pré-base et de base, augmentation du nombre des établissements semenciers opérationnels dans ce secteur.

Principes:

- Action basée selon les orientations régionales en matière de variétés
- Non gratuité pour la production de semences de base et commerciales

Actions:

- Importation d'urgence de semences de base et de semences commerciales (voir tableau ci-dessus)
- Appui à la production de semences de pré-base et de base (travail avec FOFIFA et des opérateurs)
- Appui aux établissements semenciers (facilitation de l'accès aux semences de base, dotation de petits matériels, renforcement des capacités)
- Mise en place de banques de semences pilotes

Sous/composante 1.2. Renforcement de la production (60 % du budget)

Objectifs spécifiques :

Assurer le démarrage et/ou le développement des activités de production

Principes:

- Non gratuité et recherche d'autonomisation
- Appui à l'accès au marché (agrégation agricole) selon les conditions, avec des opérateurs de marché (LMOI pour le blé et de manioc, huileries et provenderie, etc.)

Actions:

- Entrée en matière avec les intervenants dans la filière riz, comme PAPRIZ et les autres projets/Projets (échanges en vue de la matérialisation de la collaboration par Convention de partenariat)
- Entrée en matière avec les partenaires et les lead firmes (échanges/négociation sur les résultats et les engagements de chacun et les contrats Projets, élaboration et signature de contrats Projets)
- Recrutement et préparation des ONGs locales (cadrage de leurs interventions, partage/compréhension des outils, planification, signature de Conventions)
- Mise en œuvre des Contrats Projets: formation et encadrement des producteurs (sur la production, les
 opérations post-récolte et la socio-organisation, facilitation de l'accès aux kits d'intrants agricoles (semences
 certifiées, engrais organiques et chimiques) avec l'autonomisation

Composante 2 : Renforcement de l'accès aux aliments

Sous/composante 2.1. Appui à la production de farines alternatives (manioc, sorgho)

En termes de transformation :

Appui à la transformation de sorgho et de manioc (production de farine de sorgho et de manioc en alternative de la farine de blé, et production de farine de manioc en substitution – mélange avec la farine de blé, à raison de 20-30%).

Cette action sera focalisée sur l'accompagnement des investisseurs (Coopératives, PME, industrie pour le manioc) dans la mise au point des technologies de transformation de ces produits, respectant des normes d'hygiène et l'obtention des autorisations de mise en marché des produits. Bien qu'à ce jour, la plupart des unités de transformation existantes demeurent artisanales et peu professionnelles, des appuis adaptés aux contextes permettraient d'avoir un changement d'échelle et une création d'emplois principalement féminins dans des chaînes de valeurs favorables à l'économie locale.

Cette activité sera appuyée par le COMPACT de TAAT habilité.

Sous/composante 2.2. Appui à la mise en place des RPCA dans le Sud

En termes d'appui au stockage, le projet prévoit la mise en place et l'opérationnalisation des deux RPCA (Réserves Publiques de Céréales Alimentaires) dans les deux régions du Sud, essentiellement avec le sorgho. Cette action permettra particulièrement de renforcer la valorisation de l'appui à la transformation du sorgho.

La RPCA est une sorte d'instrument de stockage des céréales pour faciliter leur vente à prix médiocre pendant la période de récolte et le vendre aux moments propices quand les prix des céréales sur le marché augmentent. Elle est très similaire aux GCV. Dans le cas du projet, des équipements de transformation à multi-usager (broyeur, décortiqueuse) seront installés dans la RPCA pour faciliter leur préparation après leur déstockage. La gestion est assurée par une unité placée sous la supervision d'un Conseil d'Administration. Il s'agit d'une gestion autonome et contrôlée/sécurisée, avec comme actionnaires les producteurs/OP qui y stockent leurs produits et d'autres (Région, OE).

- Le projet prévoit de mettre en place deux RPCA (Anosy et Androy), afin de valoriser les actions de renforcement de la production de sorgho (FAO, autres). Le mode de fonctionnement et de gestion de ces RPCA seront étudiées, avec les activités :
- Construction de magasin de stockage avec mise en place des équipements de transformation multi-usage (décortiqueuses, broyeurs, etc.)
- Appui dans la gestion (mise en place et valorisation des outils de gestion de données)
- Appui à la production et au stockage de 100 tonnes/RPCA de sorgho/
- Appui à la production pour constitution d'un capital (500 tonnes de produit/RPCA)

Le tableau suivant fournit la description sommaire des activités des sous composantes :

Désignation des composantes	Montant (MUC)	Description des composantes
Sous-composante 1. Renforcement de la production agricole		1.1- Soutien à la production de semences certifiées adaptées au changement climatique (semences de blé et soja) (pouvant alimenter plus tard un fond semencier) Appui à la production de semences de pré-base et de base (travail avec FOFIFA et des opérateurs) Appui aux établissements semenciers (facilitation de l'accès aux semences de
		base, dotation de petits matériels, renforcement des capacités)

			1-2- Facilitation de l'accès aux intrants et aux servies agricoles suivant le modèle Voucher :Digitalisation : distribution de « cartes producteurs » pour le suivi des appuis / plateforme digitale / conseils digitaux Facilitation de l'accès aux intrants agricoles pour les petits producteurs (semences améliorés, engrais, petits équipements y compris les séchoirs solaires multifonctionnelles) Formation et encadrement des bénéficiaires (sur la production, les opérations postrécolte et la socio-organisation) - Facilitation de l'accès aux services agricoles et d'appui-conseil en pratique cultural climato-intelligent Appui technique pour la pérennisation des mécanismes d'accès aux intrants plateforme numérique de distribution des engrais et des semences améliorées et l'agrégation
Sous-composante Renforcement de production alimentaire	2. la	3,0 (20%)	2.1- Financement d'initiatives pilotes de développement de farines alternatives et de substitution aux importations de promotion de l'économie circulaire (production de farines alternatives (manioc, patate douce), de produits de substitution aux importations de Farine de blé (avec la farine de manioc et de sorgho), d'Huiles Alimentaires (soja, arachide) 2.2 – Activités pilotes de mise en place et d'opérationnalisation des RPCA (warehouse receipt system) pour améliorer le stockage des produits agricoles : (02 Unités opérationnelles au Sud)
_	3. et	1.50 (10%)	Coordination, Suivi-évaluation et Gestion administrative, suivi-accompagnement Gestion environnementale et sociale Gestion financière Passation des marchés

Quantités de semences et d'engrais mise à la disposition des producteurs sous forme de kits

Spéculations	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)
al Riz méthode classi	588	980	4 898
Spéculations	Semences (T)	NPK	Engrais bio (T)
ор от от от от от	(1)	(T)	22.62.425 2.10 (1)
Total Riz pluvial	307,2	512	2 560
Spéculations	Semences (T)	NPK	Engrais bio (T
Speculations	Seniences (1)	(T)	Eligiais bio (1
Total Maïs	34,8	435	2 175
Spágulations	Comongos (T)	NPK	Engrais bio (T
Spéculations	Semences (T)	(T)	Eligiais bio (1
Total Soja	360	0	1 500
Cuáculations	Companaes (T)	NPK	Engueis bio (T)
Spéculations	Semences (T)	(T)	Engrais bio (T)
Total Arachide	525	0	1 875
		NPK	
Spéculations	Semences importées (T)		Engrais bio (T
		(T)	
Total Blé	60	14	7 500

Spéculations	Semences (T)	NPK	Engrais bio (T
Total	1 875	1 941	20 508

Acquisition d'intrants au profit des producteurs

Spéculations	Régions	NB bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.%	Sup. totale (ha)	NB Kits intrants Riz = NB bénéf.	Semences (T)	N
Total		134 300	50 240			50 240	139 100	2 908	

I. INTRANTS A AQUERIR DIRECTEMENT POUR L'APPUI AUX PRODUCTEURS DE SEMENCES DE RIZ (COUP DE POUCE)

Spéculations	Type de semences	Nombre de bénéf.	Sup. (ha)			Sup. par type (ha)		Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (USD)
Riz irrigué	Semences commerciales			Riz irrigué	2 292	2 292	0	0	114,6	573		343 800
Kiz irrigue	Total semences de base	0			2 292	2 292	0	0	115	573	0	343 800
Riz pluvial	Semences commerciales			Riz pluvial	282	282	0	0	14,1	71		42 300
Kiz piuviai	Total Alaotra Mangoro	0			282	282	0	0	14	71	0	42 300

I. INTRANTS A AQUERIR DIRECTEMENT POUR L'APPUI AUX PRODUCTEURS DE SEMENCES (UTILISATION DE SEMENCES IMPORTEES)

Spéculations	Type de semences	Nombre de bénéf.	Sup. (ha)	Spéculation		Sup. par type (ha)	NB Kits intrants Riz = NB bénéf.	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (USD)
Soja, arachide, Seblé	Semences de base			Soja	395	67	0	4	3,3	17		10 000
				Arachide		286	0	20	14,3	71		42 857
				Blé		43	0	6	2,1	11		6 429
	Total semences de base	0			395	395	0	4	20	99	0	59 286
Soja, arachide, Soja, arachide, Soja, arachide, Soja				Soja		333	0	20	16,7	83		50 000
Soja, arachide,	Semences commerciales	emences commerciales	А	Arachide	905	286	0	20	14,3	71		42 857
blé				Blé		286	0	40	14,3	71		42 857
Soja, arachide, Seme blé Total Soja, arachide, Seme	Total Alaotra Mangoro	0			905	905	0	20	45	226	0	135 714

II. INTRANTS A AQUERIR DIRECTEMENT POUR L'APPUI AUX PRODUCTEURS EN DEHORS DES SEMENCES IMPORTEES

Spéculations	Régions	Nombre de bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.	Sup. par district (ha)	NB Kits intrants Riz = NB bénéf.	Semences commerciales. (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (AR)
				Ambatondrazaka	20%	480	960	14,4	24,0	120		84 960
			2400	Amparafaravola	35%	840	1 680	25,2	42,0	210		148 680
Riz irrigué	Alaotra Mangoro	4 800		Andilamena	15%	360	720	10,8	18,0	90		63 720
Kiz irrigue				Anosibe An'ala	15%	360	720	10,8	18,0	90		63 720
				Moramanga	15%	360	720	10,8	18,0	90		63 720
	Total Alaotra Mangoro	0	2 400		100%	2 400	4 800	72,0	120	600	0	424 800
				Antananarivo CUA	5%	60	200	1,8	3,0	15		10 620
				Atsimondrano	20%	240	800	7,2	12,0	60		42 480
	Analamanga	4 000	1200	Avaradrano	15%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
Riz irrigué	Allalalilaliga	4 000	1200	Ambohidratrimo	25%	300	1 000	9,0	15,0	75		53 100
				Anjozorobe	20%	240	800	7,2	12,0	60		42 480
				Ankazobe	15%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
	Total Analamanga	4 000	1 200		100%	1 200	4 000	36,0	60	300	0	212 400
	Amoron'i Mania		900	Ambatofinandrahana	30%	270	900	8,1	13,5	68		47 790
		3000		Manandriana	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
Riz irrigué		333		Ambositra	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
				Fandriana	30%	270	900	8,1	13,5	68		47 790
	Total Amoron'i Mania	3 000	900		100%	900	3 000	8,1	14	68	0	47 790
				Toliary II	15%	405	1 013	12,2	20,3	101		71 685
				Ankazoabo	15%	405	1 013	12,2	20,3	101		71 685
	Atsimo Andrefana	6 750	2700	Morombe	20%	540	1 350	16,2	27,0	135		95 580
Riz irrigué	7 tisino marciana	0750	2700	Benenitra	25%	675	1 688	20,3	33,8	169		119 475
				Beroroha	15%	405	1 013	12,2	20,3	101		71 685
				Sakaraha	10%	270	675	8,1	13,5	68		47 790
	Total Atsimo Andrefana	6 750	2 700		100%	2 700	6 750	81,0	135	675	0	477 900
	Anosy	1 500	600	Taolagnaro	45%	270	675	8,1	13,5	68		47 790
Riz irrigué	711103y	1 300	000	Betroka	55%	330	825	9,9	16,5	83		58 410
	Total Anosy	1 500	600		100%	600	1 500	18,0	30	150	0	106 200
				Ambovombe	20%	84	280	2,5	4,2	21		14 868
	Androy	1 400	420	Bekily	35%	147	490	4,4	7,4	37		26 019
Riz irrigué	Zinaroy	1 400	420	Beloha	20%	84	280	2,5	4,2	21		14 868
				Tsihombe	25%	105	350	3,2	5,3	26		18 585
	Total Androy	1 400	420		100%	420	1 400	12,6	21	105	0	74 340

	Total Boeny	2 400	1 200		100%	1 200	2 400	36,0	60	300	0	212 400
				, o				- 70	,0			
				Mahajanga II	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 100
Riz irrigué	Boeny	2 400	1 200	Ambato Boeni	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 100
				Mitsinjo	15%	180	360	5,4	9,0	45		31 860
		2 230	550	Marovoay	35%	420	840	12,6	21,0	105		74 340
	Total Betsiboka	2 250	900		100%	900	2 250	27,0	45	225	0	
Riz irrigué	DEISIDUKA	2 250	900									39 825
	Betsihoka	2 250	900									31 860 87 615
	Total Vakinankaratra	3 000	1 200	K 1 1							0	212 400
				Faratsiho		180						31 860
				Mandoto	25%	300	750	9,0	15,0	75		53 100
Riz irrigué	Vakinankaratra	3 000	1 200	Ambatolampy	15%	180	450	5,4	9,0	45		31 860
				Betafo	25%	300	750	9,0	15,0	75		53 100
<u></u>				Antanifotsy	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 480
	Total Melaky	2 400	1 200		100%	1 200	2 400	36,0	60	300	0	212 400
				Besalampy	15%	180	360	5,4	9,0	45		31 860
Kız ırrıguê				Antsalova	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 100
Dia in i	Melaky	2 400	1 200	Morafenobe	15%	180	360	5,4	9,0	45		31 860
				Ambatomainty	20%	240	480	7,2	12,0	60		42 480
				Maintirano	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 100
	Total Menabe	2 400	1 200		100%	1 200	2 400	36,0	60	300	0	212 400
				Belo sur Tsiribihina	20%	240	480		12,0	60		42 480
Riz irrigué	Menabe	2 400	1 200									42 480
												53 100
	rotai Anaianjirojo	3 000	900	Morondaya							0	159 300 74 340
	Total Anglas " f-	3.000	000	vavatenina							0	31 860
				-								31 860
Riz irrigué	Analanjirofo	3 000	900		20%	180	600			45		31 860
		2		Maroantsetra		180	600			45		31 860
				Fénérive Est	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
	Total Ihorombe	2 000	600		100%	600	2 000	18,0	30	150	0	106 200
				Ivohibe	20%	120	400	3,6	6,0	30		21 240
Riz irrigué	Ihorombe	2 000	600	Iakora	30%	180	600	5,4	9,0	45		31 860
				Ihosy	50%	300	1 000	9,0	15,0	75		53 100
	Total Atsinanana	3 000	900		100%	900	3 000	27,0	45	225	0	159 300
Riz irrigué	Arsinanana	3 000	900	Vatomandry	65%	585	1 950	17,6	29,3	146		103 545
	Atrinanana	3,000	000	A, Manampotsy	35%	315	1 050	9,5	15,8	79		55 755
Ü	Total Haute Matsiatra	3 000	900		100%	900	3 000	27,0	45	225	0	159 300
Riz irrigué	Haute Matsiatra	3 000	900	Ambalavao	65%	585	1 950	17,6	29,3	146		103 545
				Ikalamavony	35%	315	1 050	9,5	15,8	79		55 755
	Total Sofia	3 600	1 800	. or berge							0	318 600
												79 650 47 790
Riz irrigué	DOFIA	3 600	1 800									47 790
	6.6	2 606	4.000	Bealanana		450		13,5		113		79 650
				Antsohihy	20%	360	720	10,8	18,0	90		63 720
	Total SAVA	3 000	1 200		100%	1 200	3 000	36,0	60	300	0	212 400
				Vohemar	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 480
Riz irrigué	JA VA	3 000	1 200	Andapa	40%	480	1 200	14,4	24,0	120		84 960
	CAMA	2.000	1.200	Sambava	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 480
	Section Sect		42 480									
Riz irrigué Riz irrigué Riz irrigué Riz irrigué Riz irrigué Riz irrigué Riz irrigué	Total Diana	5 000	1 500								0	265 500
												39 825
Riz irrigué	Diana	5 000	1 500									79 650
												92 925
	rotal boelly	4 000	1 200	Diego II							U	212 400 53 100
	Total Rocay	4 000	1 200	Soavinandriana							0	84 960
_		L			400/	400	1 (00	1//		120		
Riz irrigué	Itasy	4 000	1 200	Miarinarivo	30%	360	1 200	10,8	18,0	90		63 720

Un Kit Intrants Riz en méthode classique est composé de $30 \, \text{kg/ha}$ de semences (PU : $3500 \, \text{AR/kg}$), de $100 \, \text{kg}$ d'engrais SA (PU : $2500 \, \text{AR/kg}$) et d'engrais biologique ($250 \, \text{kg/ha}$) - Le CU m Un Kit Matériels Riz est composé d'une charrue (PU : $160 \, 000 \, \text{AR}$), d'une sarcleuse (PU : $720 \, 000 \, \text{AR}$) et d'une vanneuse ($720 \, 000 \, \text{AR}$). Un kit sera offert aux bé

Spéculations	Régions	NB bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.	district	intrants Riz	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (AR)
	Haute Matsiatra	1 200	600	Ambalavao	20%	120	240	7,2	6,0	30,0		24 480
Riz pluvial	Taute Matsiatra	1 200	800	ISAVOLA	80%	480	960	28,8	24,0	120,0		97 920
	Total Alaotra Mangoro	1 200	600		100%	600	1 200	36,0	30	150	0	122 400
				Ambatofinandrahana	30%	180	600	10,8	9,0	45		36 720
	Amoron'i Mania	2000	600	Manandriana	20%	120	400	7,2	6,0	30		24 480
Riz pluvial	Amoron i Mania	2000	800	Ambositra	20%	120	400	7,2	6,0	30		24 480
				Fandriana	30%	180	600	10,8	9,0	45		36 720
	Total Amoron'i Mania	2 000	600		100%	600	2 000	36,0	30	150	0	122 400
	Bongolava	3 000	1200	Toliary II	65%	780	1 950	46,8	39,0	195,0		159 120
Riz pluvial	Doligolava	3 000	1200	Sakaraha	35%	420	1 050	25,2	21,0	105,0		85 680
	Total Bongolava	3 000	1 200		100%	1 200	3 000	72,0	60	300	0	244 800
				Arivonimamo	30%	126	420	7,6	6,3	31,5		25 704
Riz pluvial	Itasy	1 400	420	Miarinarivo	30%	126	420	7,6	6,3	31,5		25 704
Kiz piuviai				Soavinandriana	40%	168	560	10,1	8,4	42,0		34 272
	Total Boeny	1 400	420		100% 420 1 400			25,2	21	105	0	85 680
Total Riz pluvial		7 600	2 820			2 820	7 600	169,2	141	705	0	575 280

Spéculations	Régions	NB bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.	Sup. par district (ha)	NB Kits intrants = NB bénéf;	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T	Produits phytos (lt)	Montant (AR)
				Ambositra	30%	450	1 125	27,0		113		73 125
Soja	Amoron'i Mania	3 750	1 500	Ambatofinandrahana	45%	675	1 688	40,5		169		109 688
Soja				Manandriana	25%	375	938	22,5		94		60 938
	Total Amoron'i Mania	3 750	1 500		100%	1 500	3 750	90,0	0	375	0	243 750
				Betafo	20%	940	2 350	56,4		235		152 750
				Faratsiho	15%	705	1 763	42,3		176		114 563
Soja	Vakinankaratra	11 750	4 700	Mandoto	25%	1 175	2 938	70,5		294		190 938
Soja				Antanifotsy	25%	1 175	2 938	70,5		294		190 938
				Ambatolampy	15%	705	1 763	42,3		176		114 563
	Total Vakinankaratra	11 750	4 700		100%	4 700	11 750	282,0	0	1 175	0	763 750
				Arivonimamo	20%	400	1 000	24,0		100		65 000
Soja	Itasy	5 000	2 000	Miarinarivo	15%	300	750	18,0		75		48 750
30ja				Soavinandriana	65%	1 300	3 250	78,0		325		211 250
	Total Itasy	5 000	2 000		100%	2 000	5 000	120,0	0	500	0	325 000
Soja	Bongolava	4 500	1 800	Tsiroanomandidy	100%	1 800	4 500	108,0		450		292 500
Juja	Total Bongolava 4 500 1 800			100%	1 800	4 500	108,0	0	450	0	292 500	
Total Soja		25 000	10 000			10 000	25 000	600,0	0	2 500	0	1 625 000

Un Kit Intrants soja est composé de 60 kg/ha de semences (PU: 5 000 000 AR/kg), et 250 kg/ha d'engrais biologique (PU: 1 400 000 AR/tonne)
Un Kit Matériels Soja est composé d'un semoir (PU: 150 000 AR), d'une batteuse (PU: 720 000 AR) et d'une vanneuse (720 000 AR). Un kit sera offert aux bénéficiaires à raison de 1 kut/OP or 10 de 10

Spéculations	Régions	NB bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.	Sup. par district (ha)	NB Kits intrants = NB bénéf;	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (AR)
				Ambositra	20%	180	450	12,6		45		33 390
	Amoron'i Mania	2 250	900	Ambatofinandrahana	40%	360	900	25,2		90		66 780
Arachide	Amoron i Mania	2 230	900	Manandriana	25%	225	563	15,8		56		41 738
				Fandriana	15%	135	338	9,5		34		25 043
	Total Amoron'i Mania	2 250	900		100%	900	2 250	63,0	0	225	0	166 950
				Betafo	20%	280	700	19,6		70		51 940
				Faratsiho	15%	210	525	14,7		53		38 955
Arachide	Vakinankaratra	3 500	1 400	Mandoto	25%	350	875	24,5		88		64 925
211 actifue				Antanifotsy	25%	350	875	24,5		88		64 925
				Ambatolampy	15%	210	525	14,7		53		38 955
	Total Vakinankaratra	3 500	1 400		100%	1 400	3 500	98,0	0	350	0	259 700
				Arivonimamo	20%	180	450	12,6		45		33 390
Arachide	Itasy	2 250	900	Miarinarivo	15%	135	338	9,5		34		25 043
Aracinue				Soavinandriana	65%	585	1 463	41,0		146		108 518
	Total Itasy	2 250	900		100%	900	2 250	63,0	0	225	0	166 950
	Bongolava	3 000	1 200	Tsiroanomandidy	65%	780	1 950	54,6		195		144 690
Arachide	Dongolava	3 000	1 200	Fenoarivobe	35%	420	1 050	29,4		105		77 910
	Total Bongolava	3 000	1 200		100%	1 200	3 000	84,0	0	300	0	222 600
				Miandrivazo	30%	540	1 350	37,8		135		100 170
	Menabe	4 500	1 800	Manja	20%	360	900	25,2		90		66 780
Arachide	Wenabe	4 300	1 800	Mahabo	30%	540	1 350	37,8		135		100 170
				Belo sur Tsiribihina	20%	360	900	25,2		90		66 780
	Total Menabe	4 500	1 800		100%	1 800	4 500	126,0	0	450	0	333 900
				Toliary II	30%	540	1 350	37,8		135		100 170
	Atsimo Andrefana	4 500	1 800	Morombe	35%	630	1 575	44,1		158		116 865
Arachide	Atomio Andreiana	4 300	1 000	Ankazoabo	15%	270	675	18,9		68		50 085
				Sakaraha	20%	360	900	25,2		90		66 780
	Total Atsimo Andrefana	4 500	1 800		100%	1 800	4 500	126,0	0	450	0	333 900
Total Arachide		20 000	8 000			8 000	20 000	560,0	0	2 000	0	1 484 000

 $Un\ Kit\ Intrants\ Arachide\ est\ composé\ de\ 25\ kg/ha\ de\ semences\ (PU:5\ 000\ AR/kg),\ de\ 50\ kg\ d'engrais\ NPK\ 11.22.16\ (PU:5000\ AR/kg)\ et\ 250\ kg/ha\ d'engrais\ biologique\ -respectively.$ Un Kit Matériels Arachide est composé d'un semoir (PU : 150 000 AR) et d'une décortiqueuse manuelle (PU : 850 000 AR). Un kit sera offert aux bénéficiaires à raison de 1 kut/OP de 40 me

Spéculations	Régions	NB bénéf.	Sup. (ha)	Districts	Repart.	Sup. par district (ha)	NB Kits intrants = NB bénéf;	Semences (T)	NPK (T)	Engrais bio (T	Produits phytos (lt)	Montant (USD)
				Antsirabe II et I	20%	1 300	5 200	182,0	9,36	1 950		876 200
	Vakinankaratra (et			Betafo	15%	975	3 900	136,5	7,02	1 463		657 150
Blé	éventuellement zones	26 000	6 500	Faratsiho	25%	1 625	6 500	227,5	11,70	2 438		1 095 250
ые	environnantes)			Antanifotsy	25%	1 625	6 500	227,5	11,70	2 438		1 095 250
				Ambatolampy	15%	975	3 900	136,5	7,02	1 463		657 150
	Total Vakinankaratra	26 000	6 500		100%	6 500	26 000	910,0	47	9 750	0	4 381 000
Total Blé	otal Blé 26 000 6 500		0		6 500	26 000	910,0	47	9 750	0	4 381 000	

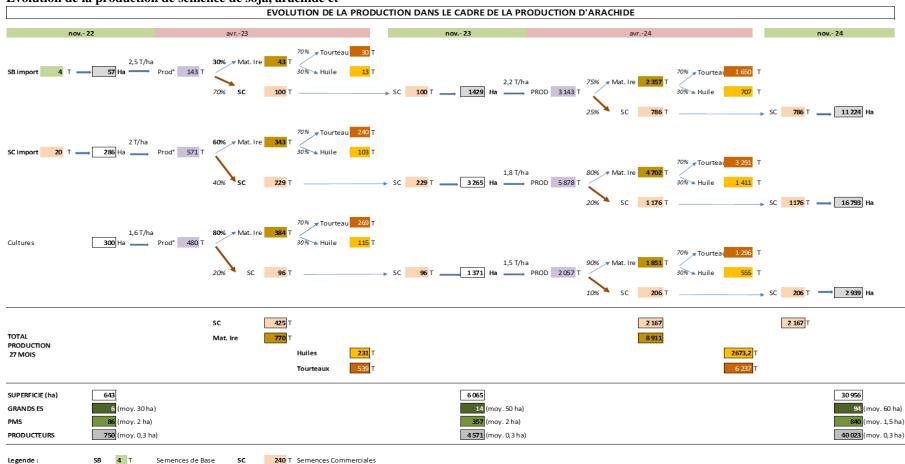
II. INTRANTS A AQUERIR DIRECTEMENT POUR L'APPUI AUX PRODUCTEURS EN DEHORS DES SEMENCES IMPORTEES

Spéculations	Régions	Nombre de bénéf.	Sup. (ha)	Districts Ambatondrazaka	Repart.	Sup. par district (ha)	NB Kits intrants Riz = NB bénéf. 960	Semences commerciales. (T)	NPK (T)	Engrais bio (T)	Produits phytos (lt)	Montant (AR)
				Ampatondrazaka Amparafaravola	35%	480 840	1 680	25,2	42,0	210		148 68
Riz irrigué	Alaotra Mangoro	4 800	2400	Andilamena	15%	360	720	10,8	18,0	90		63 7
an migue				Anosibe An'ala	15%	360	720	10,8	18,0	90		63 7
	Total Algotra Mangoro	0	2 400	Moramanga	15% 100%	360 2 400	720 4 800	10,8 72,0	18,0 120	90 600	0	63 73 424 8 6
	Total Alaotra Mangoro	0	2 400	Antananarivo CUA	100%	2 400 60	200	1,8	3,0	15		10 6
				Atsimondrano	20%	240	800	7,2	12,0	60		42 4
	Analamanga	4 000	1200	Avaradrano	15%	180	600	5,4	9,0	45		31 8
Riz irrigué	Anaiamanga	4 000	1200	Ambohidratrimo	25%	300	1 000	9,0	15,0	75		53 1
				Anjozorobe	20%	240 180	800 600	7,2 5,4	12,0 9,0	60 45		42 4: 31 8
	Total Analamanga	4 000	1 200	Ankazobe	15%	180 1 200	4 000	36,0	9,0 60	300		212 4
				Ambatofinandrahana	30%	270	900	8,1	13,5	68	_	47.7
	Amoron'i Mania	3000	900	Manandriana	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 8
Riz irrigué	Amoron Mania	3000	900	Ambositra	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 8
	Total Amoron'i Mania			Fandriana	30%	270	900	8,1	13,5	68		47.7
	Total Amoron'i Mania	3 000	900	Toliary II	100% 15%	900 405	3 000 1 013	8,1 12,2	20,3	68 101	О	47 7 9
				Ankazoabo	15%	405	1 013	12,2	20,3	101		71 6
	Atsimo Andrefana	6 750	2700	Morombe	20%	540	1 350	16,2	27,0	135		95 5
Riz irrigué	Atsinio Andreiana	8730	2700	Benenitra	25%	675	1 688	20,3	33,8	169		119 4
				Beroroha	15%	405	1 013	12,2	20,3	101		71 6
	Total Atsimo Andrefana	6 750	2 700	Sakaraha	10%	270 2 700	675 6 750	8,1 81,0	13,5 135	68 675		47 7 477 9
				Taolagnaro	45%	270	675	8,1	13,5	68		47.7
Riz irrigué	Anosy	1 500	600	Betroka	55%	330	825	9,9	16,5	83		58 4
	Total Anosy	1 500	600		100%	600	1 500	18,0	30	150		106 2
				Ambovombe	20%	84	280	2,5	4,2	21		14 8
Riz irrigué	Androy	1 400	420	Bekily Beloha	35% 20%	147 84	490 280	4,4 2,5	7,4 4,2	37 21		26 0 14 8
gue				Tsihombe	25%	105	350	3,2	5,3	26		18 5
	Total Androy	1 400	420		100%	420	1 400	12,6	21	105	О	74 3
				Arivonimamo	30%	360	1 200	10,8	18,0	90		63 7
Riz irrigué	Itasy	4 000	1 200	Miarinarivo	30%	360	1 200	10,8	18,0	90		63 7
	Total Boeny	4 000	1 200	Soavinandriana	40% 100%	480 1 200	1 600 4 000	14,4 36,0	24,0 60	120 300		84 9 212 4
	Total Boelly	4 000	1 200	Diego II	20%	300	1 500	9,0	15,0	75		53 1
	Diana	5 000	1 500	Ambanja	35%	525	1 250	15,8	26,3	131		92 9
Riz irrigué	Diana	3 000	1 500	Ambilobe	30%	450	750	13,5	22,5	113		79 6
				Nossi-Bé	15%	225	1 500	6,8	11,3	56		39 8
	Total Diana	5 000	1 500	Antalaha	100% 20%	1 500 240	5 000	45,0 7,2	75 12,0	375		265 5
				Sambava	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 48
Riz irrigué	SAVA	3 000	1 200	Andapa	40%	480	1 200	14,4	24,0	120		84 96
				Vohemar	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 48
	Total SAVA	3 000	1 200		100%	1 200	3 000	36,0	60	300	0	212 4
				Antsohihy Bealanana	20% 25%	360 450	720 900	10,8 13,5	18,0 22,5	90 113		63 72 79 65
	Sofia	3 600	1 800	Mandritsara	15%	270	540	8,1	13,5	68		47 79
Riz irrigué				Mampikony	25%	450	900	13,5	22,5	113		79 65
				Port Bergé	15%	270	540	8,1	13,5	68		47 79
	Total Sofia	3 600	1 800		100%	1 800	3 600	54,0	90	450		318 60
Riz irrigué	Haute Matsiatra	3 000	900	Ikalamavony Ambalavao	35% 65%	315 585	1 050 1 950	9,5 17,6	15,8 29,3	79 146		55 75 103 54
Kiz iii igue	Total Haute Matsiatra	3 000	900	Ambaiavao	100%	900	3 000	27,0	45	225		159 30
	Atsinanana	3 000		A, Manampotsy	35%	315	1 050	9,5	15,8	79		55 75
Riz irrigué			900	Vatomandry	65%	585	1 950	17,6	29,3	146		103 5
	Total Atsinanana	3 000	900		100%	900	3 000	27,0	45	225	0	159 30
	Ihorombe	2 000	600	Ihosy Iakora	50% 30%	300 180	1 000	9,0 5,4	15,0 9,0	75 45		53 10 31 80
Riz irrigué	morombe	2 000	800	Ivohibe	20%	120	400	3,6	6,0	30		21 2
	Total Ihorombe	2 000	600		100%	600	2 000	18,0	30	150	О	106 20
				Fénérive Est	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 8
	l			Maroantsetra	20%	180	600	5,4	9,0	45		31 8
Riz irrigué	Analanjirofo	3 000	900	Mananara Nord	20%	180	600 600	5,4	9,0	45 45		31 8e 31 8e
				Soanierana Ivongo Vavatenina	20%	180 180	600	5,4 5,4	9,0	45		31 86
	Total Analanjirofo	3 000	900		100%	900	3 000	27,0	45	225		159 30
				Morondava	35%	420	840	12,6	21,0	105		74 3
	Menabe	2 400	1 200	Miandrivazo	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 10
Riz irrigué				Manja Belo sur Tsiribihina	20%	240 240	480 480	7,2 7,2	12,0 12,0	60		42 48
	Total Menabe	2 400	1 200		100%	240 1 200	480 2 400	7,2 36,0	12,0 60	300		42 48 212 4 6
		2 400	1 200	Maintirano	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 10
				Ambatomainty	20%	240	480	7,2	12,0	60		42 4
Riz irrigué	Melaky	2 400	1 200	Morafenobe	15%	180	360	5,4	9,0	45		31 8
<u> </u>				Antsalova	25% 15%	300	600	9,0	15,0	75 45		53 10
	Total Melaky	2 400	1 200	Besalampy	15%	180 1 200	360 2 400	5,4 36,0	9,0 60	45 300	О	31 8 212 4
	,			Antanifotsy	20%	240	600	7,2	12,0	60		42 48
				Betafo	25%	300	750	9,0	15,0	75		53 10
Riz irrigué	Vakinankaratra	3 000	1 200		15%	180	450	5,4	9,0	45		31 8
				Mandoto	25%	300	750 450	9,0	15,0	75 45		53 1
	Total Vakinankaratra	3 000	1 200	Faratsiho	15% 100%	180 1 200	450 3 000	5,4 36,0	9,0 60	45 300		31 8 212 4
		3 000	1 200	Kandreho	20%	180	450	5,4	9,0	45		31 8
Distantes 1	Betsiboka	2 250	900	Maevatanana	55%	495	1 238	14,9	24,8	124		87 6
Riz irrigué				Tsaratanana	25%	225	563	6,8	11,3	56		39 8
	Total Betsiboka	2 250	900		100%	900	2 250	27,0	45	225		159 3
				Marovoay	35% 15%	420 180	840 360	12,6	21,0	105 45		74 3 31 8
Riz irrigué	Boeny	2 400	1 200	Mitsinjo Ambato Boeni	15% 25%	180 300	360 600	5,4 9,0	9,0 15,0	45 75		31 8 53 1
8				Mahajanga II	25%	300	600	9,0	15,0	75		53 1
	Total Boeny	2 400	1 200		100%	1 200	2 400	36,0	60	300		212 4
	al Riz irrigué	55 700	22 920			22 920	60 500	669	1 115	5 573	0	3 945 3

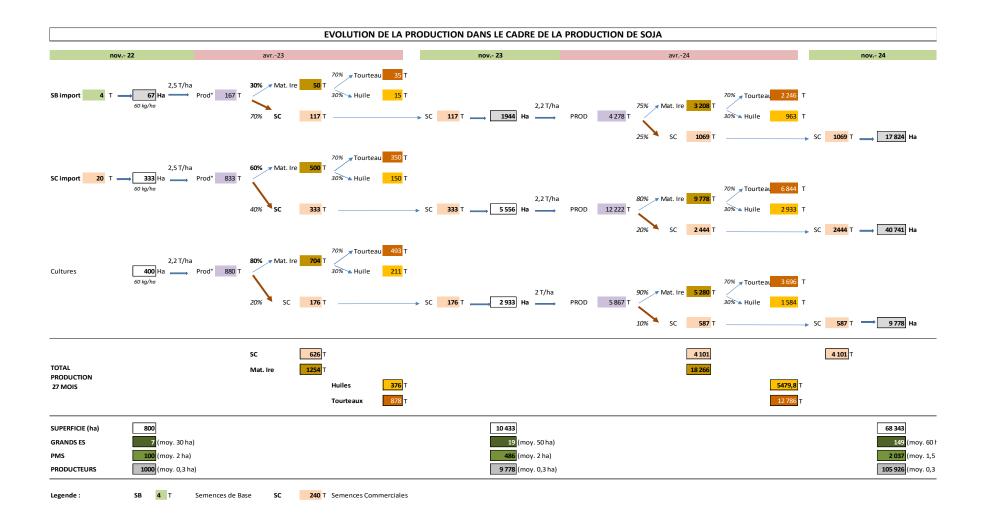
Un Kit Intrants Riz en méthode classique est composé de 30 kg/ha de semences (PU : 3 500 AR/kg), de 100 kg d'engrais SA (PU : 2500 AR/kg) et d'engrais biologique (250 kg/ha) - Le CU mc Un Kit Matériels Riz est composé d'une charrue (PU : 160 000 AR), d'une sarcleuse (PU : 70 000 AR), d'une batteuse (PU : 720 000 AR) et d'une vanneuse (720 000 AR). Un kit sera offert aux bé

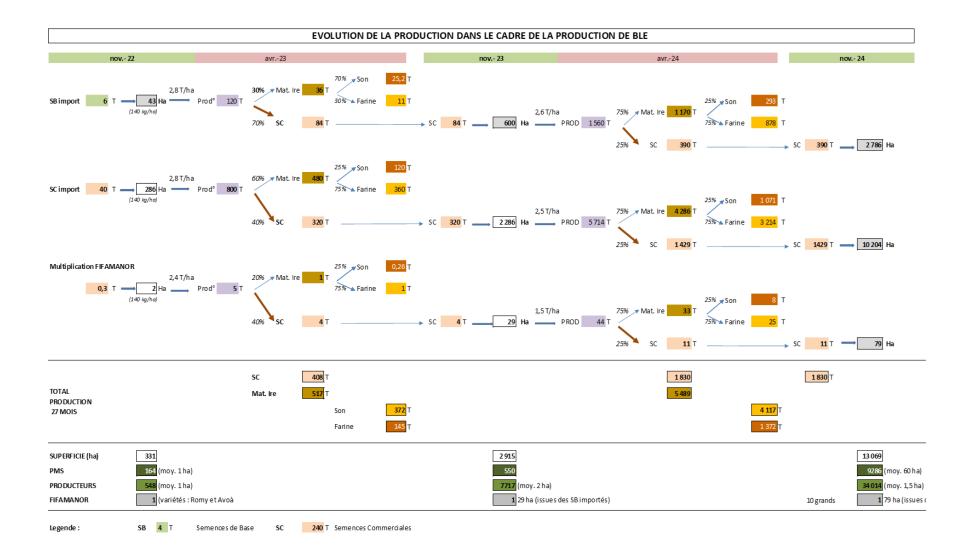
Evolution de la production de semence de soja, arachide et

Legende



blé





ANNEXE 5: DESCRIPTION DU MODELE VOUCHER





MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION D'APPUI A L'ORGANISATION DES PRODUCTEURS ET A L'AGRIBUSINESS

Note de présentation du Dispositif de facilitation d'accès des Producteurs aux Intrants et matériels agricoles via le mécanisme « VOUCHER »

I. Contexte et justification de la mise en place du dispositif

Travaillant la plupart du temps en ordre dispersé, de manière informelle et profitant constamment des appuis de la part des projets de développement, nos petits producteurs ont encore du mal à joindre les deux bouts entre deux périodes de récolte, temps de commercialisation de leur production. La difficulté d'accès aux intrants et matériels Agricoles, due soit à leur prix élevé, soit à la non disponibilité au niveau des terrains en est l'une des causes majeures et constitue ainsi un handicap à l'atteinte de l'objectif relatif au Velirano n°9 du Président de la République pour l'autosuffisance alimentaire de Madagascar. La lourdeur des procédures de leur acquisition lors des diverses interventions du gouvernement entraine souvent un retard par rapport au calendrier cultural. En outre, chaque année, les multiples demandes d'intrants et de matériels agricoles émanant des parlementaires, lors des sessions de questions au gouvernement confirment cette forte sollicitation d'appui à l'accès à ces intrants par les producteurs.

D'autre part, depuis des années, le mécanisme de suivi des appuis aux producteurs au niveau national présente des lacunes, entraînant ainsi des faiblesses dans l'appréciation objective et d'une manière plus fluide de leurs efficacités. Et un manque de coordination dans la fourniture de ces appuis par les différentes entités du Ministère est également constaté. Par contre, à l'ère du numérique, le monde agricole gagnera à rattraper son retard en matière d'utilisation des technologies adaptées au contexte local, avec notamment un suivi suivant un système d'information intégré.

Pour Madagascar, tenant compte de ces réalités, il est plus facile de réaliser des appuis et d'en faire le suivi à travers la mise en place d'un dispositif de traçabilité et de support financier

digitalisé, associé à l'utilisation de la carte des producteurs. En effet, ce mécanisme présente plusieurs avantages dont : i) le ciblage du producteur éligible selon des critères bien définis, ii) l'évitement des doublons dans les interventions pour les producteurs mais également iii) le raccourcissement des procédures d'acquisition des intrants

II. <u>Description</u>

2.1.Le voucher

Le voucher est un outil de **transaction simplifié et sécurisé de la subvention aux producteurs** à travers le Fonds de Développement Agricole (FDA) ou d'autres mécanisme qui leur permet de : i) s'approvisionner à temps, tenant compte du calendrier cultural, en intrants et matériels de qualité et à prix abordable grâce à un support financier de l'Etat; et de ii) bénéficier d'un suivi rapproché de leurs activités.

2.2.La carte des producteurs

La carte des producteurs, munie d'un QR code, est la **matérialisation des informations** sur les producteurs. Elle retrace l'**identité** de son détenteur, son **capital** productif avec les **coordonnées GPS** y afférentes, les appuis fournis par le gouvernement et ses partenaires Ces données sont enregistrées dans un serveur central de plateforme numérique géré par le MINAE.

La détention d'une carte des producteurs est une **condition nécessaire** pour l'obtention d'un ticket Voucher auprès du FDA

Pour le **producteur**, la détention d'une carte des producteurs peut lui procurer les **avantages** ci-après :

- Obtention de support financier à travers le ticket Voucher pour l'achat des intrants et de matériels agricoles pour son activité de production
- Un encadrement et suivi de ses activités agricoles

Pour le **gouvernement,** il s'agit surtout de disposer d'une base de données à jour et fiable sur les producteurs et de faire le suivi de l'efficacité des interventions publiques en leur faveur, ainsi qu'une meilleure prise de décision les concernant.

2.3.Principes clés:

Le dispositif s'appuie sur les principes généraux repris comme suit :

- (i) Traçabilité: constitution d'une base de données des producteurs détenteurs de carte producteur, alimentée régulièrement par une mise à jour des informations essentielles (appuis reçus, productivité obtenue)
- (ii) Digitalisation: constitution d'une plateforme numérique de gestion d'informations (techniques, commerciales, fournisseurs etc.) répondant aux besoins de producteurs

2.4.Cibles

Le support financier par Voucher s'adresse à tout producteur individuel membre de groupement de producteur (Coopérative, Association, ...) nécessitant un appui de l'État à travers le FDA ou d'autres mécanismes d'appui.

Les supports financiers ciblent essentiellement les Producteurs de type 2 et de type 3 classés en fonction de la superficie de leur exploitation, de la capacité d'autoproduction de leur exploitation ainsi que de leur revenu (Cf. Encadré n°1)

Les bénéficiaires doivent disposer d'une carte des producteurs dans laquelle sera tracé tout appui antérieur et/ou en cours, afin d'éviter les doublons.

Dans un premier temps, et pour faciliter sa mise en œuvre et son appropriation, le support financier via Voucher est mise en place dans des zones et sur des spéculations bien définies, et où des dispositifs de service de proximité sont déjà disponibles

2.5.Les parties prenantes du dispositif

- Le Ministère en charge de l'Agriculture et de l'Élevage pour la gestion des bases de données centrales
- Les directions régionales/circonscriptions régionales pour l'enregistrement et la vérification de l'authenticité des données sur les producteurs
- Les Circonscription Régionale de l'Agriculture et de l'élevage (CIRAE/ Conseiller des Exploitants Agricoles Familiales (CGEAF)/Technicien de proximité pour l'encadrement technique, la vérification et le suivi sur terrain des activités du producteur bénéficiaire.
- Le Fonds de Développement Agricole et ses démembrements régionaux pour la gestion des fonds dédiés au support financier et pour l'administration de la plateforme et base de données et la distribution des tickets vouchers
- Les producteurs/ organisations des producteurs
- Les boutiques pour la fourniture des intrants et matériels agricoles, ainsi que l'encadrement technique des producteurs sur l'utilisation de ces produits.
- Les partenaires techniques et financiers pour l'appui du MINAE dans l'abondement des fonds au niveau de FDA.

III. Objectifs et résultats attendus du dispositif

L'objectif principal du dispositif est d'améliorer la productivité agricole par la facilitation de l'accès des producteurs aux facteurs de production dont les intrants et les matériels agricoles.

Spécifiquement, il s'agit de:

Fournir des intrants conformes aux besoins de ces producteurs
Faciliter l'accès des producteurs à un support financier via Voucher et améliorer le suivi de son
utilisation
Mettre à disposition les informations fiables et à jour sur les producteurs et leurs activités de
production

Il est ainsi attendu de la mise en œuvre de ce dispositif que les producteurs aient un meilleur accès aux intrants et matériels agricoles et augmentent ainsi leur productivité.

IV. Mode opératoire

4.1. Phase préparatoire

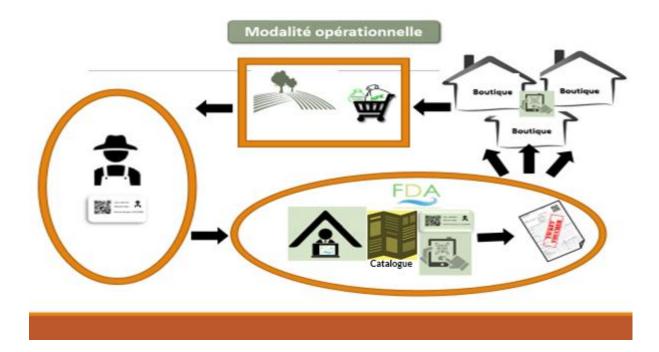
- -Mise en place du dispositif de traçabilité des bénéficiaires :
 - ✓ Mise en place d'une plateforme digitale de gestion des données sur les producteurs : en cours de mise en place au niveau du MINAE actuellement
 - ✓ Collecte et mise à jour des informations des producteurs dans la base de données, centralisée au niveau du MINAE, par les entités responsables
 - ✓ Mise à disposition de la carte des producteurs par le MINAE
 - ✓ Préparation du mécanisme de distribution des tickets voucher par le FDA/ FDAR
 - ✓ Mise en place de la plateforme Voucher
 - ✓ Conception de la plateforme et du catalogue des boutiques d'intrants partenaire
- -Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les boutiques d'intrants partenaires. Les Candidats répondant aux termes des cahiers de Charges sont agrées Boutiques d'intrants partenaires, localisés au niveau District.

4.2. Modalité opérationnelle du dispositif

Pour le producteur qui souhaite acheter des intrants et matériels Agricoles de qualité à prix abordable auprès des Boutiques partenaires :

- 1- Muni de sa carte, délivrée antérieurement, il se rend au FDA / FDAR et consulte le catalogue des boutiques dans la région et sélectionne les services souhaités.
- 2- Une instruction technique sera effectuée au niveau du FDA/FDAR afin de vérifier la cohérence de la liste d'intrants et matériels que le producteur souhaite bénéficier avec les informations contenues dans sa carte. Un contrôle au champ par le CIRAE / CGEAF/technicien de proximité sera effectué afin de valider l'authenticité de ces besoins. Un ticket voucher validé sera imprimé et donné au producteur. A noter que l'apport bénéficiaire est bien précisé dans ce voucher.
- 3- Le producteur se rend auprès de la boutique partenaire choisi antérieurement dans le catalogue, muni du Voucher validé et de son apport en espèce.
- 4- Le vendeur de la boutique scanne le QR code du Voucher afin de « valider électroniquement » le passage du producteur et la réception des intrants et matériels Agricoles par ce dernier.

Graphique



4.3. Mécanisme de suivi post-acquisition des intrants et matériels agricoles

Afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif, les techniciens des DRAE/FDAR doivent faire un suivi des bénéficiaires, en termes d'utilisation des intrants et de la production effective qui en résulte.

Pour ce faire, un contrôle au champ lors du début de la campagne sera effectué pour vérifier la bonne utilisation des intrants, s'il s'agit des semences. Pour les produits phytosanitaires, il s'agit de travailler avec l'autorité compétente du MINAE la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) pour contrôler leur utilisation adéquate. Pour l'élevage, ce contrôle se fera avec les vétérinaires mandataires ou la Direction des Services Vétérinaires (DSV). L'amélioration de la productivité effective confirmera l'efficacité de l'intervention.

Toutes ces informations seront enregistrées dans la base de données sur ces producteurs, qui serviront par la suite à alimenter les informations utiles pour la prise de décision ultérieure.

Encadré 1

Définition et de typologie de l'Exploitation Agricole :

L'exploitation agricole est une unité qui met en œuvre des facteurs de production pour exercer l'un des métiers de l'Agriculture (agriculture, élevage, pêche). Les activités agricoles regroupent : les activités de production, les activités allant dans le sens du prolongement de la chaîne de valeur (transformation, stockage,...), et les activités complémentaires ayant comme support l'exploitation agricole (artisanat,...). L'exploitation agricole vise trois préoccupations majeures : produire ses moyens de subsistance, développer des activités économiques liées à un marché, assurer une gestion durable des ressources renouvelables.

Les grandes catégories d'Exploitations Agricoles

A Madagascar, on distingue deux grandes catégories d'exploitations agricoles :

- Les Exploitations agricoles Familiales (EAF), de caractère informel, dont la gestion repose sur la cellule familiale;
- Les exploitations agricoles « modernes » ou « industrielles », gérées par une personne physique ou morale, qui se conforment à la loi sur les sociétés ou à la loi sur les coopératives. Ce type d'exploitation reste encore très marginal. Pour accéder aux services requis pour son développement, ce type d'unité utilise des réseaux spécifiques, différents de ceux utilisés généralement par les EAF.

Les EAF, peuvent être classées en 3 grands types :

- Les EAFs tournées vers le marché qui vendent une part importante de leur production (en particulier de riz), qui investissent dans leurs activités et qui capitalisent (achat de bétail de terre, d'équipements motorisés, ...). Ces EAFs, gérées par des exploitants alphabétisés (dont des cadres « reconvertis ») recourent régulièrement à la main d'œuvre extérieure;
- Les EAFs en situation d'autosuffisance alimentaire (type 2) qui dégagent périodiquement des surplus agricoles autre que le riz (la taille des rizières est comprise entre 0,5 et 1 hectare). Ces exploitations disposent généralement de quelques têtes de zébus qui leur permettent de fumer les parcelles. Ce type d'EAF n'est également pas confronté aux problèmes de « soudure ». Elles mobilisent occasionnellement de la main d'œuvre extérieure ;
- Les EAFs conjoncturellement ou chroniquement déficitaires en riz (type 3), de petite taille (inférieure à 1 ha), dont certaines disposent de quelques parcelles de rizière (de taille comprise entre 25 et 50 ares), qui sont confrontées régulièrement à des problèmes de soudure, car elles sont obligées de vendre une partie de leur riz à la récolte en particulier pour rembourser des emprunts (ces EAFs sont chroniquement endettées) Ces déficits sont compensés soit par d prestations occasionnelles de travail extérieur, soit par la diversification d'activité (artisanat, culture de contre saison, ...), Ces exploitations ne disposent pas de gros bétail.

SOURCE: CAPITALISATION DES EXPERIENCES DE SERVICES AUX AGRICULTEURS. HTPSE/MAEP/DCE 2008

CAPITALISATION DISPOSITF VOUCHER

Ce modèle de dispositif de facilitation d'accès des Producteurs aux Intrants et matériels agricoles via le mécanisme « Voucher » a été déjà initié par le MINAE en partenariat avec le projet IRRP appuyé par GIZ.

Région intervention: Anosy, Androy, Atsimo Atsinanana

Partenaires: IRRP GIZ

Nombre Voucher distribués: 556

Situation actuelle:

- Livraison des Kit : intrants, petits matériels, semence

Procédures de paiement des boutiques

Les pratiques sur terrain lors de la conception du voucher :

- Descente au niveau commune / fokontany et collecte des données des producteurs directement sur l'application mobile MINAE (application hors connexion) avec équipe CIRAE/DRAE
- Synchronisation des données enregistrées sur la tablette dès qu'il y ait une connexion internet (envoi des données vers le serveur MINAE)
- Génération de carte de producteurs et impression de la carte
- Distribution de la carte au niveau commune
- Exportation des données de la base pour la conception du voucher (producteur ayant une carte de producteur ou carte provisoire)
- Conception du voucher contenant le package validé par spéculation (exceptionnellement, vu l'urgence de la situation, les vouchers ont été conçus au niveau central et non régional)
- Voucher en version papier contenant un QR code relié à la plateforme digitale MINAE pour les producteurs ayant reçu une carte de producteurs (permettant une mise à jour rapide des informations du producteurs et des subventions et appuis obtenus)
- Envoi des vouchers au FDAR pour impression et régularisation (visa demandeur et FDAR).

Bonnes pratiques:

Comment le voucher a-t-il pu faciliter l'accès des producteurs aux intrants et matériels agricoles ?

Le voucher permet aux producteurs d'avoir accès aux intrants et matériels agricoles de qualité et à prix abordable auprès de boutiques d'intrants et matériels agricoles locales agréées.

Le voucher : un instrument moins contraignant en termes de procédure grâce à la digitalisation et à la carte de producteur

Les principaux avantages du voucher :

- ✓ Proximité des boutiques agréées (niveau district)
- ✓ Les intrants et matériels sont livrés au niveau commune, évitant le déplacement du producteur et les contraintes liées au transport pour les zones enclavées
- ✓ Mise à jour des informations sur le producteur dans la base de données grâce au système de QR Code du voucher
- ✓ Disponibilité à temps des appuis
- ✓ Le producteur n'est pas obligé d'avoir un compte bancaire pour pouvoir bénéficier d'une subvention
- ✓ Amélioration du processus d'appuis aux producteurs
- ✓ Modernisation des systèmes de subventions grâce à la digitalisation
- ✓ Accompagnement du producteur
- ✓ Suivi des subventions.

Points d'améliorations :

- Utilisation d'un voucher électronique afin de gagner du temps sur les déplacements du producteur
- Renforcement de capacité des utilisateurs concernés au système voucher
- Utilisation d'un paiement digital via la carte de producteur.

Points de Vigilance :

- Suivi, traçabilité d'utilisation du Kit (intrants, petits matériels)

ANNEXE 6: DESCRIPTION DU MODELE D'AGREGATION

A titre de rappel, le projet travaillera avec les opérateurs privés formels (entreprises individuelles et sociétaires, coopératives), détenant des marchés surs ou ayant le potentiel de commercialisation, acceptant de s'engager à investir au profit des producteurs individuels et/ou organisés dans l'esprit gagnant-gagnant, assurer le lead des chaînes de valeurs, puis à acheter leurs produits dans le cadre de l'agriculture contractuelle ou l'agrégation agricole (lead firms).

La stratégie du projet visera à la fois à assurer l'authenticité de l'octroi des intrants (semences engrais) aux vrais producteurs qui travaillent avec un lead firm, la performance et la croissance continue du réseau de ces producteurs et (iv) l'élargissement du bassin d'approvisionnement du lead firm.

Le développement de ce réseau de producteurs fera l'objet d'un Contrat Projet entre le projet et le lead firm. Ce Contrat précisera (i) les principes à adopter dans la mise en œuvre, (ii) les résultats qualitatifs et quantitatifs (nombre de producteurs, superficies cultivées, production rachetée par le lead firm) à atteindre chaque année dans 5 ans, en passant sur l'horizon du projet, (iii) les activités à réaliser, (iv) les engagements de chaque partie dans leur réalisation (avec les montants de la contribution financière) et (v) les modalités de mise en œuvre. En général, le cofinancement de chaque lead firm dans le développement du réseau (acquisition d'intrants comprise) sera de 20 %.

Cette collaboration prévoit l'appui au lead firm dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan d'affaire inclusifs en collaboration avec les producteurs, sur la base d'une vision de développement, des objectifs de croissance et des stratégies adaptées à ces objectifs, leurs moyens et les contextes.

La mise en place et le renforcement du réseau de producteurs intégrera le développement d'un système de vulgarisation internalisé (développement des dispositifs d'appui de proximité pour les producteurs, constitués par l'équipe de techniciens du lead firm et des Producteurs Relais⁴), puis la facilitation de l'accès des producteurs aux intrants (semences et engrais), tout cela dans un processus d'instauration de confiance entre les producteurs. L'action prévoit la formation et l'accompagnement rapproché de ces Producteurs Relais dans leurs rôles.

La distribution des intrants à offrir aux producteurs dans le cadre du projet se fera au niveau des guichets agricoles prévus être mis en place dans les districts. Placé sous le contrôle d'un comité composé de la DRAE, de la Chambre d'agriculture au niveau district, des représentants des autorités locales. L'acquisition respectera les principes de PPM de la BAD et du lead firm. La dotation d'intrants à acquérir par le projet à un producteur se fera une seule fois.

Le montant des intrants acquis avec le cofinancement lead firm-projet et qui seront offerts aux producteurs sera défalqué dans les montants des produits livrés par ces derniers au lead firm. Ce montant sera réutilisé pour constituer le fonds nécessaire pour refinancer les intrants au profit de ces producteurs pendant la prochaine campagne. Chaque année, le lead firm renflouera son fonds pour acquérir des intrants et augmenter le nombre des producteurs qui rejoignent son réseau.

Particulièrement pour le riz, même s'il n'y a pas de Contrat d'agrégation, la dotation se fera via des OP (Coopératives, Union des Coopératives, associations), avec une forme d'engagement de ces dernières dans le développement d'un fonds avec les produits pour assurer leur autonomie dans l'acquisition des intrants.

motivés sur la base de leur performance (primes de rendement,...).

1

⁴ Les Producteurs Relais (PR) sont des producteurs sélectionnés pour (i) transmettre les bonnes pratiques auprès de leurs pairs à travers les formations, l'animation et le suivi en cascade, (ii) rendre compte des activités réalisées et de l'évolution des producteurs auprès du lead firm et (iii) réfléchir avec ces derniers sur les mesures à développer pour instaurer la confiance entre avec les producteurs et élargir leurs réseaux. A cet effet, les Producteurs Relais sont considérés comme de véritables partenaires des lead firms. Leurs services sont voués à être pérennes. Ils ne sont pas des salariés du lead firm mais peuvent être

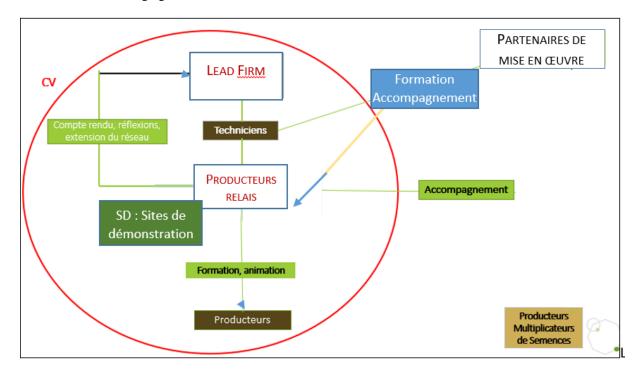
Pour la production de semences, sur la base de la Stratégie Nationale Semencière Un lead firm, ou un Etablissement Semencier pour développer la production de ses semences peut contracter avec un Groupement de Producteurs de Semences dans le cadre d'une agrégation agricole.

Pour assurer la qualité de l'action, le projet mettra en place un Système de Suivi et Evaluation digitalisé. A cet effet, avec l'équipe de chaque lead firm, l'équipe de l'Unité de Système d'Information Digitalisé du MINAE (USID) et de la DRAE, une collecte de maximum de données/information sur les producteurs sera réalisée de manière à constituer une base de données nécessaire à l'affinage de la stratégie de développement du réseau des producteurs, puis de mettre en place les cartes de producteurs.

Ainsi, la dotation des intrants et la formation du producteur seront inscrites dans la base de données et transcrites dans ces cartes de producteurs au même titre que la quantité de produits qu'ils livrent au lead firm. Ce qui permettra d'assurer le suivi et l'évaluation de l'action.

A noter que la mise en œuvre de ces actions sera toujours cadrée dans le Plan National pour l'Autosuffisance Alimentaire, l

Schéma du modèle d'agrégation.



ANNEXE 7: TABLEAU DE SUIVI DES INDICATEURS

A. Indicateur d'al	ignement		
Désignation de l'indicateur	Définition/description	Source	Référence et cibles (si possible)
Production additionnelle de riz	Madagascar importe encore du riz chaque année, principalement de l'Inde, de l'Indonésie et du Pakistan. Le gap pour la campagne 2022 est estimé à 500 000 tonnes, soit l'équivalent de 770 000 tonnes de paddy	INSTAT Données du MICC	308 000
Production additionnelle de blé	Actuellement, LMOI importe du blé des autres pays et le transforme dans ces deux usines (+ 500 tonnes/jour à Tamatave et 200 Tonnes/jour à Antsirabe). LMOI projette de relancer la culture de blé.	Rapports du Projet Système d'Information	9750
Production additionnelle d'arachide	Madagascar importe actuellement 120 000 tonnes/an d'huiles alimentaires de toutes catégories (plus de 115 000 tonnes pour les huiles de soja et de tournesol) et de 30 000	du MINAE	12.514
Production additionnelle de soja	tonnes de tourteaux de soja		295.037

Désignation de l'indicateur	Définition/	Méthode de	Responsabilité en matière de	Fréquence d'établissement de rapports	Planif	ication	des résultats
Indicateurs d'effet	description	Concett	collecte		2022	2023	2024
Productivité de riz, blé et soja	Tonne/Ha	Système d'Information du MINAE			20%	30%	40%
Production annuelle de riz, blé et soja	Tonne		Rapports du	Trimestriel	20%	30%	40%
Quantité de semences disponibles	Tonne	Fournie par FOFIFA et SOC	Projet		20%	30%	40%

Quantité	Tonne	Fournie par les	Système	50%	50%
d'engrais		opérateurs privés	d'Information		
disponibles		et les fabricants	du MINAE		
produites		locaux			
localement et					
importés					
Nombre de kit	Nombre	Fourni par le		50%	50%
d'intrants		système de suivi-			
distribués		évaluation du			
		Projet			
Nombre de kits	Nombre	Fourni par le		50%	50%
	Nombre			JU%	30%
d'équipements		système de suivi-			
distribués		évaluation du			
		Projet			

ANNEXE 8 : CARTE DU PAYS (MISE A JOUR)

Régions	Particularités
Amoron'i Mania, Menabe	Zone d'intervention actuelle et future de la BAD. Ayant un potentiel élevé en
Vakinankaratra.	termes de production de riz, de soja et d'arachide.
Melaky, Alaotra Mangoro, Boeny,	Pôles rizicoles, ayant un potentiel en termes de soja (Sofia, Alaotra Mangoro)
Sofia, Sava	
Diana, Atsinanana, Analanjirofo	Potentiel en filières d'exportation et de riz spécial (riz parfumé pour le Diana)
Analamanga, Haute Matsiatra,	Régions déficitaires en riz, existence d'une variété de riz d'avenir pour la
Ihorombe	Haute Matsiatra et l'Ihorombe.
Betsiboka	Zone bénéficiant très peu des appuis des PTF
IAndross Anoest Ateimo Androtono	Zone de la BAD, future bassins d'approvisionnement du PAI (prévu avec le PICAS 2). Insécurité alimentaire aigue (Androy et une partie d'Anosy).



Annexe 9 Note sur la fragilite et la resilience

1. Introduction

Madagascar est une nation insulaire dotée d'une biodiversité très diversifiée et de nombreux atouts naturels. L'extrême pauvreté de ce pays a été augmenté de manière significative en 2020, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Les pertes d'emplois dans les secteurs clés de l'industrie, agriculture et des services, ainsi que la perte soudaine de revenus des travailleurs informels touchés par les mesures de confinement dans les grandes villes ont contribué à plonger un grand nombre de personnes dans l'extrême pauvreté. L'inflation, qui suit une tendance baissière, a été estimée à 5,6 % en 2019, et a dû rester 5,5 % en 2020 et 6,5 % en 2021.

2. Résumé des principaux facteurs de fragilité à Madagascar

Les résultats du CRFA réalisés par la Banque en fin 2020 montre que Madagascar présente de faibles capacités et fait également face à des pressions plus moins fortes dans les 7 dimensions de la fragilité, sans autant disposer de capacités suffisantes pour y faire face. En revanche, le Plan Émergence Madagascar 2019-2023 vise à stimuler la croissance économique du pays grâce à une augmentation des investissements publics et privés, au renforcement du capital humain et à l'amélioration de la gouvernance. Les mécanismes suivants sont parmi les défis qui figurent la pauvreté de ce pays :

- (i) La sécheresse entrave le développement de l'agriculture qui constitue la principale activité de la quasi-totalité de la population ;
- (ii) Les agriculteurs ne disposent en général pas de trésorerie suffisante et doivent quasi systématiquement recourir au crédit pour financer l'approvisionnement en intrants pour les campagnes agricoles.
- (iii) Il n'existe pas d'autorité spécifique en charge du contrôle et de la régulation de la qualité des engrais importés ou produits localement (teneurs en éléments nutritifs, texture, poids, etc.)

A Madagascar, la pandémie du coronavirus a entraîné une crise beaucoup plus sociale et économique, que sanitaire. Cette pandémie affecte de manière brutale l'offre et la demande et entraine des perturbations considérables pour le secteur agricole et la sècheresse qui sévit dans la partie sud de ce pays qui favorise le phénomène du KERE (famine) pour les couches les plus vulnérables. La crise Russo-Ukrainienne fait ressortir les risques inhérents aux systèmes alimentaires mondiaux, en mettant en évidence l'impact potentiel des perturbations sur les pays qui dépendent des importations de denrées alimentaires, comme la forte hausse des prix des aliments de base et des engrais.

3. Sommaire du secteur d'agricole à Madagascar

A Madagascar, le secteur agricole éprouve des difficultés réelles à faire face aux phénomènes extrêmes liés au climat et à d'autres chocs et catastrophes ayant des impacts sur la nutrition et la pauvreté. Pour ce pays, l'agriculture emploie 80% de la population active et contribue à hauteur de 30% au PIB en 2021. Les performances sont soumises à rude épreuve et limitées par des différents facteurs qui expliquent la fragilité de ces filières, notamment :

- (i) Les conditions de production agricole ont tendance à se dégrader : les prix offerts ne sont pas incitatifs ; la concurrence pour l'espace augmente sans cesse, les crises climatiques aggravent ces tensions ;
- (ii) La vétusté des infrastructures au niveau des services de l'agriculture, des centres de recherche et le manque d'équipements généralisé (logistique, équipements techniques), et enfin la pénurie et l'utilisation des semences non certifié (mauvaise qualité)
- (iii) Le faible contrôle qualité et utilisation des semences non certifiées notamment, et la production de semence restent fragile, ce qui entraîne une réponse de court terme par les producteurs.

Les réseaux de distribution des engrais restent relativement limités du fait de la faible demande paysanne. Les importateurs répondent principalement aux appels d'offres (ministère en charge de l'agriculture, projets, sociétés privées, ONG) et disposent de stocks limités d'engrais dans les régions (représentants) pour répondre à la demande occasionnelle des producteurs spécialisés. Les stocks des détaillants (agro-dealers souvent indépendants au niveau des

districts/ communes) restent minimaux. Les opérateurs privés éprouvent beaucoup de difficultés à déployer leurs réseaux de proximité (agences, distributeurs/revendeurs indépendants, OP/coopératives et boutiques d'intrants) et à rapprocher leurs produits de la demande paysanne.

4. <u>Contribution du Projet au renforcement de la résilience</u>

Nombreux sont ainsi les défis à relever, car les communautés locales ne sont pas résilientes, et ont souvent tendance à dépendre des aides humanitaires. Il y a essentiellement un besoin urgent de mise en adéquation des actions à réaliser par rapport aux réalités locales et cela dans le but que les régions du Sud ne soient plus devenues et considérées comme un cimetière de projets. Par ailleurs, la malnutrition y est essentiellement imputable à l'anéantissement de la production agricole, induit aussi bien par un flagrant déficit pluviométrique que par une absence d'infrastructures hydroagricoles adéquates.

Le Projet de Production Alimentaire d'Urgence apportera de contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations et réduira le mécanisme de fragilité dans le pays. Il participe également au renforcement de la résilience, notamment : (i) amélioration des systèmes de production agricole ; (ii) promotion des chaines de valeurs ajoutées (CVA) agricoles performantes et compétitive ; (iii) à la modernisation de l'activité agricole et du volume des recettes d'exportation pour Madagascar.

Ce Projet soutient les objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2 visant à éradiquer l'extrême pauvreté et à mettre fin à la faim et à la malnutrition d'ici 2030. Cette intervention s'attaquera aux écarts de productivité et aux goulets d'étranglement du marché dans les chaînes d'approvisionnement agricole en mettant l'accent sur les principales priorités régionales.

5. Conclusions et Recommandations

La transformation et relance du secteur agricole de Madagascar s'annonce difficile mais possible et requiert une attention immédiate et soutenue de la part des décideurs politiques. Ainsi, la croissance de la production agricole sera promue par l'intensification durable et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des producteurs agricoles. Tout en ciblant les besoins spécifiques des différents types de producteurs (agriculture de subsistance et/ou de marché), cette approche requiert au niveau des intrants agricoles, des appuis intégrés au développement et à la consolidation des :

- <u>Systèmes semenciers durables</u> et inclusifs garantissant l'accès en temps opportun l'accès des producteurs ruraux aux semences améliorés performants (appui aux Centres Multiplicateur de Semences et aux Groupements de producteurs de semences);
- <u>Services de ventes d'intrants</u> privés y compris par les Organisations Paysannes (OP) ; par le renforcement humain, physique et financier des réseaux d'agences, point de vente d'intrants ;
- <u>Services d'appuis technico-économiques adaptés aux besoins des agriculteurs</u> pour le conseil aux exploitations agricoles, financement, vulgarisation formation, gestion des risques y compris climatiques, voire l'accès à la mécanisation agricole.

ANNEXE 10: GESTION FINANCIERE

Le Responsable administratif et financier assurera la production du rapport de suivi financier trimestriel. Ces rapports seront préparés et soumis à la Banque dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre. Le contenu et les autres exigences en matière d'établissement des rapports intérimaires et annuels seront précisés dans le Manuel des Procédures du Projet. Les rapports financiers intérimaires devraient inclure l'information suivante : (i) Un état avec les commentaires sur l'exécution budgétaire global et annuel par composante et par source de financement ; (ii) Le tableau emplois-ressources par source de financement et par composante ; (iii) Un état analytique de chaque compte spécial avec la situation de la justification des dépenses ; (iv) Un état détaillé des paiements directs effectués au cours du trimestre concerné ; (v) Le procès-verbal de la caisse si applicable ; (vi) Le plan de trésorerie annuel et du trimestre à venir.

Le RAF travaillera avec un Comptable fonctionnaire afin de permettre le transfert des connaissances. La gestion budgétaire du Projet sera séparément assurée par la CEP. Le budget global avec le plan et le calendrier de financement sera établi au moment de l'évaluation du Projet. A l'exécution, le budget annuel sera actualisé par la coordination du Projet suivant un processus participatif de toutes les parties prenantes. Ensuite, le budget et le Projet de travail annuel seront validés par le comité de pilotage. Le budget validé par le comité de pilotage sera saisi dans le logiciel comptable pour le suivi de son exécution. Les modalités de budgétisation seront décrites dans le manuel des procédures. Par rapport à la comptabilité, le Projet aura un système de comptabilité d'engagement en partie double suivant un plan comptable relativement flexible permettant de produire en temps réel les différents journaux, le grand livre, la balance, les états financiers essentiels requis, le bilan et le Tableau des Emplois et Recettes notamment. La comptabilité du Projet devrait être conforme aux normes internationales de comptabilité IPSAS édictées par le International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB). Le système permettrait aussi de repartir les dépenses du Projet selon les composantes, les catégories, le mode de décaissement et les sources de financement.

La CEP mettra en place un système de contrôle interne pour permettre l'atteinte des objectifs des projets en privilégiant l'efficacité et l'efficience. Ce système devrait confier des responsabilités à chaque membre de l'équipe du Projet en évitant les responsabilités incompatibles et en mettant en place les moyens de traçabilité des transactions (outils de gestion). La CEP élaborera un manuel de procédures administratives comptables et financières couvrant les aspects généraux et les dispositions particulières du Projet. Le manuel des procédures devrait formaliser la séparation des tâches incompatibles au sein de la fonction de gestion financière y compris dans les activités d'acquisition. En effet les fonctions de la commande, de la réception, de la comptabilisation et du paiement des travaux, biens et services d'une part et les activités de contrôle d'autre part, doivent être distinctes.

Le Service d'Audit interne du Ministère jouera le rôle d'auditeur interne durant l'exécution du Projet et inclure annuellement les activités du Projet dans leur Projet de travail. Les rapports d'audit interne couvrant chaque semestre seront transmis à la BAD, dans les 60 jours après la fin du semestre concerné, pour permettre une revue périodique des questions relatives aux contrôles internes.

Les décaissements des ressources de la Banque se fera conformément aux dispositions du manuel des décaissements de la Banque à travers: (i) La méthode du paiement direct (pour le paiement des contrats de services, biens, et travaux); (ii) La méthode de remboursement en cas de préfinancement par la contrepartie nationale des dépenses imputables aux ressources de la Banque et préalablement autorisées et approuvées par la Banque; et (iii) La méthode du compte spécial pour les dépenses de fonctionnement et pour la gestion de certaines conventions. A ce titre, et en conformité avec la règlementation en vigueur dans le pays, un compte spécial en monnaie locale sera ouvert auprès de la Banque Centrale de Madagascar. Le Projet pourrait aussi ouvrir un deuxième compte dans une banque commerciale acceptable à la BAD pour permettre les paiements relatifs aux dépenses courantes. Conformément aux règles de la Banque, les comptes du Projet feront l'objet d'un audit annuel par un cabinet externe privé et indépendant. L'audit externe sera adapté aux risques spécifiques du Projet et aux termes de références des audits convenus avec la Banque. Le processus de recrutement de l'auditeur sera conforme aux directives de passation de marché applicables. Le rapport d'audit sera soumis à la Banque au plus tard six mois après la clôture de la période auditée.

ANNEXE 11: CALENDRIER D'EXECUTION

Année			2	022								20	23			·						2	024					
Trimestre	6	7 8	9	10	11	12	1 2	2 3	3 4	1 5	5 6	5	7 8	9	10	11	12	1 :	2 3	3 4	. 5	6	7	8	9	10	11	12
Activités préparatoires de la mise en œuvre du projet																												
Evaluation du projet (BAD, Gouvernement)																												
Négociation du prêt BAD et approbation du Board																												
Signature de l'Accord de fiancement																												
Recrutement du personnel clé du Projet et lancement officiel																												
Identification de lead firms/entrée en matière avec les lead firms pour le soja, l'arachide et le blé et le riz	-																											
Entrée en matière avec les partenaires de mise en œuvre (ITAA, FIFAMANOR, FOFIFA, SOC, FAO, ONG, FVTM)	,																											
Préparation des autres institutions partenaires (DRAE, SECRU, Directions du MINAE, DRIC, projets/programmes)	·																											
Préparation des partenauires																												
Recherche des producteurs de semences																												
Récrutement des personnels clés du Projet et lancement officiel du projet	1																											
Préparation des PPM et publication de l'Avis Général de PM																												
Elaboration des outils de gestion du projets ; Manuel de procédure et	t																											
Manuel de Suivi-Evaluation A/ RENFORCEMENT DU SYSTÈME SEMENCIER	1 1	_	ш				<u> </u>						ļ	!	ļ!	ļ	!	!_			-		!				!	
Acquisition (achat local ou importation de SPB et SB	П			I			Π	Т	Т	Т		Т	T	1			T											
Production de semences de pré-base et base	+							_	+	+	-	+												-	-			-+-
Appui à la mise en œuvre et accompagnement des Guichets Agricoles pilotes	5																											
Appui aux établissements semenciers dans leurs activités	1 1											Ť																
Mise en œuvre du Programme de sélection massale en cascade																												
Mise en place de Banques Communautaires de Semences (BCS) pilotes)																											
B/ DEVELOPPEMENT DES CHAINES DE VALEURS RIZ-	BLE	E- SC)JA	- A	RAC	нп	E- N	1AI	VIO.	C																		
Développement de l'Agriculture Contractuelle/Agrégation Agricole recrutement/préparation/accompagnement des PR dans leurs rôles	=																											
Facilitation de l'accès aux kits d'intrants agricoles (semences certifiées, engrais organiques et chimiques)																												
C/ RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX ALIMENTS																												
Mise en place et opérationnalisation des RPCA dans le Sud												4																
Appui à la production de farines alternatives (manioc, sorgho)																												
C/ GESTION ET COORDINATION DU PROJET																												
Mise en place du système de gestion financière, administrative et comptable	t																											
Acquisition de mobiliers, équipements du bureau et matériel roulant																												
Elaboration du PTB pluriannuel et des PTBA - réunionz COPIL	\sqcup																											
Coordination, Gestion, et Suivi & Evaluation	\sqcup	\perp																										
Rapports mensuels E&S	++	_																										
Rapports d'audit annuels	+	\perp	+1						+	+		-									-							$-\!\!+\!\!-$
Missions de supervision Rapport d'achèvement	++						\vdash	+	+	-		-													-			
rapport a achevement				I			LL	I						1	.		<u> </u>					1						

ANNEXE 12: DISPOSITIONS DE PASSATION DES MARCHES

- . Cadre législatif et réglementaire de passation des marchés. Le cadre législatif et réglementaire de passation des marchés de Madagascar est régi par la loi n°2016-055 portant Code des Marchés Publics (CMP), qui a été adopté le 25 janvier 2017. Ce cadre a été remanié pour répondre partiellement aux recommandations de la mission d'évaluation du système national de passation des marchés effectuée conjointement par la Banque Mondiale et de la Banque en 2016. Il a fait récemment l'objet d'une évaluation des indicateurs critiques (RACI) basée sur les 20 sous-indicateurs de la Méthodologie d'évaluation des régimes nationaux de passation des marchés (MAPS) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) sélectionnés comme critiques/principaux en vue de s'assurer que les obligations et standards fiduciaires de la Banque ne sont pas compromis lors de l'utilisation du système pour les opérations qu'elle finance. A la suite de cette évaluation, des points suivants ont été relevés : (i) l'absence de certains textes d'application à la nouvelle loi ; (ii) l'inexistence de dispositions précises orientées sur la corruption, la fraude, les conflits d'intérêt dans les dispositions contractuelles des marchés et contrats, car les dossiers type d'appel d'offres sont encore en cours de mise à jour actuellement. Le retard dans l'adoption des textes d'application y compris le décret portant réorganisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) suivant son nouveau statut constitue un blocage dans l'avancement de la réforme du système et le risque pour son utilisation, dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « modéré ». Ce risque pourra être ramené à « faible » après la mise en vigueur des textes d'application.
- **5.2 Dossier standards nationaux d'appel d'offres.** Les dossiers standards nationaux d'appel d'offres relatifs aux fournitures, travaux et prestations intellectuelles y compris les conditions générales de contrat (CGC) pour les contrats du secteur public ainsi que les mécanismes de règlement des différends et procédures d'exécution des décisions découlant desdits différends, ont été déjà examinés lors de la précédente évaluation du système national de passation des marchés, et le risque identifié pour leur utilisation dans les opérations financées par la Banque a été évalué comme « *modéré* ». Ce risque portait sur les conditions générales des contrats qui ne prévoient pas de conditions de résiliation du contrat pour des motifs en rapport avec la fraude et la corruption ainsi que l'absence des dispositions sur la corruption, la fraude, et les conflits d'intérêt.

Même si globalement, les dossiers type d'appels d'offres du pays sont similaires à ceux de la Banque, les dossiers standards nationaux d'appel d'offres sont en cours de révision pour être en phase avec le nouveau code des marchés publics et pour prendre en compte les recommandations de la Banque en vue de remédier aux faiblesses identifiées ci-dessus. En attendant la révision des dossiers type, les projets et les acheteurs publics doivent prévoir des clauses adéquates dans les Données Particulières des contrats.

- **5.3 Fonction de régulation.** Le nouveau cadre institutionnel prévoit la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation des marchés publics. L'organe de régulation des marchés publics constitue l'élément central du dispositif institutionnel pour la passation des marchés, et le risque pour son utilisation dans les opérations financées par la Banque est évalué comme «modéré » pour les raisons suivantes : (i) l'absence d'autonomie financière de l'ARMP pour assurer son bon fonctionnement en attendant la promulgation des textes d'application prévus dans le code et notamment sur les ressources financières et le nouveau statut de l'ARMP; et (ii) le pays ne dispose pas de stratégie pour assurer le développement des capacités des différents acteurs impliqués dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics. Il est à noter que le nouveau code a prévu des dispositions pour permettre à l'ARMP d'intervenir dans la nomination des Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) à la suite de la constitution d'une liste restreinte d'administrateurs afin d'éviter l'influence politique dans le critère de sélection.
- **5.4 Contrôles interne et externe.** Des avancées ont été constatées dans le cadre de la réforme du système de contrôle des marchés publics. De nouvelles modalités de contrôle ont été instituées suivant l'Arrêté n°20442/2019/MEF fixant les modalités de contrôle a priori et a posteriori exercé par la Commission Nationale des Marchés (CNM) en date du 17 Septembre 2019. L'esprit de cette réforme est en phase avec les nouvelles exigences de la politique générale de l'Etat qui requièrent le traitement rapide des dossiers, la lutte contre la corruption (par la diminution des contacts humains dans le traitement des marchés publics) ainsi que l'utilisation optimale des outils informatiques. A cet effet, une application « procurement review system (PRS) » est déjà opérationnelle au niveau de la CNM visant à dématérialiser le système de contrôle. Néanmoins, le cadre juridique, l'organisation et les procédures d'audit des marchés publics qui permettent d'assurer l'exécution appropriée

des lois et règlements, présentent encore des faiblesses et le risque pour leur utilisation est considéré comme « *substantiel* » pour les raisons suivantes :

- Les structures en charge de la passation des marchés au niveau des entités sectorielles (Ministères techniques)
 manquent de capacités et de ressources requises pour assurer avec efficacité les activités d'acquisition (manque
 d'expériences, pas de système adéquat d'archivage des documents, les dossiers relatifs à l'exécution et au paiement
 des contrats/marchés sont quasi inexistants);
- L'Autorité de Régulation des Marchés Publics ne dispose pas d'autonomie financière après son changement de statut :
- La Cour des Comptes n'a pas de ressources, ni personnel qualifié en acquisition pour assurer la fonction systématique d'audit des marches publics ;

Ces défaillances ne favorisent pas la mise en œuvre des mécanismes d'audit. Par ailleurs, le pays n'a pas eu l'occasion, auparavant, de faire un audit des marchés publics. Ce processus conduit par l'ARMP en collaboration avec la Cour des Comptes est en cours actuellement et spécialement pour les projets financés par la Banque. Les marchés passés suivant les procédures du pays dans le cadre de trois projets déjà audités en 2021 n'ont pas relevé des risques majeurs dans la passation des marchés. Une allocation budgétaire spécifique pour permettre à réaliser l'audit des marchés des projets est nécessaire et à prévoir pour chaque opération financée par la Banque.

- **5.5 Mécanisme de plaintes**. Le système de traitement des plaintes existant a été examiné afin de s'assurer qu'il prévoit des conditions spécifiques qui prennent en compte les exigences d'impartialité, d'indépendance et d'application régulière de la loi. Le risque pour son utilisation dans les projets financés par la Banque est évalué comme « *modéré* » pour les raisons suivantes :
 - Les dispositions du nouveau code des marchés publics ont bien prévu le mécanisme de recours avec la séparation du rôle de chaque organe et la hiérarchisation de son traitement, mais le Décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics n'est pas encore en vigueur, c'est-à-dire que les attributions des organes rattachés dans la gestion des plaintes ne sont pas encore effectives.
- **5.6 Pratiques prohibées.** Bien qu'il existe des dispositions légales en matière de lutte contre la corruption, la fraude et les conflits d'intérêt dans les marchés publics, et que le nouveau code des marchés publics prévoit des dispositions sur les conséquences et responsabilités sur les pratiques en violation des règlements en matière de passation des marchés, le risque pour leur utilisation dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « *substantiel* ». De plus, la pratique de dénonciation n'est pas suffisamment courante en matière des marchés publics et l'application des sanctions n'est pas effective. La mesure de réforme proposée est de renforcer les actions de sensibilisation de la possibilité de dénonciation par tous les acteurs et de renforcer les compétences des agents en charge des investigations auprès du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO).

Conclusion et Recommandations

Sur la base des faiblesses identifiées dans le système de passation des marchés de Madagascar par rapport aux pratiques internationales généralement admises, et sur la base des mesures proposées par la Banque, le Gouvernement a déjà adopté son nouveau code des marchés publics au titre des réformes consignées dans la feuille de route. Des efforts ont été notés dans le cadre de la dématérialisation des procédures par la mise en place d'un logiciel pour le système de revue des documents d'acquisition (Procurement Review System-PRS) utilisé actuellement par l'entité de contrôle (CNM) sous-financement propre du Gouvernement. La mise en place d'une stratégie de e-procurement est également en cours avec le financement de la Banque Mondiale et l'appui de la Banque. Bien que le Gouvernement se soit engagé à poursuivre les réformes, certaines recommandations de la Banque restent d'actualité, et le risque global pour son utilisation dans les opérations financées par la Banque est évalué comme « *Modéré* » pour les raisons suivantes :

- La régularité des audits des marchés publics n'est pas effective malgré la prévision faite dans le plan d'action de l'ARMP;
- La stratégie de développement des capacités incluant une professionnalisation des spécialistes en passation des marchés n'est pas totalement mise en place mais aussi prévu dans le plan d'action ;
- Certains textes d'application du nouveau code des marchés publics ne sont pas sortis (principalement les textes concernant le statut, l'organisation et ressources financières de l'ARMP).

Il est fondamental de préserver le caractère indépendant de la fonction de régulation avec une autonomie financière suffisante pour lui permettre d'exercer ses responsabilités d'auditeur, d'assurer le développement des capacités des acteurs de la commande publique.

Par ailleurs, la mise en œuvre des recommandations des PTF en vue de la réforme de la passation des marchés publics est assez lente. Le changement des personnels dirigeants de l'ARMP et la situation sanitaire liée au Covid-19 a contribué à cette lenteur.

Afin de ramener ce risque à un niveau « faible », la Banque renouvelle sa disponibilité à participer à la mise en œuvre des stratégies et actions retenues par le Gouvernement afin de rendre effectif et opérationnel le cadre institutionnel des marchés publics pour une meilleure gestion de la commande publique.

La tableau ci-dessous comporte une liste d'actions sur les divergences identifiées parmi les 21 sous-indicateurs critiques qui seront discutées avec le Gouvernement dans le cadre du dialogue continu avec la Banque.

Tableau 1 : Indicateurs critiques du dialogue continu avec la Banque.

N°	Divergences/faiblesses identifiées	Actions de réformes proposées
1	L'application des sanctions non effective. La pratique de dénonciation n'est pas suffisamment courante en matière des marchés publics.	Renforcer les actions de sensibilisation de la possibilité de dénonciation par tous les acteurs et de renforcer les compétences des agents en charge des investigations auprès du Bianco
2	Les audits des marchés publics ne sont pas régulièrement effectués	Procéder à la régularité des audits des marchés publics
3	La stratégie de développement des capacités n'est pas suffisante.	Améliorer la stratégie de développement des capacités incluant une professionnalisation des spécialistes en passation des marchés
4	Certains textes d'application du nouveau code des marchés publics ne sont pas sortis.	Procéder à l'adoption des textes d'application et surtout concernant le statut et les ressources financières de l'ARMP

B.5.2 Evaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (ERCA)

5.2.1 Renseignements pertinents au Projet sur la passation de marchés dans le pays :

Afin de tenir compte des spécificités du Projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités des agences d'exécutions. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque « *Modéré* » pour la passation des marchés et ont permis de déterminer, sous réserve de l'application de mesures d'atténuation proposées au paragraphe B.5.9 ci-dessous, les acquisitions à conclure selon le système de la Banque et celui susceptible d'être mise en œuvre, sans risque majeur, selon le Système de Passation des Marchés de l'Emprunteur, en fonction également de la nature, la complexité et les risques spécifiques associés.

Le Système de Passation des Marchés de l'Emprunteur (SPME) suivant la Loi n°2016-055 portant Code des Marchés Publics (CMP) et ses textes d'application (dès ses promulgations) seront utilisés pour toutes les acquisitions de biens standards disponibles sur le marché national et les travaux non complexes dans le cadre de ce projet. Ces biens qui sont facilement disponibles sur le marché national et les travaux qui peuvent être exécutés par les entreprises locales seront acquis suivant les procédures d'appel d'offres ouvert du pays en respectant les seuils de passation des marchés en vigueur fixés dans l'Arrêté MEF n° 13 156/2019 en date du 4 juillet 2019. Il s'agit de l'acquisition des biens tels que les intrants agricoles (semences et engrais, petits matériels agricoles, etc). L'utilisation du SPME permettra à une meilleure appropriation du système de passation des marchés par l'organe d'exécution du projet. Toutefois, la Banque se réserve la possibilité de demander à l'Emprunteur de revenir à l'utilisation du Système de la Banque si : (i) les dispositions du code énoncé ci-dessus n'étaient pas respectées par l'Emprunteur ; (ii) les mesures appropriées d'atténuation des risques incluses dans le plan d'actions relatif à l'évaluation des risques n'étaient pas respectées ; (iii) des changements non satisfaisants à la Banque ont été apportés au cadre légal des marchés publics du pays.

Les Méthodes et Procédures d'Acquisition de la Banque (BPM) « Système de la Banque » : Les méthodes et procédures d'acquisition standards de la Banque seront utilisées pour tous les contrats de services de consultants. Le choix de l'utilisation du BPM est justifié par les risques élevés identifiés pouvant entraver la mise en œuvre efficace des activités du projet à la suite de l'analyse du marché national, la faiblesse de la capacité de l'agence d'exécution dans la maîtrise des règles du pays pour l'utilisation des consultants ainsi que les expériences sur les difficultés enregistrées au sein des projets en cours pour certains contrats de services de consultants importants à passer suivant le SPME.

5.2.2 Analyse du secteur et du marché

La Banque a examiné la capacité globale du secteur et a procédé à une analyse du marché. Cette analyse a conclu que l'expérience et la compétence de l'ensemble du secteur (y compris les autres institutions impliquées) sont acceptables pour fournir des conseils techniques, superviser les activités d'acquisition ou exercer des contrôles techniques conformément aux exigences du système de passation des marchés applicable. La capacité technique du secteur privé, dans le domaine concerné, a été évaluée satisfaisante pour garantir une concurrence équitable et efficace dans la mise en œuvre des activités du projet.

Etude du secteur

Il a été noté lors de cette analyse que le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) possède beaucoup d'expériences dans la gestion des projets financés par la Banque. Il a déjà géré plus de dix (10) projets dans le domaine agricole à Madagascar. Ces opérations, en général, ont été réalisées de façon satisfaisante. On peut conclure que le secteur a des expériences suffisantes pour mettre en œuvre les acquisitions du projet. Par rapport aux expériences aux acquisitions du projet, on note que la plupart des acquisitions similaires de travaux (magasin de stockage), de biens (intrants et matériels agricoles) et de services de consultants (études des infrastructures, contrôle et surveillance des travaux...) dans le cadre du projet ont été déjà passés dans les projets antérieurs financés par la Banque : i) Projet de Réhabilitation du périmètre de Manombo; (ii) Projet de Réhabilitation des Infrastructures Agricoles du Sud-Ouest; (iii) Projet de Réhabilitation d'extension du périmètre de Bas-Mangoky; (iv) Projet des Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen-Ouest. Des dossiers similaires sont déjà disponibles auprès de ces projets pour aider la Cellule d'Exécution à gagner du temps dans la préparation des dossiers d'acquisition. Le délai de passation des marchés varie en fonction du lieu d'implantation du projet. Pour un appel d'offres ouvert, un délai moyen de 7 mois pour les travaux complexes, de 4 mois pour les Biens et de 7 mois pour les services de consultants (Sélection basée sur la qualité et le coût) dans la région centrale, mais ajouté jusqu'à 3 mois dans les autres régions. Le secteur suit les bonnes pratiques en matière de publication, de transparence, et de délai de soumission.

Il est également noté que le ministère de tutelle dispose déjà des organes de passation des marchés et des experts techniques pour appuyer le projet dans les marchés à passer suivant le système de passation des marchés du pays : une Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), une Commission d'Appel d'Offres (CAO), un Comité Technique d'Evaluation (CTE) ainsi que des experts techniques.

L'analyse des contraintes rencontrées qui pourraient entraver la mise en œuvre efficace des activités du projet s'est focalisée sur les expériences antérieures. Les contraintes suivantes sont signalées : (i) le retard pris dans la passation des marchés et dans l'exécution des prestations à la suite de mesures sanitaires liée à la pandémie du Covid-19 ; (ii) les membres de la CAO

ne sont pas systématiquement disponibles pour le projet, ce qui retarde le processus d'évaluation ; (iii) l'absence du manuel des procédures de passation des marchés qui détermine le rôle et les tâches des intervenants dans le circuit de passation des marchés dès le démarrage du projet; (iii) le problème récurrent de gestion des contrats par la non proactivité dans la prise de décision ; (iv) le retard de paiement des prestataires suite à l'attente de l'effectivité de régularisation du fonds d'emprunt précédent qui est assez long. Les mesures d'atténuation des risques figurent au Para. B.5.9 ci-dessous.

Par ailleurs, l' article 50 du code des marchés publics du pays a prévu l'adoption d'une politique de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social. Suivant ce texte, les préoccupations environnementales pourront être intégrées dans le processus (i) lors de la définition des besoins à travers les spécifications techniques et (ii) lors de la qualification des candidatures à travers un examen du savoir-faire et des capacités techniques des candidats en matière de protection de l'environnement au moyen de certificats de qualification à caractère environnemental ou de tout autre document équivalent. Ces exigences doivent être indiquées dans les documents d'appel d'offres et reflétées dans les critères de qualifications. A cet effet, les dossiers d'appels d'offres du projet avec les dispositions contractuelles seront certainement établis en tenant compte au moins des dispositions du Décret n ° 2004 - 167 du 03 / 02 / 2004 relatives à la Mise en Compatibilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE) et portant sur les normes environnementales ainsi que la loi du pays en matière de réglementation du travail et à la réglementation sociale. Spécifiquement, les intrants, les matériels et les matériaux à utiliser ainsi que les dispositifs techniques doivent être en conformité avec les normes de protection environnementale (la protection de la biodiversité).

Tenant compte de ce qui précède, le niveau de risque global pour le secteur est jugé « *modéré* » et les mesures d'atténuation des risques y relatives ont été décrites au Paragraphe B.5.9

Etude du marché

Les capacités de l'industrie locale ont été évaluées et jugées adéquates pour garantir une concurrence équitable et efficace afin de répondre aux exigences du projet. Néanmoins, la participation du secteur privé est limitée en fonction du secteur d'activités et la complexité de la mission. Pour les biens, en particulier ceux qui sont disponibles sur le marché national (matériels roulants, informatiques et bureautiques, équipements et matériels divers), il existe un nombre suffisant de fournisseurs pour garantir un niveau de concurrence satisfaisant et des prix compétitifs. Dans le domaine des travaux d'infrastructures agricoles, nous avons pu noter la participation régulière d'au moins huit grandes entreprises implantées au pays pour les grands travaux, dont la majorité est de nationalité chinoise. Pour les travaux peu complexes, il existe un nombre suffisant des petites et moyennes entreprises qui pourraient répondre aux appels d'offres. Concernant les services de consultants, peu de bureaux de consultants nationaux peuvent entrer en compétition avec les firmes étrangères. Pour les services de consultant de nature complexe, il y a toujours une association ou un groupement entre les bureaux nationaux et ceux d'autres pays. Cependant, le pays dispose d'un grand nombre des cabinets d'audit, des petits bureaux de consultance et des experts nationaux dans la gestion des projets. Il est signalé toutefois que des problèmes liés à la difficulté rencontrée par les opérateurs privés à répondre à la demande publique existent, l'après crise sanitaire du Covid-19 caractérisé par le problème de relance des activités par la faiblesse de trésorerie des opérateurs, conjugué au problème d'accès au crédit bancaire. Il est remarqué également le manque de visibilité et de dynamisme de l'autorité de régulation, le prix des DAO excessivement élevé (fixé par un texte règlementaire). Les solutions à ces problèmes sont en cours de discussion avec la partie gouvernementale à travers l'ARMP. Certaines mesures d'atténuation des risques figurent au Para. B.5.9. Malgré certaines faiblesses, le risque lié à la capacité de l'industrie locale est jugé « faible ».

52.3 Conception et complexité du projet

La conception et la complexité du projet ont été examinées du point de vue des acquisitions et le risque a été évalué « modéré ». En fait, les travaux, les biens et certains services à acquérir sont standards dont leur description ou conception ne poseront pas de problèmes. L'agence d'exécution possède des différents experts techniques dans le cadre des activités du projet. Cependant, certains risques liés à l'envergure des activités du projet pourraient retarder sa mise en œuvre. Il est à noter que les activités s'étendent sur plusieurs régions de l'île et les difficultés suivantes risquent de retarder la mise en œuvre des activités du projet : (i) manque des ressources humaines qualifiées ; (ii) insuffisance d'entreprises/fournisseurs qualifiés sur place qui peuvent répondre efficacement aux besoins du projet. Les mesures d'atténuation appropriées sont (i) l'adaptation

des modes d'acquisition au contexte du pays, de la région et à la situation du marché au niveau national ; (ii) la disponibilité du personnel pour le suivi sur le site et la prise en compte du contexte de chaque région dans la gestion des acquisitions ; (iii) le recours à l'expertise externe, si besoin est, pour assurer la qualité des dossiers techniques dans le DAO et l'évaluation des offres. Néanmoins, en ce qui concerne la complexité du projet, l'assistance à la maitrise d'œuvre et le recrutement des différents experts prévus dans le cadre des activités pourraient atténuer le problème de complexité. Afin d'apporter une réponse aux risques indiqués, d'autres mesures d'atténuation appropriées ont été proposés au Paragraphe B.5.9.

5.2.4 Evaluation de l'Agence d'Exécution (AE)

Le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAE) sera l'organe d'exécution du projet. Par souci d'efficacité, la coordination optimale des différentes activités du projet nécessite les interactions avec les autres parties prenantes au niveau du Gouvernement. Ces autres parties prenantes ont des structures déconcentrées dans les régions concernées.

Pour les besoins du suivi quotidien des activités du projet, la Cellule d'Exécution du Projet PEJAA sera choisie et s'appuiera sur les mécanismes institutionnels existants au sein du MINAE. La CEP aura comme tâches, la coordination de toutes les passations des marchés des travaux, des biens et de services de consultants prévus dans le cadre du projet. Elle sera chargée également de la gestion des contrats/marchés, la réception des travaux, des biens, des livrables ainsi que le suivi de l'engagement financier du projet.

Etant donné que la CEP est une cellule existante, l'évaluation de sa capacité a été faite. Concernant spécifiquement la gestion des acquisitions, la CEP a déjà un Responsable de passation des marchés ayant une bonne maîtrise des procédures nationales et des connaissances et expériences avérés sur la Politique de passation des marchés de la Banque.

La CEP est dotée des différents experts dans le domaine d'activités du projet (Coordonnateur du projet, Responsable Administratif et Financier, Spécialiste en Suivi-évaluation, Spécialiste en Infrastructure). Ils étaient tous recrutés sur une base compétitive. La CEP sera également assistée d'une assistance technique pour le suivi de la mise en œuvre du PGES et PAR. Tenant compte de ce qui précède, le niveau de risque global pour l'Agence d'Exécution est jugé « *faible* ».

5.2.5 Notation des risques relatifs à la passation des marchés du projet (PPRR)

Des évaluations des risques en matière d'acquisition ont été effectuées pour ce projet, couvrant d'une façon exhaustive les risques liés à l'environnement du pays, du secteur et du projet ainsi que l'Agence d'Exécution chargée de l'exécution des activités d'acquisition dans le cadre du projet. Les résultats des évaluations justifient les risques indiqués dans le résumé de PPRR comme présenté au tableau ci-dessous :

Nivea	ux	Note d'évaluation				
N°	Facteur de risqué	Faible (F) / Modéré (M) / Substantiel (S) / Elevé (E)				
Notati	ion des risques relatifs à la passation des marchés du projet (PPRR)					
	Pays					
1	Cadre législatif et réglementaire de la passation des marchés	(M)				
2	Pratiques prohibées dérivant du système	(S)				
	Secteur					
3	Capacités du secteur	(M)				
4	Capacités de l'industrie locale	(F)				
	Projet					
5	Risques liés à la conception du projet	(M)				
6	Risques liés la réalisation des activités	(M)				
	Capacités de l'Agence d'Exécution					
7	Capacités	(F)				

Les mesures d'atténuation ont été incluses dans le plan d'action PERCA proposé au Para. B.5.9.

Tous les coûts associés à la mise en œuvre du plan d'actions PERCA devront être inclus dans le cadre du projet.

La notation globale des risques de la passation des marchés du projet (PPRR) au moment de l'évaluation est :

Niveaux	E	S	M	F
Risque global de la passation des marchés du projet				
Risques du pays		*****		
Risques du secteur			*****	
Risques spécifiques au projet			*****	
Risques liés à l'Agence d'Exécution				******
Autres risques identifiés le cas échéant	*********			
	Etat fragile			

Les éléments des tableaux ci-dessus tiennent compte des spécificités du projet. Eu égard aux risques identifié aux cinq niveaux indiqués ci-dessus, le niveau global du risque de la passation des marchés du projet (PPRR) au moment de l'évaluation est jugé « *Modéré* ». La plupart des problèmes/risques identifiés ont fait l'objet de discussion avec l'agence d'exécution du pays et des mesures d'atténuation proposées et insérés dans le plan d'action PERCA disponible au paragraphe B.5.9.

B.5.3 Détails des méthodes et procédures d'acquisition (MPA) à utiliser dans le cadre du Projet

Les arrangements et les dispositions de passation des marchés pour les différentes catégories de dépenses à financer dans le cadre du projet se feront suivant la Politique et méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque approuvée par le Conseil d'administration en octobre 2015 et selon les dispositions énoncées dans le Plan de Passation des marchés qui sera préparé par le Gouvernement et approuvé par la Banque. *

5.3.1 Système de Passation de Marchés de l'Emprunteur (SPME)

Les marchés suivants seront passés suivant le SPME conformément à la loi n°2016-055 du 25 janvier 2017 portant Code des Marchés Publics (CMP) en utilisant les dossiers nationaux standards d'appel d'offres (DNSAO) pour les travaux et de biens.

Travaux de Génie Civil

Biens

5.3.2 Méthodes et Procédures d'acquisition de la Banque (BPM) :

Les contrats de nature complexe pour le SPME seront passés en utilisant le BPM conformément à la Politique et Méthodologie d'Acquisitions pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, édition octobre 2015, en utilisant les documents types d'appel d'offres pertinents.

Services de consultants

Tous les contrats de services de consultants (Firmes ou consultants individuels) financés sur les ressources FAD ou sur les fonds administrés par la Banque (FAT) seront passés suivant le MPA de la Banque.

Ces services de consultants se feront également sur la base de listes restreintes des bureaux d'études/firmes et la méthode de sélection sera celle qui est fondée sur la qualification des Consultants (SQC).

Pour le service d'audit des comptes du projet, le recrutement se fera sur la base de listes restreintes et la méthode de sélection sera au moindre coût (SMC).

L'audit de passation des marchés sera conduit par l'ARMP et sera financé par le projet.

Les services de consultants dans le cadre du PGES, la formation et encadrement des bénéficiaires (sur la production, les opérations post-récolte et la socio-organisation), et le renforcement des capacités des agences et entités régionales seront effectués suivant la méthode de sélection sur les qualifications des consultants (SQC).

Etant donné que des structures internes qualifiés sont disponibles pour appuyer le projet dans le cadre des prestations spécifiques et en vue de la pérennisation des acquis, d'une part, et des institutions nationales et internationales compétentes dans le domaine, des Organisations non gouvernementales (ONG) locales et le secteur privé présent dans la production (agrégateurs), les chaines de valeurs ciblés (transformateurs), des conventions de partenariat seront conclues par entente directe avec les entités suivantes :

- Le Centre National de la Recherche Appliquée au Développement Rural (FOFIFA);
- ➤ Le FIFAMANOR;
- ➤ Le Compact TAAT;
- Le FAO;
- Le PAPRIZ ;
- Le DEFIS :
- ➤ L'IITA :

Toutes les acquisitions de services de consultants individuels au titre du projet, se feront dans le cadre du BPM de la Banque en matière de sélection de consultants individuels :

Fonctionnement

Les acquisitions au titre du fonctionnement du projet d'un montant total de 1,5 millions d'UC se feront conformément aux dispositions prévues dans le Manuel de procédures administratives, financières et comptable du projet PEJAA.

5.3.3 Les Méthodes et procédures d'acquisitions d'une tierce partie (MPAT) : Dans le cadre de financement de la Banque, ces méthodes ne seront pas utilisées.

B. 5.4 Résumé des modalités de passation des marchés pour le projet

Les modalités de passation des marchés pour les différentes composantes, éléments et activités dans les diverses catégories de dépenses à financer par la Banque et passés suivant le SPM et le BPM sont résumées au Tableau 3.1 ci-dessous. Les marchés d'un montant important, tous les groupes d'activités/marchés similaires, les différents systèmes de passation des marchés, les estimations de coût, les exigences de contrôle, et le calendrier comme convenu entre l'Emprunteur et la Banque, sront indiqués dans un plan de passation des marchés suivant le modèle de la Banque (Section B.5.8).

B.5.5 Annonces

Le contenu de l'avis général de passation des marchés (AGPM) a fait l'objet d'un accord avec le Gouvernement de la République de Madagascar et sera transmis pour publication sur l'UNDB en ligne et sur le site web de la Banque, avant la publication de tout avis spécifique de passation des marchés dans le cadre du projet.

B.5.6 Revue par la Banque des marchés passés par l'Emprunteur

Le cadre des décisions de passation des marchés prises par l'Emprunteur, des dossiers d'appel d'offres, des évaluations des offres/propositions et des recommandations d'attribution de marchés dépend du système de passation des marchés utilisé (SPME et BPM)

Cette revue comprend:

- Les rapports d'audit des marchés utilisant le SPME ;
- Les revues préalables et a posteriori utilisant le BPM;
- Les revues indépendantes des acquisitions (IPR) pour les deux systèmes.

5.6.1 Contrôle dans le cadre de l'utilisation du SPM de l'Emprunteur :

Dans ce cadre, le contrôle de la passation des marchés est effectué conformément aux lois et réglementations nationales pertinentes relatives à la passation des marchés du pays. Les institutions nationales de contrôle, comprenant la Commission Nationale des Marchés (CNM) et les Commissions Régionales des Marchés (CRM) effectueront les revues a priori et/ou a posteriori des acquisitions suivant les seuils en vigueur. L'ARMP conduira les audits selon les lois et réglementations en vigueur. Les termes de référence de ces audits seront élaborés en collaboration avec la Banque et les coûts seront financés dans le cadre du projet. La Banque peut engager des auditeurs pour les revues indépendantes, le cas échéant. L'Emprunteur devra sur cette base d'audits, soumettre des rapports d'audit à l'attention de la Banque suivant les dispositions définies dans l'accord de financement.

5.6.2 Contrôle dans le cadre du BPM de la Banque :

Les acquisitions effectuées suivant les Méthodes et Procédures de la Banque seront soumises à une revue préalable et/ou a posteriori suivant le seuil définit dans le Plan de Passation des Marchés ainsi que les revues indépendantes des acquisitions (IPR).

Dans le cadre des revues préalables, les documents suivants sont soumis à l'examen et l'approbation de la Banque avant leur publication : i) Avis général de passation de marchés, ii) Appel à manifestation d'intérêt, iii) Demande de propositions, iv) Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants, v) Rapport d'évaluation combinée des propositions des

consultants comportant les recommandations d'attribution des contrats, vi) Projet de contrat paraphé accompagné du procèsverbal de négociations.

En plus de l'examen préalable de certaines activités par la Banque, l'évaluation des capacités de l'AE a recommandé deux missions de supervision par an, en vue d'effectuer un examen a posteriori des activités de passation des marchés réalisées par l'Emprunteur.

5.6.3 Contrôle dans le cadre des méthodes et procédures d'une tierce partie : Néant

B.5.7 Autres dispositions spéciales

Par ailleurs, la liste restreinte pour les services de consultants peut être composée uniquement de consultants nationaux au vu de la nature de la mission et lorsqu'il y a un nombre suffisant des firmes qualifiés disponibles pour dresser une liste restreinte au niveau du pays et d'un coût estimatif inférieur ou égal à 100 000 UC par contrat et sera indiqué dans le plan de passation des marchés du projet après analyse de leurs pertinences.

B.5.8 Plan de Passation des marchés (PPM)

Pendant la préparation et l'évaluation du Projet, il a été demandé à l'Emprunteur d'élaborer un plan de passation des marchés (PPM) détaillé couvrant les 18 premiers mois, et qui va servir de base aux dispositions sur la passation des marchés définies dans le présent rapport d'évaluation du projet (REP).

Tableau 2 : Modèle de Plan de Passation de Marchés (PPM) et préparer par l'Emprunteur et approuvé par la BAnque

B.5.9 Plan d'actions issu de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA)

La Banque et l'Emprunteur ont discuté et convenu d'un plan d'action de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA) qui propose un ensemble d'actions et de mesures à effectuer et à prendre durant la mise en œuvre du Projet afin d'atténuer les risques identifiés à la suite des évaluations de risques relatives à la passation des marchés au niveau du pays/secteur/projet et aux capacités en matière d'acquisition au niveau de l'agence d'exécution. Le plan d'actions PERCA fera l'objet de suivi au cours du cycle du projet et adapté en conséquence pour veiller à la bonne exécution du Projet et des dispositions de passation des marchés tel qu'il suit :

Tableau 3 : Plan d'actions issu de l'évaluation des risques et des capacités en matière d'acquisition (PERCA)

No	Risques identifiés	Mesures d'atténuation	Responsables	Délais
Cadre	e légal et règlementaire			
1	Retard dans la promulgation de la majorité des textes d'application du CMP	Le ministère de l'économie et des finances de concert avec l'ARMP devra prendre des mesures pour accélérer l'adoption des textes d'application (les textes régissant le statut de l'ARMP est en cours d'élaboration).	MEF/ARMP	Au plus tard au troisième trimestre de l'année 2022
2	Absence de système de contrôle adéquat et d'audit systématique des marchés publics- Déficit de contrôle surtout pour les marchés passés suivant le SPME	L'ARMP de concert avec la Cour des comptes devra s'assurer de la réalisation systématique des audits indépendants des marchés publics. Dans l'attente, chaque opération de la Banque fera une allocation en vue de réaliser l'audit des marchés du projet.	ARMP	Au plus tard à la fin de l'année d'exécution du projet.
Pratio	ques prohibées			
3	L'application des sanctions sur les pratiques prohibées n'est pas effective. Les dispositions sur les pratiques prohibées ne sont traduites dans les dossiers d'appel d'offres	Prévoir des dispositions sur les pratiques prohibées dans les dossiers d'appels d'offres. Finalier le décret sur les sanctions et la liste noire Renforcer les actions de sensibilisation de la possibilité de dénonciation par tous les acteurs et de renforcer les compétences des agents en charge des investigations auprès du BIANCO.	ARMP/MEF	Suivant le calendrier du plan d'action pour la réforme et au plus tard à la première année d'exécution du projet
Gesti	on de plaintes			
4	Informations non systématique et absence de base des données sur la gestion de plaintes	Informer la Banque de toutes les plaintes reçues dans le cadre du Projet et du traitement fait au moyen de compte-rendu à transmettre selon une fréquence trimestrielle.	CEP	Dès la mise en œuvre du premier marché
Pratic	que de passation des marchés			
5	Publication des résultats des appels d'offres non systématiques pour les acquisitions passées suivant le SPME	Fournir sur une base semestrielle un récapitulatif des marchés passé par appel d'offre ouvert suivant les procédures nationales pour publication sur le site de la Banque.	СЕР	Trimestriellemen t pendant la mise en œuvre
6	Contrôle du caractère raisonnable des prix des marchés n'est pas bien établi	Toute décision d'attribution d'un contrat dont le coût est supérieur à 15% du montant estimé contenu dans le dernier PPM approuvé par la Banque soit soumise à un accord préalable de la Banque avec les justificatifs appropriés permettant d'expliquer ce niveau de dépassement.	СЕР	Pendant la mise en œuvre du projet
7	Contrainte dans la concurrence liée aux prix fixés assez élevés pour l'achat du DAO (Arrêté n° 7277/2016 de l'ARMP)	Discussion avec la partie gouvernementale à travers l'ARMP. Le prix du DAO doit être établi sur la base uniquement des dépenses liées à la reproduction et à l'impression	BAD/ARMP/ MEF	Immédiat et avant le démarrage du projet

Capa	Capacité du secteur						
8	Non disponibilité systématique des membres de la CAO et comité d'évaluation : retard dans le processus d'évaluation La Commission d'Appel d'Offres devra inclure les représentants des ministères de tutelle MINAE et MICC comme étant membres. Un planning d'ouverture et d'évaluation des offres doivent être transmis tous les trimestres.			Continu et dès le démarrage du projet			
9	Mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19 : retard dans la Passation et exécution des marchés	MINAE/CEP/ BAD	Continu				
Capa	cité des prestataires locaux						
10	Difficulté rencontrée par les opérateurs privés à répondre à la demande publique après la crise sanitaire liée au Covid-19	Les critères de qualifications doivent tenir compte de la situation réelle à la suite de la relance des activités du secteur privé	MEF/CEP/BA D	Continu			
Capa	Capacité de l'agence d'exécution						
11	Capacité technique en matière de passation des marchés (CEP et membres de la CAO/Comité technique d'évaluation)	Suivre les formations occasionnelles organisées par la Banque, et concrétiser le plan d'action dans le cadre de la clinique fiduciaire	CEP/ARMP	Au lancement et pendant l'exécution du projet			

ANNEXE 13: TABLEAU SUR LES RISQUES

CATÉGORIE	DESCRIPTION DU RISQUE	NOTE	MESURES D'ATTÉNUATION	PILOTE (responsables)
Risque 1 : Risque environmental	Changements climatiques et les cyclones affectent le calendrier cultural	Elevé	Mesures d'atténuation 1 : Promotion de variétés de semences adaptées au Changements climatiques	BAD/MinAE/Organ e d'exécution du projet
des opérateurs privés présents déjà dans les fili		Mesure d'atténuation 2 : Partenariats entre le Projet et des opérateurs privés présents déjà dans les filières ciblées et ayant de bonnes capacités financières	MinAE/Organe d'exécution du projet	
Risque 3 : Risque de durabilité	Insoutenabilité du prix des semences améliorées et engrais	Modéré	Mesures d'atténuation 3: Volonté du gouvernement à soutenir les producteurs pour l'accès abordable aux intrants; Sensibilisation des producteurs sur le retour sur investissement; Incitation au développement de l'agro-industrie avec des incitations à l'initiative privé	MinAE/Organe d'exécution du projet/Modèles d'agrégation à utiliser
Risque 4 : Risque de gouvernance	Faible sécurisation foncière pouvant limiter l'utilisation des engrais	Modéré	Mesures d'atténuation 4 : Volonté du Gouvernement à régler la question de sécurisation foncière dans le pays	MinAE
Risques 5 : Risque environnementa I	Utilisation ou Mauvaise utilisation des engrais chimiques et pesticides	Modéré	Mesures d'atténuation5: Recours aux engrais organiques et aux biopesticides; Encadrement des producteurs	MinAE/Organe d'exécution du projet
Risque 6: Risque opérationnel	Accès de certaines zones de production difficile pendant certaine période de l'année	Modéré	Mesure d'atténuation 6 : Disposition à prendre pour mettre en place les intrants avant le démarrage de la campagne agricole.	BAD/MinAE/Organ e d'exécution du projet

ANNEXE 14: GENRE

I. Contexte national

Madagascar, est un État insulaire situé dans l'Océan Indien et géographiquement rattaché au continent africain, dont il est séparé par le canal du Mozambique. C'est la cinquième plus grande île du monde après l'Australie, le Groenland, la Nouvelle-Guinée et Bornéo. D'une superficie de 587.000 km² le pays compte environ 27.691.018 habitants, soit une densité de 47 habitants au km², avec un taux de croissance démographique de 2,67% (AfDB, 2020). Cette population, est plus rurale (61,5%) qu'urbaine (38,5%) et a une structure démographique très jeune (60,6% ayant moins de 25 ans). Les femmes représentent 50,1% de cette population. Néanmoins, la mise en application des lois promouvant et protégeant les droits des femmes reste un défi à relever dans le pays.

1. Statut, défis et stratégies pour l'égalité des sexes : Analyse de l'indice du genre au Madagascar.

Avec un indice de genre de 0,630 le Madagascar progresse dans la promotion de l'égalité des sexes sur le continent. Toutefois, bien que le pays présente un indice de la dimension sociale très satisfaisant (1,089) et progresse sur celui de la dimension économique (0,795), il obtient un score relativement faible sur la dimension d'autonomisation et de représentation (0,289), ce qui réduit son score global. L'autonomisation politique et économique des femmes au Madagascar demeure par conséquent un défi fondamental pour un développement durable et équitable du pays.

Economie: La faible proportion de femmes ayant un travail rémunéré (8,3%) (contre 13,3% d'hommes) explique principalement l'insatisfaction observée sur le plan économique. En effet, l'écart de parité entre hommes et femmes pour cette dimension est élevé (soit 0,205)

Social: Sur le plan social, l'égalité entre les hommes et les femmes est atteinte (1,089). Ce résultat très élogieux est principalement réalisé grâce aux scores très élevés observés à tous les niveaux du système éducatif (soit 1,21 au niveau primaire, 1,05 au premier cycle du secondaire et 1,04 au deuxième cycle du secondaire).

Voix et agence: Le faible score (0,289) enregistré au niveau de la représentation et de l'autonomisation, s'explique par la faible proportion des femmes intervenant dans les instances de décisions nationales telles que l'occupation des postes ministériels (17,9%) et la faible proportion des femmes au parlement (15,9%). A cette liste s'ajoute la faible proportion d'entreprises malgaches (28,2%) employant des cadres supérieurs féminins et l'application des lois favorisant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le pays.

2. Cadres politiques, juridiques et institutionnels pour la promotion de l'égalité des sexes au Madagascar

La société malgache, à dominance patriarcale (74,9% d'hommes contre 25,1% de femmes chefs de ménages en 2013), assigne des rôles différents aux filles et aux garçons et ce dès leur bas âge. Malgré que l'article 8 de la Constitution du 11 décembre 2010 confère l'égalité entre les sexes : « les nationaux sont égaux en droits et jouissent des mêmes libertés fondamentales protégées par la loi sans discrimination fondée sur le sexe, le degré d'instruction, la fortune, l'origine, la race, la croyance ou l'opinion »

Cadre juridique, les femmes malgaches sont souvent victimes d'injustices liées à la non application des lois protégeant leurs droits. En effet, la loi du 20 août 2007, relative au mariage et aux régimes matrimoniaux établit que l'âge minimum au mariage des filles et des garçons est de 18 ans. Cependant, les modalités d'application de cette loi se heurtent aux habitudes culturelles et la pratique de mariages précoces persiste. De meme, les violences domestiques et sexuelles sont criminalisées dans la constitution, pourtant le viol marital n'est pas reconnu en tant que tel. Par ailleurs, si les femmes ont le droit d'exercer une profession de leur choix et d'avoir un compte en banque (par exemple), quelques inégalités persistent, notamment le fait que l'homme soit considéré et consulté en tant que chef de famille⁵.

Participation Politique, il convient de noter que, malgré le renforcement de la démocratie, notamment l'absence de discrimination entre hommes et femmes sur la base de la constitution, très peu de femmes malgaches interviennent dans les instances de prises de décision (17,9% de femmes aux postes ministériels et 15,9% de femmes au parlement). Cette faible

-

⁵ Profile Genre Madagascar, AFD 2015

participation des femmes est principalement dû à la méconnaissance qu'elles ont de leurs droits et au contexte national du genre qui reste encore caractérisé par des stéréotypes sexistes.

3. Performance du Madagascar sur quelques indicateurs clés.

Education et formation professionnelle

La parité filles-garçons est un acquis à tous les niveaux du système éducatif. Au niveau primaire le taux d'achèvement est de 42,6% chez les filles contre 35,4% chez les garçons. Au premier cycle du secondaire, on enregistre 13,5% de filles contre 12,9% de garçons et 5,5% de filles contre 5,3% de garçons au deuxième cycle du secondaire. Toutefois un défi majeur reste à relever à tous les niveaux de l'éducation car les taux d'achèvement demeurent en général faibles dans le pays. Par ailleurs, au niveau supérieur, près de la moitié des diplômés (45,6%) sont des femmes avec 31,4% d'étudiantes en Sciences Technologies et Mathématiques.

Santé: Le taux de mortalité des moins de 5 ans s'est légèrement amélioré en 10 ans (53,6 sur 1000 en 2018) comparativement au 72,8 sur 1000 enregistré en 2008. Par ailleurs, le ratio filles-garçons morts avant l'âge de 5 ans est de 0,84, indiquant un taux de mortalité plus élevé pour les garçons que pour les filles. Concernant la grossesse des adolescentes, 35,8% de jeunes femmes (âgés de 15 à 19 ans) ont déjà eu leur premier enfant. Ce jeune âge des filles mères explique davantage le ratio élevé de la mortalité maternelle (353 femmes mortes pour 100 000 naissances vivantes). Par ailleurs, autant de femmes que d'hommes sont affectées par le VIH (0,2%) dans le pays.

Emploi : Au Madagascar, environ 8 femmes sur 10, soit 83,8% femmes contribuent à l'économie du pays. Mais en termes d'emploi, seulement 8,3% de femmes ont un travail rémunéré. Par ailleurs, on observe un taux de chômage très faible (3,3%) chez les jeunes ayant entre 15 et 24 ans, avec 3,8% de jeunes femmes à la recherche d'emploi. Ainsi pour cette couche de la population, le ratio femmes-hommes au chômage est de 1,3, indiquant un taux de chômage plus élevé chez les jeunes femmes que pour les jeunes hommes.

II. Plan d'action Genre

Le Projet d'urgence de renforcement de production alimentaire de Madagascar est classé en catégorie 2 suivant le système de marquer selon le genre. La réduction des inégalités de genre et l'autonomisation économiques des femmes dans le secteur agricole sont assurément des objectifs principaux du projet

Il fournira un paquet de services intégrés en faveur des femmes et des jeunes femmes qui facilitera la réponse résilience alimentaire par l'accès des femmes aux facteurs de production (foncier, équipements modernes, services, information, finances) de même qu'aux marchés et aux opportunités économiques.

Le budget alloué pour les aux appuis directs aux activités de promotion de l'égalité de genre et autonomisation des femmes est de 571,999 UC soit environ 3,81 % du montant total du budget.

TITRE du PROJET		PROJET D'URGE PRODUCTION ALI		
CATEGORIE GMS			GEN II	
Composante	Action genre à	mener	Budget	Responsable
	Mise à disposition de kit de petits matériels pour 41 730 productrices soit 30% des bénéficiaires		50 000 UC	UGP
Renforcement de l'accès aux intrants agricoles	climato-intelli l'accès aux	en technique culturale gente pour la production et marchés à 41 730 bit 30% des bénéficiaires	20 000 UC	Spécialiste Genre
		à l'endroit des femmes et les droits et procédures de ncière	10 000 UC	

Sensibilisation des leaders communautaires et gardiens des traditions sur l'importance de l'accès des femmes à la terre	
Appui de 50 groupements agricoles féminins, à l'accès aux techniques améliorées de production (semences, engrais, intrants, conservation, commercialisation, gestion, etc.)	19 200 UC
Renforcement de capacités de 50 groupements de femmes en techniques de conservation et de transformation des produits agricoles (riz, du blé, du soja et de l'arachide)	19 200 UC
Formation des associations de femmes bénéficiaires des banques des produits en gestion des stocks et financière	7 200 UC
Sensibilisation de 5 000 productrices sur l'utilisation de bio pesticides, de fertilisants naturels et les bonnes pratiques de traitement phytosanitaire, soit 50% des bénéficiaires	9 500 UC
Octroi de 100 m2 d'aires de séchage profit des OP des femmes	26 350 UC
Formation en montage de projets/plan d'affaires/appui-conseils technico-économique de 500 femmes du secteur agricole porteurs de projets	95 000 UC
Appui à la transition de l'informel vers le formel pour 50 groupements de femmes et 50 entrepreneures du secteur informel : procédures de formalisation et subventions productives	63 199 UC
Renforcement des capacités des femmes par des formations techniques (alphabétisation fonctionnelle, entreprenariat, pratiques agricoles améliorées, négociations commerciales, réseautage) et sociale (planification familiale, leadership, VBG)	38 300 UC
Promotion de l'équité et de l'égalité genre au sein des organisations paysannes à travers des ateliers de formation	23 000 UC

Total	genre par l'Unité de gestion du projet	
	Mise en place d'un système de coordination, suivi et évaluation selon le	
	prenantes (personnel du projet, agents d'encadrement, les collaborateurs des services techniques et des autres structures partenaires et ONG)	
	Formation genre de l'ensemble des parties	
Gestion et coordination du projet	Recrutement d'une spécialiste en genre dans l'Unité de gestion du projet	84 400 UC
	Appui pour l'accès aux marchés des femmes notamment par mise la en réseau aux marchés induisant une plus grande capacité des femmes à réguler et vendre leurs produits	
	agricole, sur l'utilisation de la plateforme Renforcement de la place des femmes dans les comités de gestion des infrastructures rurales mises en place par le projet avec au moins 40% de femmes dans les instances de prise de décision	5 100 UC
	-recrutement d'un(e) consultant(e) pour la création et l'administration du site web -formation de 5000 femmes du secteur	
Facilitation de la production alimentaire et le stockage de céréales	Mise en place du « Marché Agricole Virtuelle Féminin », une plateforme de vente en ligne :	10 700 UC
	Financement de trois initiatives pilotes de développement de l'agro-industrie locale portées par les femmes	15 000 UC
	Mise en place de 2 unités de stockage et de conditionnement des céréales (banques de produits agricoles) au profit des OP des femmes	50 250 UC
	Capitalisation sur les résultats en terme de genre du Projet Sectoriel Agriculture, Elevage et Pêche (PSAEP) 2016-2020	

ENVIRONMENTAL AND SOCIAL COMPLIANCE NOTE (ESCON)



A. Basic Inform	ation ⁶						
Project Title: Emergency Project for Project 'SAP code' : P-MG-A00-007							
Strengthening Food Production							
Country: Madagascar	Lending Instrume	nt ⁷ : DI 🛛 FI 🗌 CL 🗌 BS 🗌 GU	RPA	EF RB	F□		
Project Sector: Agricul		n Leader: M. Morou MOUSSA and M			<u>· </u>		
Appraisal date: //2022		timated Approval Date: //2022	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,				
		rysostome RAKOTOARY/Modeste K	INANE				
Social Safeguards Offi		rysosionie iv uvo rozuv rzwiodesie iv	III (II (L				
Environmental and	Date of	Operation type: SO 🛛 NSO 🗌 PE	30 D				
Social Category: 2	categorization:	operation type. 50 🖂 N50 🗀 11					
Bociai Category. 2	\\ 2022						
Is this project processe	1 1 -				Yes ☐ No		
responses to crises and					100 🗀 110		
Yes 🛛	g						
Is this project processe	ed under a waiver to		Ye	es 🛛 No			
the Integrated Safegua				_	_		
	nd Compliance Monit	oring					
B.1 Mandatory di							
Environmental Assess	ment/Audit/System/C	Others (specify: Pest Management Pl	lan (PMP)				
Were the documents	disclosed <i>prior to</i>		Yes 🗌	No 🗌	NA 🖂		
appraisal?			168	110 🔲	NA 🖂		
Date of "in-country"	disclosure by the			[Date]			
borrower/client				[Date]			
Date of receipt, by the				[Date]			
authorization to discl	ose			լուշյ			
Date of disclosure by				[Date]			
Resettlement Action P		rs (specify: NA)					
Was the document di	sclosed <i>prior to</i>		Yes 🗌	No 🗌	NA 🖂		
appraisal?			103	110 🗀			
Date of "in-country"	disclosure by the			[Date]			
borrower/client				[Dutte]			
Date of receipt, by th				[Date]			
authorization to discl							
Date of disclosure by				[Date]			
Vulnerable Peoples Pla		s (specify:) NA					
Was the document di	sclosed <i>prior to</i>		Yes 🗌	No \square	NA 🛛		
appraisal?	1. 1 1 1						
Date of "in-country"	disclosure by the			[Date]			
borrower/client	D 1 C4						
Date of receipt, by the				[Date]			
authorization to discl				[D-4-1			
	Date of disclosure by the Bank [Date] If in-country disclosure of any of the above documents is not expected, as per the country's legislation, please explain why: As per the provision of the African						
					ents are deferred after Board Approval. They will be		
prepared and disclosed in-country and by the Bank prior the implementation of concerned activities.							
B.2. Compliance monitoring indicators							
Have satisfactory calendar, budget and clear institutional responsibilities been prepared for Yes No NA							
the implementation of measures related to safeguard policies?							
Have costs related to environmental and social measures, including for the running of the Yes No NA							
grievance redress mechanism, been included in the project cost? Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as Yes No NA							
Is the total amount for the full implementation for the Resettlement of affected people, as integrated in the project costs, <i>effectively mobilized and secured</i> ?							
Does the Monitoring and Evaluation system of the project include the monitoring of Yes No NA							
	safeguard impacts and measures related to safeguard policies?						
Have satisfactory imple	mentation arrangemen	ts been agreed with the borrower			Yes 🛛 No 🗌 NA 🗍		
and the same been adequately reflected in the project legal documents?							

Is the project compliant to the Bank's environmental and social safeguards requirements, and to be submitted to the Board? No 🗌

Martin FREGENE

Maman-Sani ISSA

Sector Director:

Director SNSC:

Cleared by:

Prepared by: Name Signature Date Environmental Safeguards Officer: Jean Chrysostome RAKOTOARY/ 01/07/2022 Modeste KINANE Social Safeguards Officer: Morou MOUSSA et Mme Aminata Sow Task Team Leader: 01/07/2022 Submitted by: mas Syin

Yes 🖂

01/07/2022

02/07/2022

⁶ Note: This ESCON shall be appended to project appraisal reports/documents before Senior Management and/or Board approvals.

⁷ DI=Direct Investment; FI=Financial Intermediary; CL=Corporate Loan; BS=Budget Support; GU=Guarantee; RPA=Risk Purchase Agreement; EF=Equity Financing; RBF=Results Based Financing.